

Charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne

Février 2018



Table des matières

Introduction

Le paysage des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne

Mode d'emploi du document

1. Cadre général de l'étude paysagère

1.1 Objectifs

1.2 Méthodologie

1.3 Documents sur lesquels s'appuie l'étude paysagère

1.4 Les périmètres d'études utilisés

2. Démarche paysagère; Traduction de la VUE de la zone d'engagement et ses sensibilités

2.1 Le rôle de la Mission et rappel des objectifs de la première étude AIP sur le Bien des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne.

2.2 Rappel des valeurs et concepts de la VUE

2.3 Identification des attributs majeurs de la VUE de la zone d'engagement vis à vis des projets éoliens

2.4 Présentation et Évaluation des sensibilités des attributs physiques identifiés vis-à-vis des projets éoliens

2.5 Synthèse de l'état initial : les enjeux paysagers vis-à-vis de l'éolien

3. Identification de l'Aire maximale d'influence paysagère

3.1 Identification du périmètre d'étude

3.2 Documents existants

3.3 Projets éoliens présents et à venir

3.4 Définition de l'AIP

4. Préconisations pour l'éolien par entités paysagères

4.1 Montagne de Reims

4.2 Vallée de la Marne

4.3 Côte des Blancs et Côte du Sézannais

4.4 Vitryat

4.5 Côte des Bar

Ouverture : Préconisations pour des projets de grandes ampleurs

Annexes

Glossaire

Sources

Introduction

Lors de l'évaluation de la proposition d'inscription présentée par la France, l'UNESCO a souligné l'importance de déterminer **l'impact spécifique et l'effet cumulé des parcs éoliens existants et à venir dans les paysages concernés par l'inscription de Coteaux, Maisons et Caves de Champagne sur la Liste du patrimoine mondial**.

L'État s'est engagé, en proposant l'inscription à l'UNESCO, à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection de ces paysages dans le cadre réglementaire prévu en matière d'impact des projets éoliens. La présente étude vise à définir une aire d'influence paysagère à l'échelle de la zone d'engagement qui est décrite dans le dossier d'inscription retenu par l'UNESCO. Il s'agit de fournir aux services de l'État chargés d'examiner les projets éoliens les éléments d'analyse pertinents destinés à prendre en compte la protection des paysages viticoles d'une appellation d'origine contrôlée prestigieuse et de renommée mondiale tels qu'ils figurent dans le dossier d'inscription adopté par l'UNESCO le 4 juillet 2015. Cette étude permettra également de fournir en amont, aux porteurs de projets les prescriptions à respecter lors de la conception des projets.

Cette démarche de définition d'une **Aire d'influence paysagère à l'échelle de la zone d'engagement** prend donc tout son sens et sera un réel support de protection des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne inscrits au Patrimoine mondial.

Elle s'appuie sur l'analyse fine de l'impact de l'éolien, sur les critères, les attributs, l'authenticité et l'intégrité caractérisant la Valeur Universelle Exceptionnelle.

L'objectif de l'Aire d'Influence Paysagère au regard des projets éoliens :

La finalité de ce travail est de définir une Aire d'Influence Paysagère à l'échelle de l'Appellation Champagne et plus précisément de délimiter une **zone d'exclusion et de vigilance** vis à vis de l'éolien autour d'un bien du Patrimoine mondial ; les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne.

Afin de guider les porteurs de projets dans l'implantation d'extension et de nouveaux parcs éoliens, des préconisations à prendre en compte et des **outils méthodologiques** seront définis afin de garantir un développement respectueux des paysages viticoles champenois.

Le but de l'étude est donc d'analyser le paysage viticole, qui forme l'écrin des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne dans toutes ses composantes et plus particulièrement de la zone d'engagement et de son environnement plus large au regard du développement éolien afin de **garantir l'état de conservation, l'authenticité et l'intégrité du bien inscrit** sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Cet écrin est déjà fortement impacté par le développement éolien, notamment sur les grandes plaines de Champagne. Cette densification des parcs éoliens modifie les paysages viticoles champenois caractérisés par un système géographique traditionnel «plateau, coteau et plaine».

L'étude interrogera les impacts des développements en terme de visibilité directe, de co-visibilité, de perception en vue entrante et sortante en lien avec les critères retenus pour justifier de la Valeur universelle exceptionnelle.

L'Aire d'Influence Paysagère permettra de définir une doctrine claire pour les gestionnaires du territoire et les aménageurs de parcs éoliens afin d'envisager un développement respectueux des paysages qui ont vu naître le Champagne et qui sont aujourd'hui reconnus d'intérêt majeur pour l'histoire de l'humanité.

Enfin le périmètre de l'étude intègre, à ce stade de connaissance du projet, **la révision de l'aire de production de l'Appellation Champagne**, soit le finage des 40 entités communales potentielles¹.

Un **chapitre complémentaire** sur les **projets structurants de grandes ampleurs** est également développé dans cette étude afin de formuler des préconisations visant à un développement harmonieux dans la zone d'engagement et à proximité visible immédiate.

¹ D'après le projet de modification de l'aire géographique mis en consultation en 2008, avis de PNO publié au JORF du 12/04/2008.

Le paysage des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne

« C'est une harmonie sans contrainte, un chœur sans obsession que l'homme a composé là, avec la nature, depuis des millénaires en groupant les bois sur les hauteurs, les friches, les vignes et les arbres fruitiers sur les pentes, plus bas les cultures et les prairies et le long des sources les files de villages et de hameaux. »²

Les paysages des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO sont symboliques et emblématiques.

Au sommet des coteaux, une frange forestière souligne le changement de relief. Le vignoble réparti sur les coteaux s'impose dans le paysage. La craie blanche des chemins fait ressortir la géométrie changeante des parcelles du vignoble.

Regroupés dans les replis de ce relief, les villages sont blottis au milieu des terres viticoles et cultivées.

La plaine est dessinée par l'activité agricole sous forme de longues lanières organisées le plus souvent perpendiculairement aux vallées. Elle crée avec le vignoble une véritable mosaïque dans le paysage.

Le vignoble présente des caractéristiques originales. Par son étendue; la zone d'Appellation Champagne³ comprend 319 communes (ou partie de communes) et 35000 hectares répartis sur 5 départements : Aisne, Aube, Marne, Haute-Marne et Seine-et-Marne. (les 3/4 du vignoble sont concentrés dans le département de la Marne).

Soumis à une double influence climatique océanique et continentale, la température moyenne annuelle ne dépasse pas 10,5 ° degrés.

L'autre originalité de ce vignoble réside dans la taille de son parcellaire qui fait son identité. En effet 250 000 parcelles d'une taille moyenne de 12 ares crée un véritable patchwork végétal.

Enfin, implantées majoritairement sur les coteaux, à mi-hauteur entre la plaine et la forêt et autour des villages dominés par leur église, les vignes composent une mosaïque dans le paysage champenois.

Ces caractéristiques paysagères si particulières sont l'identité même du territoire de la Champagne viticole.



² Captel et Bouffet géographes, *Visages de champagne ardennes*, 1967

³ Les appellations concernées sont les AOC « Champagne », « Coteaux champenois », et sur la commune des Riceys « Rosé des Riceys ».

Mode d'emploi du document

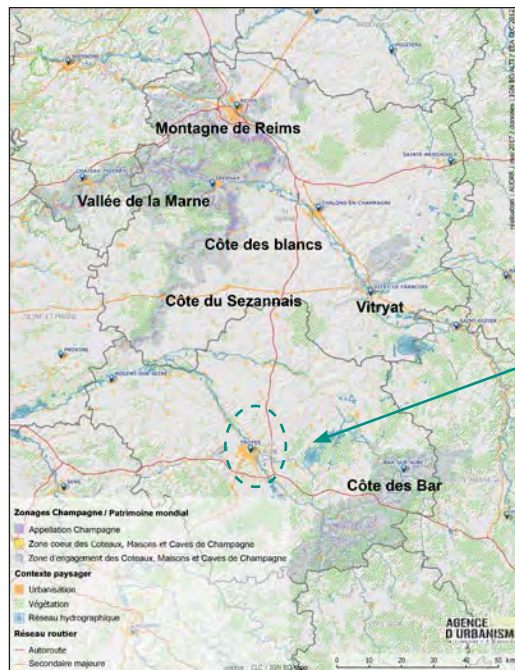
Ce document s'adresse à la fois aux décideurs publics et aux porteurs de projet éoliens.

Il se compose de 3 parties :

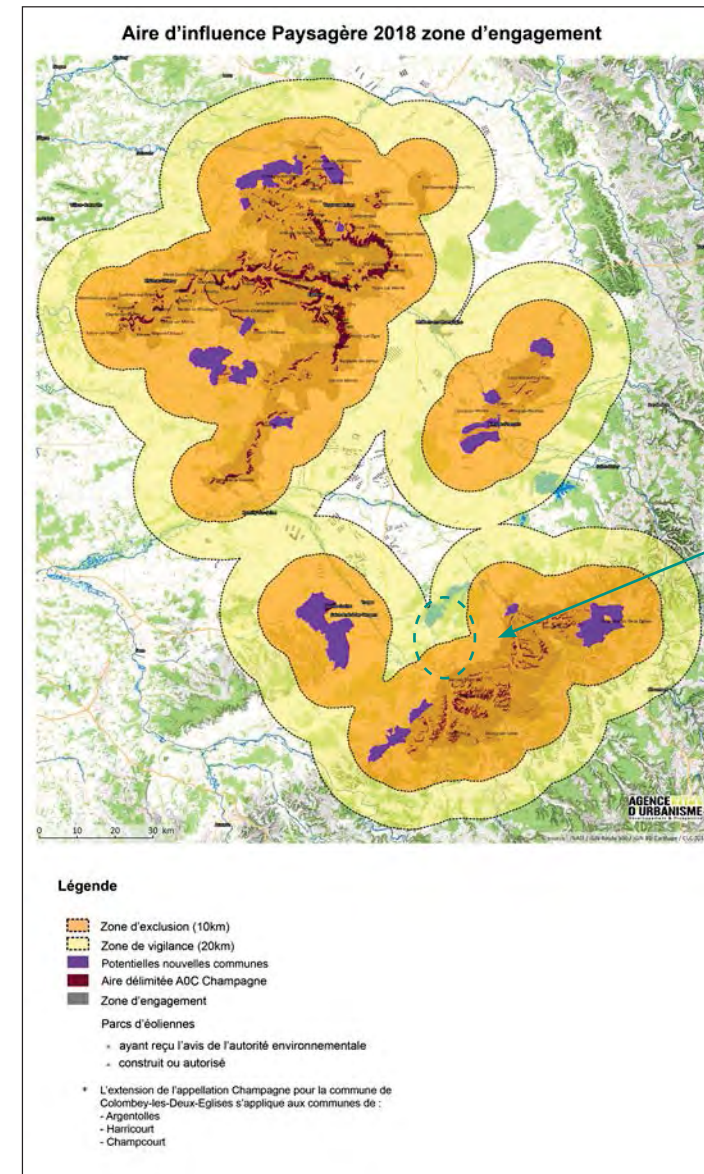
- La présentation méthodologique
- L'identification de l'AIP
- Les recommandations paysagères adaptées en fonction des terroirs viticoles.

**Je suis porteur d'un projet éolien ?
Je dois donner un avis sur un projet de parc éolien ?**

A → Je localise le secteur paysager où se trouve mon projet.



B → Je consulte la cartographie de l'Aire d'influence paysagère.



C → Si mon projet est en zone d'exclusion mais non visible depuis les coteaux viticoles OU s'il s'agit d'un projet d'extension, je me reporte aux recommandations méthodologiques spécifiques pour construire mon étude d'impact.

D → Si mon projet se trouve en zone de vigilance je me reporte à l'unité paysagère qui me concerne et prends connaissance des préconisations et recommandations concernant l'implantation, la hauteur et la géométrie de mon projet de parc éolien.

Préconisations spécifiques

La Vallée de la Marne

Être attentif à l'emplacement des éoliennes qui ne doivent pas entraver certains éléments paysagers et architecturaux

Identité du lieu :

Relief marqué et vallonné éviter les éoliennes en ligne de crêtes et en contre bas. Travailler plutôt avec le relief pour masquer et intégrer l'éolienne.

Échelle du Paysage :

Paysage vallonné, les éoliennes seront donc visibles sur un grand périmètre en hauteur et en contre bas. Attention à rester cohérent en perception lointaine, ne pas confronter un projet en ligne et un projet en grappe sans réflexion. En perception rapprochée, ne pas bouleverser les rythmes et la lisibilité du paysage. Par exemple adapter l'implantation des éoliennes à l'implantation de la végétation existante.

Densité :

Un écart minimum de 3 à 5 km entre chaque parc doit être respecté pour éviter un effet de mitage et d'éparpillement

Axes de vues et perception :

Être attentif aux rapports qui s'installeraient entre le projet éolien et les éléments forts de ce paysage comme le monument américain à Château Thierry ou encore les points de vues emblématiques à Hautvillers.

Prendre en compte les vues depuis ces endroits symboliques et éviter un regroupement anarchique de projets visibles depuis ces lieux touristiques.

Prendre en compte le relief de vallée.

Géométrie:

Concernant les extensions de parcs éoliens, il faut privilégier les parcs géométrisés, alignés sur la trame parcellaire. L'extension doit s'adapter le plus possible à la composition paysagère existante.



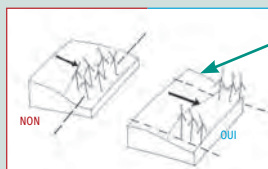
Pour une extension de parcs, privilégier une implantation en diagonale, qui n'obstruera pas la vue.



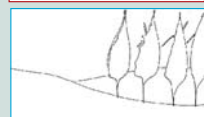
Confrontation éolien et monuments emblématique impossible.



Ne pas implanter de parcs éoliens dans ce type de configuration (village et perspective en ligne de mire).



Ne pas boucher la vue, éviter l'insertion en ligne et de face, surtout depuis le vignoble dans la montagne de Reims. Aligner selon le paysage et sans obstruer la vue.



Avant sans végétation et après avec végétation, l'impact de l'éolien est amoindri.



Respecter une distance de 3 à 5 km entre chaque parcs éoliens.

Préconisations

1

Cadre général de l'étude paysagère

- 1.1 Objectifs
- 1.2 Méthodologie
- 1.3 Documents sur lesquels s'appuie l'étude paysagère
- 1.4 Les périmètres d'études utilisés

1.1 Objectifs

.....

Les objectifs de l'étude :

- * Des préconisations spécifiques sur l'implantation de parcs éoliens sur 5 secteurs définis qui composent la zone d'engagement : ou comment s'adapter au mieux à chaque composition paysagère qui diffère selon les secteurs.
- * Définition de 2 périmètres différents sur la zone d'engagement :
 - Un périmètre d'exclusion de l'éolien : l'implantation de l'éolien est fortement déconseillé car générant un impact sur l'intégrité du bien inscrit. Ce périmètre vise donc à la protection paysagère du bien.
 - Un périmètre de vigilance renforcée : sur ce périmètre plus étendu, au sein duquel la démonstration d'un effet acceptable des projets éoliens devra être faite, guidé par des préconisations d'implantation. Il est conseillé aux projets éoliens de répondre aux critères d'acceptabilité fixés par cette étude.

Ces objectifs auront pour but de définir une doctrine claire et partagée afin de :

- * Préserver les paysages des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne et mettre en avant des sensibilités paysagères patrimoniales au regard de la VUE.
- * Délimiter des zones où le développement éolien est possible, acceptable ou pas et en déduire des secteurs ou points de vue au sein desquels ou depuis lesquels les impacts éoliens devront être mesurés.
- * Faire des propositions pour orienter un parti d'aménagement des parcs éoliens.
- * Contribuer à la prise en compte des recommandations dans les documents de planification afin de structurer et de maîtriser le développement éolien à proximité de la zone d'engagement.

1.2 Méthodologie

Afin de répondre à ces objectifs plusieurs étapes ont été nécessaires :

- A.** Une analyse fine des documents cadres existants.
- B.** Une prise de connaissance des études paysagères sur l'implantation des parcs éoliens mais aussi de l'étude d'Aire d'influence paysagère sur la zone centrale de l'inscription menée par la DREAL Grand Est.
- C.** Un comité de pilotage a été rassemblé pour intégrer l'ensemble des partenaires, des acteurs du territoire. Il a rassemblé :
 - La DREAL
 - L'INAO
 - Le SGV
 - L'UDAP
 - Le Conseil Scientifique de la Mission CMCC
- D.** De nombreuses visites de terrain sur les 5 secteurs paysagers définis afin de comprendre à la fois la composition et les caractéristiques du paysage mais aussi de déterminer l'impact des parcs éoliens déjà présents et autorisés (voir carte des points de vues utilisés p.56/57).
- E.** Des enjeux identitaires, de développement et de protection ont été formulés pour chaque entité paysagère des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne.
- F.** Une dernière phase dite « d'action » a permis de tester les nouvelles recommandations, comme les distances à l'aide de photomontages, coupes, maquettes... et tests sur le terrain.
- G.** La finalité de ces travaux à enfin permis d'établir une Aire d'Influence paysagère et des préconisations associées.



Analyse du paysage, création de documents graphiques, rencontre avec les partenaires...

1.3 Documents sur lesquels s'appuie l'étude paysagère

Le premier : le **Schéma Régional Éolien**.

Ce document définit les zones favorables au développement de l'énergie éolienne. Approuvé en 2012, ce document n'est plus opposable au tiers depuis l'abrogation des ZDE (zone de développement de l'éolien terrestre). Il s'agit donc aujourd'hui d'un document de recommandations.

Ensuite la **Charte Éolienne et Paysages du Champagne**.

Dans le cadre de la candidature au Patrimoine mondial de l'UNESCO des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, l'Association Paysages du Champagne met en place, en 2008 des outils de protection et de valorisation des paysages. Une des problématiques importantes est de concilier le développement des énergies renouvelables notamment des éoliennes, avec la préservation des caractéristiques paysagères des Coteaux, Maisons et Caves de champagne.

La proposition d'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne au Patrimoine mondial.

Les recommandations paysagères seront examinées au regard de Valeur universelle exceptionnelle définie par les critères de l'inscription.

L'Atlas Régional des Paysages de Champagne-Ardenne et **l'Inventaire des paysages viticoles champenois**, réalisé par l'association Paysages du Champagne en 2008 apportent une analyse précise des différents paysages de la Champagne et des unités paysagères viticoles.

Le Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres.

Document réalisé en 2016 par le ministère de l'Ecologie, ce guide expose les recommandations générales pour la réalisation et la présentation de l'étude d'impact sur la santé et l'environnement d'un projet de parcs éoliens terrestres. Une partie est consacrée à la spécificité des études d'impacts pour les biens inscrits au Patrimoine mondial.

« L'UNESCO souhaite qu'un équilibre soit trouvé entre le développement des parcs éoliens et la protection du patrimoine. »

Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO de 2009 à 2017

Depuis juillet 2016, la **loi Liberté de création, architecture et patrimoine** introduit la notion de protection et de préservation du Patrimoine mondial dans l'article 74 du code du patrimoine : L.612-1.

Enfin d'autres documents ont été consultés comme **le référentiel paysager de l'Aube, la Charte éolienne de l'Aisne et le Plan de Paysage Eolien**. Mais aussi et surtout la première **étude d'aire d'influence paysagère des «Coteaux, Maisons et Caves de Champagne» vis-à-vis des projets éoliens**, afin d'être en continuité avec cette étude sur une échelle plus large.



Documents utilisés lors de cette étude

1.4 Le périmètre de l'étude

Cette étude intervient donc à la suite et en complément de **l'étude d'Aire d'influence paysagère de la zone centrale des «Coteaux, Maisons et Caves de Champagne»**.

La zone d'engagement sera découpée en 5 secteurs paysagers :

La Montagne de Reims, le Massif de Saint Thierry et le Mont Berru
La vallée de la Marne Est et Ouest
La Côte des Blancs et la Côte du Sézannais
Le Vitryat
La Côte des Bar

Ces 5 secteurs présentent des paysages et des problématiques différentes.

La Montagne de Reims, est recouverte d'un massif forestier imposant qui s'étend sur les hauteurs des coteaux en surplomb des vignes.

Dans la Vallée de la Marne, des cours d'eau ont creusé les flancs rectilignes de cette large vallée, créant des vallons regardant la Marne où la vigne a trouvé sa place.

Sur la Côte des Blancs et la Côte du Sézannais les ondulations forment une succession de promontoires où s'implante le vignoble emblématique.

Dans le Vitryat de grands horizons font la particularité de ce paysage. Et enfin la Côte des Bar où de nombreuses petites vallées offrent une multitude de coteaux accueillant la vigne.

La présence et l'impact de l'éolien ne sera donc pas le même selon ces spécificités paysagères.



Carte de situation du périmètre d'étude

2

Démarche Paysagère; Traduction de la VUE de la zone d'engagement et ses sensibilités

- 2.1 Le rôle de la Mission et le rappel des objectifs de la première étude AIP sur le Bien des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne.
- 2.2 Rappel des valeurs et concepts de la VUE
- 2.3 Identification des attributs majeurs de la VUE de la zone d'engagement vis à vis des projets éoliens
- 2.4 Présentation et Évaluation des sensibilités des attributs physiques identifiés vis-à-vis des projets éoliens
- 2.5 Synthèse de l'état initial : les enjeux paysagers vis-à-vis de l'éolien

2.1 Rôle de la Mission et rappel des objectifs de l'AIP sur le Bien des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne.

Les paysages du Champagne ont donné naissance à un produit emblématique, le Champagne. Ils ont été inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO sous l'intitulé des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, dans la catégorie des paysages culturels évolutifs vivants. C'est une inscription très récente puisqu'elle est intervenue en juillet 2015, a été le fruit de 8 années de travail de l'ensemble des acteurs du territoire.

Pour bâtir cette proposition d'inscription, une association a été créée : l'Association Paysages du Champagne devenue, suite à l'inscription, la « Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial ».

Prolongeant l'action de l'Association Paysages du Champagne, la Mission a pour but principal de veiller, en coordination avec les services de l'Etat, à la bonne application du Plan de gestion.

Suite à l'inscription, cette structure de gestion reçoit un certain nombre de prérogatives, obligations et compétences qu'elle se doit de mettre en œuvre. Elles concernent principalement le maintien de l'authenticité et de l'intégrité du bien inscrit.



Rencontres, comités techniques, scientifiques,... - de la Mission Coteaux, Maisons et Caves de champagne

Durant ces 8 années, l'association a été sollicitée régulièrement pour émettre un avis sur l'implantation de parcs éoliens notamment à proximité du vignoble champenois. De ce fait afin de garder une cohérence dans les avis émis, l'Association Paysages du Champagne avait choisi de rédiger une charte Éoliennes et Paysages du Champagne et de participer ainsi à un développement de l'éolien harmonieux et respectueux du paysage.

Devant le constat de densification des projets éoliens, suite à l'inscription qui a fixé définitivement les périmètres du bien, la charte rédigée en 2008, n'est plus adaptée au contexte actuel.

Il était donc indispensable dans cette situation, de créer une étude d'aire d'influence paysagère vis-à-vis des projets éoliens et plus précisément à grande échelle, le périmètre de la zone d'engagement.

D'autre part, il est important de rappeler que cette étude viendra en complément d'une première étude d'aire d'influence réalisée par la DREAL sur un périmètre plus resserré, celui de la zone centrale qui rassemble les sites représentatifs de la Colline Saint Nicaise à Reims, l'Avenue de Champagne à Épernay et les Coteaux historiques.

Elle a pour objectif de déterminer :

« - les secteurs dans lesquels des implantations d'éoliennes auraient pour conséquence de remettre en question la préservation de la VUE du Bien, et dans lesquels ces implantations seront exclues ;
- Une zone dite de vigilance dans laquelle les services de l'État compétents en matière de préservation du patrimoine et des paysages examineront les projets avec la plus grande exigence au regard de la préservation de la VUE. » extrait AIP des « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » vis-à-vis des projets éoliens. »

Extrait de l'étude d'aire d'influence paysagère des «Coteaux, Maisons et Caves de Champagne» vis-à-vis des projets éoliens.



Le vignoble de Hautvillers, les Coteaux Historiques - Michel Guillard



La maison de Champagne Pommery, Colline Saint Nicaise Reims - Michel Jolyot



L'Avenue de Champagne à Épernay - Michel Jolyot

2.2 Rappel des valeurs et concepts de la VUE

« Les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne sont les espaces de la naissance, de la production et de la diffusion commerciale mondiale d'un vin devenu le modèle des vins effervescents et une référence universelle de la célébration. »

La pierre angulaire d'une proposition d'inscription est la définition de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE). Ce qui fait qu'un patrimoine transcende les frontières locales, régionales et nationales, ce qui le rend particulièrement remarquable, qui fait sens pour l'humanité. Mais c'est aussi ce qui le rend universel et en fait un bien commun qui doit être préservé pour l'humanité.

Ces paysages inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO sont à la fois uniques et emblématiques.

Il s'agit de paysages agro-industriels spécifiques, entre la vigne qui représente le bassin d'approvisionnement et les villages ou quartiers de villes qui concentrent les fonctions de production et de commercialisation. Les impératifs de production des vins de Champagne ont généré une organisation ternaire originale, fondée sur un urbanisme fonctionnel, une architecture de prestige et un patrimoine souterrain extrêmement dense.

Ce système agro-industriel, qui **structure le paysage**, mais aussi l'économie et la vie quotidienne locale, résulte d'un long processus d'aménagement, d'innovations techniques et sociales, de mutations industrielles et commerciales qui ont accéléré le passage d'une culture artisanale à une diffusion planétaire.

Cette évolution, où les femmes et les héritiers franco-allemands des anciennes foires de Champagne jouent un rôle singulier, s'enracine historiquement dans les coteaux historiques, au cœur du vignoble, avant de s'étendre aux XVIIIe et XIXe siècles dans les deux villes les plus proches : la colline Saint-Nicaise à Reims et l'avenue de Champagne à Épernay sont de pures créations de l'activité vitivinicole champenoise.

Ces trois ensembles constitutifs du Bien incarnent le terroir du Champagne et allient les fonctions de cadre de vie, cadre de travail et la vitrine d'un savoir-faire traditionnel.

Ils sont le lieu de création de la méthode de référence de la vinification effervescente, qui se diffusera et sera copiée à travers le monde à partir du XIXe siècle et jusqu'à aujourd'hui. Produit d'excellence, le Champagne est reconnu comme le symbole universel de la fête, de la célébration et de la réconciliation.



Essors, cheminée d'aération dans le vignoble à Ay - Michel Jolyot

Les sites représentatifs des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne sont ceux dont les attributs représentent le mieux les composantes identifiées de la Valeur Universelle Exceptionnelle et qui satisfont au mieux les conditions d'authenticité, d'intégrité et de protection requises pour une inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Toutefois, et pour la première fois, dans les dossiers d'inscriptions, l'ensemble de la Champagne viticole (communes de l'aire de production de l'appellation Champagne) est intégré dans le dossier puisqu'il constitue l'écrin que l'on appelle la « **zone d'engagement** ». Lors de l'élaboration du dossier, la Mission a fait le constat du manque de cohérence des « zones tampons » qui ont pour vocation de protéger le cœur du bien inscrit. Souvent trop étroites et dénuées de sens. Il paraît ainsi difficile de mettre en œuvre une stratégie de gestion qui ne correspondait pas à la réalité du bassin de vie champenois.

En effet, l'approche collective en Champagne est fondamentale. **Cette communauté qui partage un destin commun ne peut être séparée et fracturée.** Ce concept nouveau de zone d'engagement a par ailleurs retenu l'attention d'ICOMOS dans le processus d'évaluation du dossier et a été retenu par le Comité du patrimoine mondial en juillet 2015.

Cette zone d'engagement comprend plus de **300 communes** et dans ce système de gestion les communes, la profession viticole et les autres acteurs s'engagent à préserver et **mettre en valeur leur paysage et leur patrimoine.**

A ce titre, la charte d'engagement mentionne très clairement dans l'axe 1 : « les signataires de la charte s'engagent dans le cadre de leurs compétences à sauvegarder le grand paysage en :

- **Intégrant les opérations d'aménagement dans leur contexte paysager et en évitant les constructions sur les sites sensibles,**
- **Soignant l'implantation des bâtiments vitivinicoles de gros volumes,**
- **Veillant à l'organisation et à l'intégration des projets hydrauliques dans les vignes,**

- **Préservant les lisières et les arbres isolés,**
- **Évitant la multiplication des signes de banalisation dans le paysage,**
- **En limitant le développement de grands aménagements verticaux à proximité dans le zone d'engagement des Paysages du Champagne.**

La zone d'engagement forme donc un **ensemble historique et géographique cohérent**, que le bien résume et sans lequel sa valeur ne peut être comprise. Elle permet la mise en place d'une **gestion élargie et assure la cohérence des actions de valorisation paysagère, patrimoniale et environnementale. C'est à ce titre qu'il est nécessaire de définir une aire d'influence paysagère.**

La zone d'engagement:

Lors de l'élaboration de la proposition d'inscription un périmètre appelé « zone d'engagement » a été intégré dans le système de gestion du Bien. Il correspond aux 320 villages viticoles environ de l'appellation Champagne, et constitue l'environnement du bien.

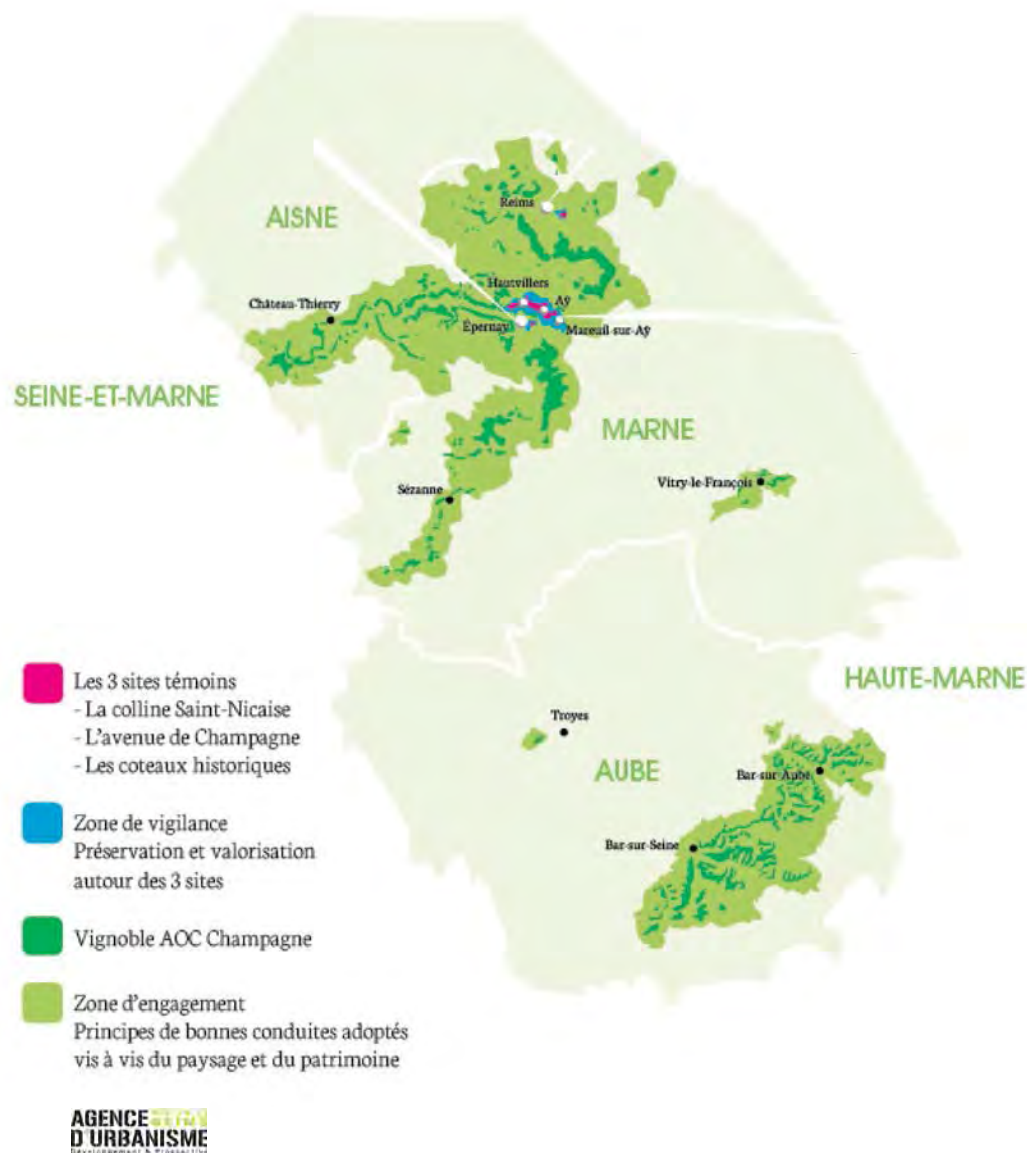
Cette zone d'engagement est un ensemble géographique, historique et paysager cohérent à protéger. Elle forme un écrin sans lequel la valeur du Bien ne pourrait être comprise.

Extrait de la décision d'inscription de juillet 2015

L'ICOMOS confirme aussi que le cadre de gestion envisagé est unique pour le bien en série, sa zone tampon ainsi que son territoire de référence plus large, celui de l'appellation AOC.

Les communes viticoles de l'appellation Champagne, comprenant plus de 300 villes et villages, a été définie en tant que « zone d'engagement » dans le système de gestion. Les communautés locales, la profession vinicole et d'autres parties prenantes s'engagent, sur une base volontaire, à conserver et mettre en valeur leur paysage et leur patrimoine. Cette zone d'engagement constitue l'environnement du bien, c'est aussi un ensemble géographique et historique cohérent, représenté par le bien et sans lequel sa valeur ne peut être comprise. Elle permet la mise en place d'une gestion étendue et assure que des mesures prises pour mettre en valeur le paysage, le patrimoine et l'environnement soient cohérentes entre elles.

Le périmètre de la zone d'engagement



Plan de situation de la zone d'engagement - AUDRR

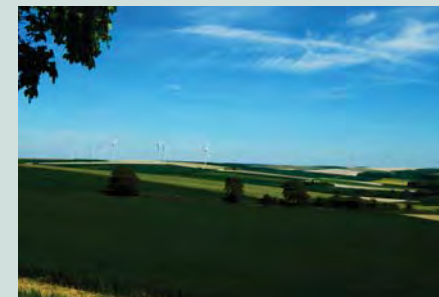


Elle s'étend du Massif de Saint-Thierry, en passant par le Mont Berru puis la Montagne de Reims.



Elle continue vers la vallée de la Marne Est et Ouest.

Puis la Côte des Blancs et la Côte du sézannais.



Elle se poursuit vers le Vitryat, la plaine et la côte de Troyes et se termine dans la Côte des Bar.



Photos des différents paysages de la zone d'engagement

Rappel des Critères de l'inscription

La définition du concept de la Valeur Universelle Exceptionnelle s'appuie sur des critères.

Au nombre de 6 pour les biens culturels, le Comité a retenu 3 critères pour les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne :

• **Critère (iii) : « apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue »**

- Un savoir-faire perfectionné au fil des générations
- Une organisation interprofessionnelle exemplaire et une protection de l'appellation
- Le développement séculaire de relations interculturelles et d'innovations sociales.

Le critère (iii) porte essentiellement sur le savoir-faire, l'organisation interprofessionnelle, les relations interculturelles et les innovations sociales.

En effet, par le développement d'un savoir-faire traditionnel, les Champenois ont su dépasser les handicaps d'un climat difficile et des sols peu fertiles.

Ils ont mis à profit la maîtrise précoce des techniques de pressurage, de vinification, de la seconde fermentation et enfin de l'assemblage et de la mise en bouteille

Les champenois ont constamment recherché l'innovation technologique pour atteindre un très haut niveau de qualité.

L'équilibre entre vigneron et maisons a donné naissance à une structuration précoce et toujours active de l'interprofession. L'AOC Champagne est une des premières appellations du régime moderne des AOC françaises

L'histoire du Champagne se caractérise par une ouverture à l'international: les britanniques ont joué un rôle important dans le développement technologique et dans l'évolution du goût.

Les Allemands mais aussi les Lorrains et les Alsaciens ont apporté un esprit d'entreprendre et des réseaux commerciaux.

Les innovations n'ont pas été que techniques ou commerciales mais également sociales grâce au mécénat dont l'emblème dans le dossier est la Cité-jardin du Chemin vert à Reims.

• **Critère (iv) : « offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysages illustrant une ou des période(s) significative(s) de l'histoire humaine »**

Le système agro-industriel champenois se caractérise par:

- l'omniprésence de la craie;
- un bassin d'approvisionnement constitué par le vignoble ;
- des installations industrielles spécifiques, indissociables d'une architecture de prestige et de promotion contribuant à la conquête des marchés;
- l'importance du patrimoine souterrain, avec le réemploi d'anciennes crayères et la création d'un réseau de caves extrêmement dense;
- La constitution d'un urbanisme spécifique, en étroite relation avec les voies de communication

Le critère (iiii) caractérise le patrimoine tangible.

Le Bien constitue donc un témoignage exceptionnel de la chaîne de production qui a généré des installations spécifiques, certaines au plus près des vignes mais généralement concentrées pour rationaliser l'organisation de l'activité, ce qui a contribué à un urbanisme caractéristique.

La deuxième fermentation en bouteille a nécessité la création de réseaux de caves reliées parfois à des infrastructures de transport, créant ainsi un paysage souterrain exceptionnel.

Dès le 18ème siècle, la production de Champagne est fortement associée à la maîtrise de la commercialisation, ce qui a également généré un urbanisme et des architectures spécifiques: les nouveaux quartiers, les ancêtres des zones d'activité s'organisent autour de bâtiments de production, de commercialisation et des caves avec un réel souci de représentation.

• **Critère (vi) : « être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle »**

- Une image symbolique unique au monde
- Notoriété et prestige
- Symbole de la fête et de la réconciliation

Le critère (vi) est plus intangible, il reconnaît la dimension immatérielle des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne par son image symbolique.

Lorsque l'on parle de l'inscription, il faut mettre en avant ces 3 critères ensemble: le critère historique, urbanistique et symbolique pour comprendre l'universalité et l'extensionnalité de sa valeur.

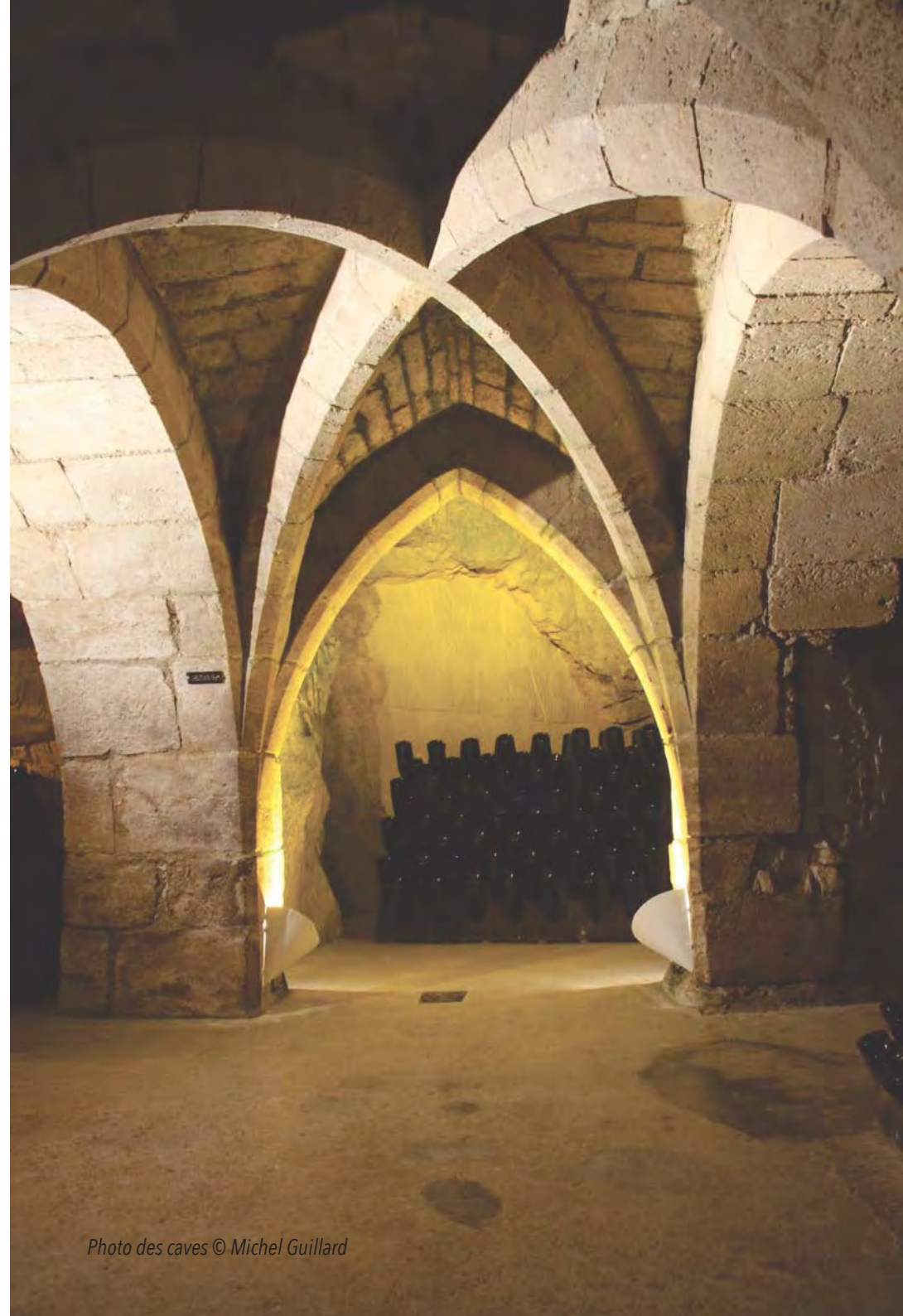


Photo des caves © Michel Guillard

2.3 Identification des attributs majeurs de la VUE de la zone d'engagement vis à vis des projets éoliens

Afin de comprendre et d'identifier les caractéristiques de la zone d'engagement dans son environnement, dans son paysage il est important de comprendre et d'étudier la sensibilité de chaque attributs de la VUE vis à vis des paysages, de l'organisation spatiale du territoire, de l'intégration des attributs urbains, ruraux et bâtis, de leur interdépendance...

Le tableau suivant met en avant les richesses présentes sur la zone d'engagement et donc la Valeur Universelle Exceptionnelle de chaque entité paysagère.

Il détaille pour chaque secteur traité dans l'AIP de la zone d'engagement d'une part, les attributs qu'elle possède qui matérialisent les composantes de la VUE, classées selon les trois critères retenus lors de l'inscription et d'autre part selon ses atouts et richesses à protéger et à conserver.-



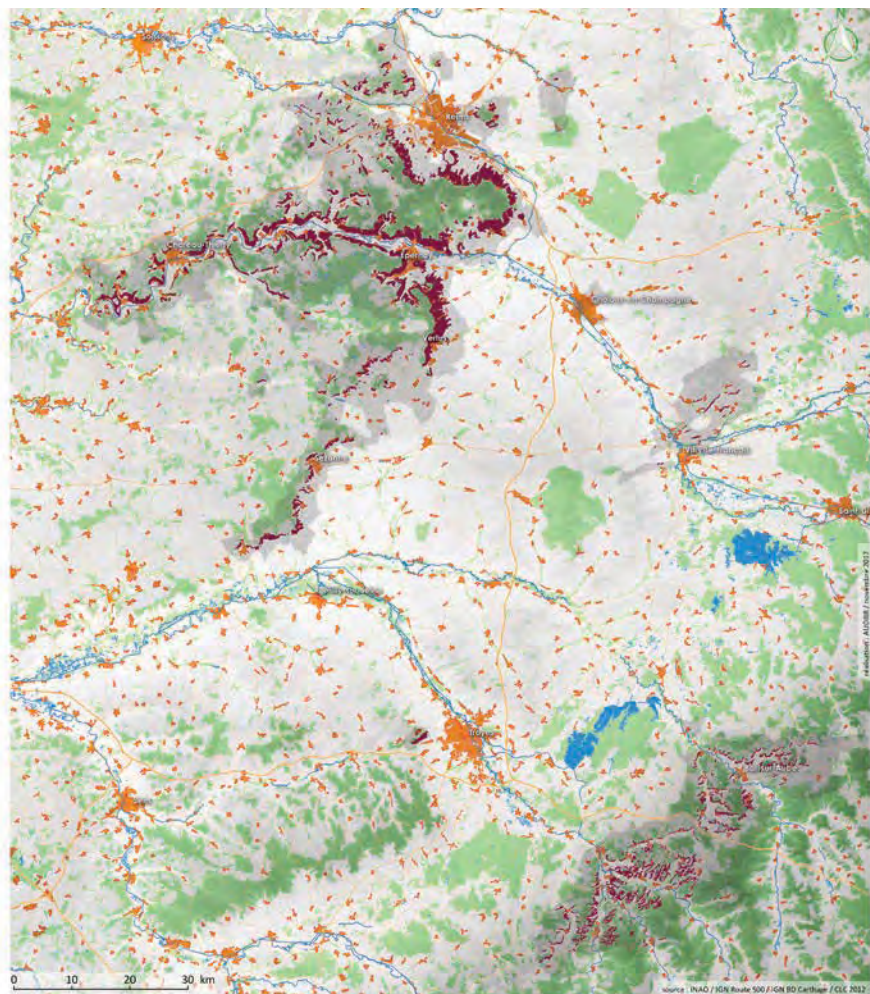
Photo des essors à Ay, © Michel Guillard

Critère VUE	(iii)		(iv)						(vi)
Composante du critère Les 5 secteurs du Bien et de la ZE	Savoir-faire perfectionné au fil des générations	Protection du territoire par l'image	Aménagement d'installations industrielles spécifiques	Organisation paysagère	Importance totale du patrimoine souterrain	Présence d'une architecture de représentation	Relation avec les voies de communication	Relation avec l'urbanisme	Notoriété internationale du produit et Image symbolique du produit
La Côte des Blancs et la Côte du Sézannais	Méthode Champenoise : Le pressurage des raisins, la fermentation, l'assemblage, le tirage, le vieillissement, le remuage, dégorgement et le dosage. Conduite du vignoble : Les vignes sont conduites en espaliers palissés sur des fils dans le sens de la pente.	Les couleurs de la vigne, la forêt, des plaines varient au fil des saisons et créent ainsi une composition paysagère unique, exceptionnelle et évolutive tout au long de l'année. La présence de l'eau comme dans la vallée de la Marne apporte une luminosité supplémentaire et particulière aux lieux.	Maisons vigneronnes, coopératives, bâtiments de production et de commercialisation des maisons, vendeurs. Les installations industrielles liées à la production du Champagne présentent une architecture sobre, de faible hauteur, et incluses au sein d'aménagements paysagers de qualité.	Le vignoble est un des éléments les importants dans ce paysage. Il s'étend jusqu'aux avant-postes de la plaine de champagne. On trouve ce triptyque connu et reconnu : plateau-coteau-plaine. Composé de la forêt, le vignoble et les plaines agricoles. Cette composition paysagère doit donc être préservée et visible. Un projet de parc éolien ne doit pas modifier ce triptyque et encore moins être en co-visibilité avec le vignoble.	L'élaboration du champagne à généré un aménagement de l'espace très particulier. Les caves de champagne représentent un urbanisme souterrain unique et exceptionnel. Ce développement souterrain est totalement intégré au paysage, contrairement à l'implantation d'éoliennes dans le paysage de proximité qui sont le plus souvent hors d'échelle, créant des ruptures fortes.	Architectures éclectiques et ostentatoires. Architecture de très grande qualité liée au monde viticole comme les maisons de champagne. Il ne doit pas y avoir de confrontation visuelle entre ces éléments de grandes qualités et un parc éolien.	Voies ferrées, canal, routes, infrastructures, sentiers de randonnées Vue sur le paysage depuis ces différents moyens de communication.	Qu'ils soient situés en haut ou en pied de coteaux, les villages et les bourgs ont en commun de s'être développés de manière à empiéter le moins possible sur les parcelles de vignes. Il s'agit d'une urbanisation dense, groupée et rationnelle. Si le projet éolien est implanté dans de grands espaces sans liaisons avec l'urbanisme local, il rompt cette lecture en créant un point focal qui détourne le regard des horizons de coteaux.	Le Champagne est le produit d'une organisation agro-industrielle unique au monde. Le Champagne symbolise de manière universelle la célébration, le prestige et l'art de vivre à la française. Les projets de parcs éoliens, en co-visibilité avec les lieux d'élaboration de ce produit réputé, banalise le territoire où il est implanté et ses abords.
La Vallée de la Marne	Un projet éolien en co-visibilité avec les coteaux viticoles créerait une rupture dans la perception identitaire reconnue par l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial	L'insertion de parcs éoliens ne doit donc pas polluer visuellement ces caractéristiques paysagères si symboliques, connues et reconnues.	Ces efforts d'intégration doivent être les mêmes concernant l'implantation de futurs parcs éoliens.	Une vallée rectiligne, avec des villages parsemés sur les deux versants. Les coteaux sont recouverts de vignobles, surmontés par le massif forestier, puis découlent sur les plaines agricoles et la marne. Un projet de parc éolien ne doit pas modifier cette vallée rectiligne et être en co-visibilité avec le vignoble.					
Le Vitryat	Une pratique agricole très présente. Concilier performance, protection de l'environnement et pérennité.	La grande culture caractérise les paysages du Vitryat. Paysages de type openfields avec un parcellaire de grande dimension géométrique en damiers générant de grands aplats de couleur très purs. Les ondulations topographiques de faibles amplitudes proposant des lignes d'horizons profondes à absolument protéger.	Bâtiments agricoles comme les corps de fermes ou hangars agricoles bien intégrés dans l'environnement avec l'utilisation de matériaux adéquats se fondant dans le paysage. Si ces aménagements s'intègrent parfaitement dans le paysage il doit en être de même pour les parcs éoliens.	Le Vitryat est situé sur le rebord Est de la plaine crayeuse de champagne, d'où une agriculture dominante. Le Vitryat est la pleine expression du paysage de Champagne Croyeuse. Un projet de parc éolien ne doit pas cette composition paysagère.		La production étant plus tournée vers les grandes cultures céréalières que la mono-culture de la vigne, les bâtiments sont de type petites fermes de bourg avec plusieurs bâtiments en fond de cour. Leur spécificité découle des porches très profonds appelés porte-rue.	Les projets de parcs éoliens ne doivent pas altérer la perception du paysage depuis ces différents moyens de locomotions.	Malgré une pression foncière moindre comparée aux territoires viticoles, le mode d'urbanisation resserré se retrouve également dans le Vitryat.	

Crit��re VUE	(iii)		(iv)						(vi)
Composante du crit��re Les 5 secteurs du Bien et de la ZE	Savoir-faire perfectionn�� au fil des g��n��rations	Protection du territoire par l'image	Am��nagement d'installations industrielles sp��cifiques	Organisation paysag��re	Importance totale du patrimoine souterrain	Pr��sence d'une architecture de repr��sentation	Relation avec les voies de communication	Relation avec l'urbanisme	Notori��t�� internationale du produit et Image symbolique du produit
Le Flanc nord de la Montagne de Reims (Massif de Saint Thierry et Mont Berru et la Montagne de Reims)	M��thode Champenoise : Le pressurage des raisins, la fermentation, l'assemblage, le tirage, le vieillissement, le remuage, d��gorgement et le dosage. Conduite du vignoble : Les vignes sont conduites en espaliers paliss��s sur des fils dans le sens de la pente. Un projet ��olien en co-visibilit�� avec les coteaux viticoles cr��erait une rupture dans la perception identitaire reconnue par l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.	Les couleurs de la vigne, la for��t, des plaines varient au fil des saisons et cr��ent ainsi une composition paysag��re unique, exceptionnelle et ��volutive tout au long de l'ann��e. De nombreux points de vues embl��matiques ponctuent ce paysage avec une vision commune vers la Cath��drale de Reims. L'insertion de parcs ��oliens ne doit donc pas polluer visuellement ces caract��ristiques paysag��res si symboliques, connues et reconnues.	Maisons vigneronnes, coop��ratives, b��timents de production et de commercialisation des maisons, vendangeoirs. Les installations industrielles li��es �� la production du Champagne pr��sentent une architecture sobre, de faible hauteur, et incluses au sein d'am��nagements paysagers de qualit��.	Sur le flanc nord de la Montagne de Reims on trouve ce triptyque connu et reconnu : plateau-coteau-plaine. Compos�� de la for��t, le vignoble et les plaines agricoles. Les points de vues sont des ��l��ments impactants sur ce paysage. Ils donnent tous une vue sur la cath��drale de Reims. Cette composition paysag��re doit donc ��tre pr��serv��e et visible. Un projet de parc ��olien ne doit pas modifier ce triptyque et encore moins ��tre en co-visibilit�� avec le vignoble.	L'��laboration du champagne �� g��n��r�� un am��nagement de l'espace tr��s particulier. Les caves de champagne repr��sentent un urbanisme souterrain unique et exceptionnel.	Architectures ��clectiques et ostentatoires. Architecture de tr��s grande qualit�� li�� au monde viticole comme les maisons de champagne. Il ne doit pas y avoir de confrontation visuelle entre ces ��l��ments de grandes qualit��s et un parc ��olien.	Voies ferr��es, canal, routes, infrastructures, sentiers de randonn��es Vue sur le paysage depuis ces diff��rents moyens de communication.	Qu'ils soient situ��s en haut ou en pied de coteaux, les villages et les bourgs ont en commun de s'��tre d��velopp��s de mani��re �� empi��ter le moins possible sur les parcelles de vignes. Il s'agit d'une urbanisation dense, group��e et rationnelle. Si le projet ��olien est implant�� dans de grands espaces sans liaisons avec l'urbanisme local, il rompt cette lecture en cr��ant un point focal qui d��tourne le regard des horizons de coteaux.	Le Champagne est le produit d'une organisation agro-industrielle unique au monde. Le Champagne symbolise de mani��re universelle la c��l��bration, le prestige et l'art de vivre �� la fran��aise. Les projets de parcs ��oliens, en co-visibilit�� avec les lieux d'��laboration de ce produit r��put��, banalise le territoire o�� il est implant�� et ses abords. Malgr�� le caract��re vertueux du d��veloppement des ��nergies renouvelables, l'image de marque des sites depuis lesquels les projets seraient visible s'en trouverait profond��ment d��grad�� et pourrait nuire au rayonnement universel du bien et de la zone d'engagement.
La C��te des Bar	M��thode Champenoise : Le pressurage des raisins, la fermentation, l'assemblage, le tirage, le vieillissement, le remuage, d��gorgement et le dosage. Conduite du vignoble : Les vignes sont conduites en espaliers paliss��s sur des fils dans le sens de la pente. Le d��partement de l'Aube poss��de 3 AOC et 8000 hct de vignes. Un projet ��olien en co-visibilit�� avec les coteaux viticoles cr��erait une rupture dans la perception identitaire reconnue par l'inscription sur la liste du patrimoine mondial.	Organisation verticale du paysage avec les 3 ��l��ments refl��tant l'image de la C��te des Bar : un massif forestier, les coteaux viticoles, agricoles et un patrimoine architectural de grande qualit��. Les couleurs de la vigne, la for��t, des plaines varient au fil des saisons et cr��ent ainsi une composition paysag��re unique, exceptionnelle et ��volutive tout au long de l'ann��e.	Ces efforts d'int��gration doivent ��tre les m��mes concernant l'implantation de futurs parcs ��oliens.	Un relief marqu�� par des coteaux tr��s raides parfois en falaise. Une couronne bois��e s��pare le versant du plateau, des parcelles de vignes. Elles sont concentr��es sur les coteaux tout comme les parcelles agricoles. Cette composition paysag��re doit donc ��tre pr��serv��e et visible	Ce d��veloppement souterrain est totalement int��gr�� au paysage, contrairement �� l'implantation d'��oliennes dans le paysage de proximit�� qui sont le plus souvent hors d'��chelle, cr��ant des ruptures fortes.	Architecture de tr��s grande qualit�� li�� au monde viticole comme les maisons de champagne. Les b��timents sont compos��s de pierre calcaire avec une architecture plus bourguignonne. Aux Riceys, les maisons de vignerons sont �� ��tages, perpendiculaire �� la voie, �� haut pignon sur rue et sans cour, ce qui est exceptionnel sur l'ensemble de l'aire AOC. Il ne doit pas y avoir de confrontation visuelle entre ces ��l��ments de grandes qualit��s et un parc ��olien.	Les projets de parcs ��oliens ne doivent pas alt��rer la perception du paysage depuis ces diff��rents moyens de locomotions.		

Ces 5 secteurs paysagers pr  sentent donc des caract  ristiques qui leur sont propres et    pr  server. **La m  thode champenoise et la conduite du vignoble** sont des   l  ments embl  matiques, refl  tant l'image de notre territoire. Les diff  rentes **organisations paysag  res cr  ent la richesse de notre patrimoine** avec notamment cette formation «plateau-coteau-plaine». Quant aux **  l  ments architecturaux, ils sont le plus souvent li  s au vignoble**, g  n  rant une architecture de tr  s grande qualit  . Tous ces   l  ments repr  sentent cette **Valeur Universelle Exceptionnelle** des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, **il est donc indispensable de les prot  ger.**

2.4. Présentation et Évaluation des sensibilités des attributs physiques identifiés vis-à-vis des projets éoliens



Carte des caractéristiques paysagères

Les caractéristiques de ce paysage culturel viticole du Patrimoine mondial

Le paysage est une notion transversale et subjective, c'est un élément important de la qualité de vie: en ville, à sa lisière, à la campagne, dans les territoires dégradés ou de grande qualité, dans les espaces remarquables ou comme ceux du quotidien...

Le paysage joue un rôle majeur dans l'épanouissement de chacun et le vivre ensemble. Il fait partie du patrimoine collectif et exprime une identité locale.

Prendre en compte le paysage suppose comprendre que l'on intervient dans un système complexe : l'espace du territoire et ses composantes, leur évolution dans le temps, leur perception et leur vécu par les hommes sont des aspects inséparables.

Enjeu d'attractivité pour les territoires, la qualité des paysages est aussi avant tout un patrimoine à valoriser et à transmettre aux générations futures. Pour que les paysages ne résultent pas d'évolutions subies, il est indispensable d'identifier les secteurs à forte sensibilité paysagère afin de diminuer les impacts de certains projets ou aménagements.

D'autre part il est important de comprendre et d'analyser « Le Paysage » comme un ensemble, avec certes différentes composantes comme le massif forestier, le vignoble, les plaines agricoles... mais qui vont se nourrir les unes des autres et qui seront le plus souvent indissociables.

Les paysages de la zone d'engagement sont composés de différentes unités paysagères mais avec des éléments caractéristiques que l'on retrouve la plus part du temps comme le massif forestier, le vignoble, les plaines agricoles et une urbanisation à différentes échelles.

Les éléments de compositions

La grande culture s'intègre dans une logique d'agriculture caractérisée par des openfields, un parcellaire de grande dimension géométrique en damiers, générant de grands aplats de couleur très purs. C'est un paysage caractéristique de la plaine champenoise où les ondulations topographiques de faibles amplitudes proposent des lignes d'horizon profondes.

Les enjeux de préservation des vues sur le lointain et de la composition du grand paysage sont donc importants.

Les boisements, massifs forestiers, coiffent les lignes de crêtes et dessinent les fonds de vallées.

La lisière forestière est un élément principal du paysage viticole champenois. Elle doit être protégée pour maintenir sa présence au dessus du vignoble.

La vigne, est l'élément le plus symbolique et emblématique dans ces paysages de la zone d'engagement.

Le vignoble est étendu et s'impose dans ces paysages. Il est implanté sur une multitude de parcelles dont les limites semblent parfaitement adaptées aux ruptures de pentes.

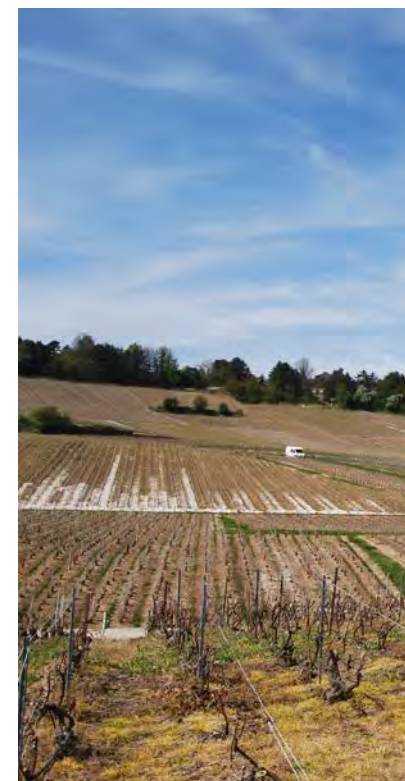
Le sens de plantation des rangs de la vigne donne un rythme au paysage.



Grande culture



Boisement



Vignoble

La géométrie changeante du vignoble est renforcée par les limites des parcelles, elles-mêmes soulignées par les chemins de craie blanche. Ces derniers constituent une multitude de lignes brisées qui zigzaguent entre les parcelles de vignes.

La forte présence du vignoble sera un enjeu important dans les propositions d'aménagements et d'implantations d'éléments de grandes ampleurs.

Et enfin les éléments **bâtis, les villes et villages.**

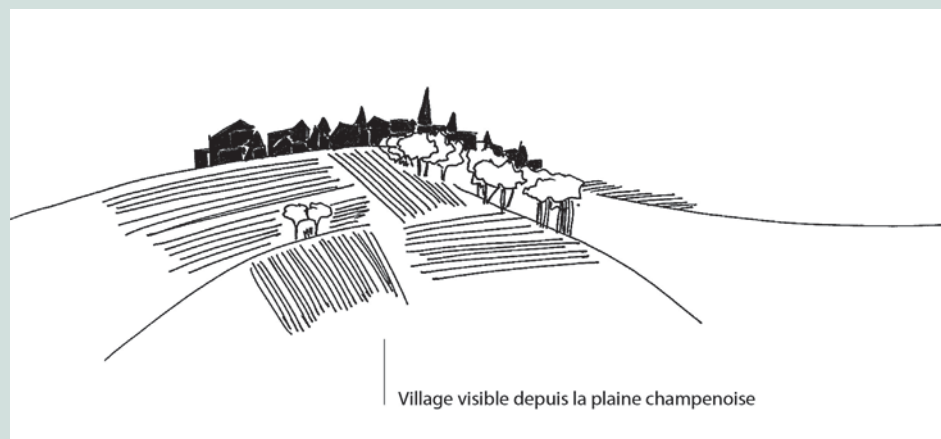
Sur certains secteurs les villages sont particulièrement visibles comme sur la plaine de la Champagne crayeuse. Et sur d'autres secteurs ils semblent se cacher dans les plis du relief. Positionnés dans les parties creuses du coteau où la roche leur offre un substrat stable, ils se succèdent tel un chapelet étalé sur le coteau. Enfin on trouve aussi des villages installés le long d'une rivière ou d'un cours d'eau.

Ces particularités topographiques positionnent les villages à des altitudes variables et les routes qui les relient suivent les dénivelés.

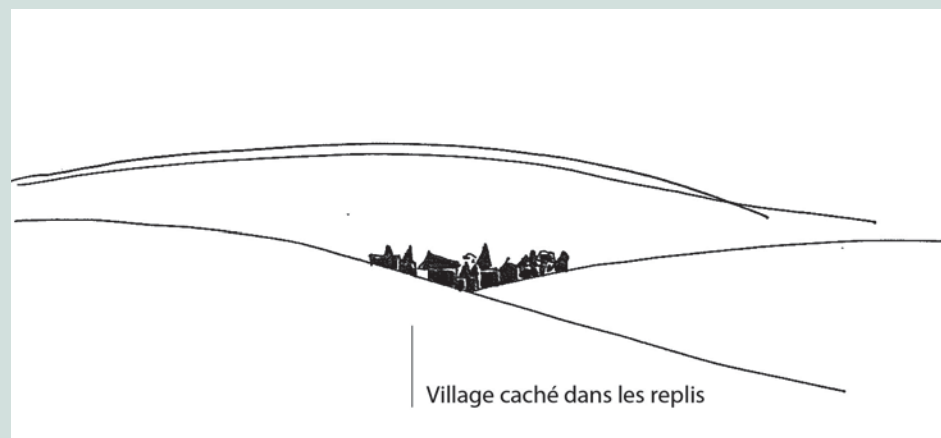
Concernant le bâti il est parfois composé de maisons vigneronnes dont les bâtiments jointifs se regroupent autour d'une petite cour délimitée par un porche ou de petites maisons d'un seul bloc. Ces bâtiments sont souvent accolés les uns aux autres et composent ainsi des petits îlots séparés par des rues étroites.



Une mer de vignes



Village visible depuis la plaine champenoise



Village caché dans les replis

Croquis schématiques de l'emplacement des villages - Source AUDRR, © Margaux Henrion

Les lignes de force

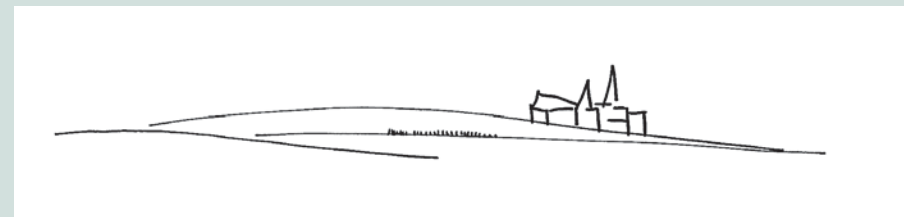
Les composantes du paysage, ses jeux de topographie créent des lignes de forces importantes, et surtout des points de vue à protéger. La caractérisation d'un paysage est fortement imprégné par le relief. En effet, il a une influence sur le regard et la perception de l'observateur.

Le massif forestier se trouve parfois sur les hauteurs, les vignes ensuite occupent les coteaux ou viendront se rattacher les plaines agricoles comme sur le flanc nord de la Montagne de Reims. Au contraire, aux Riceys, dans l'Aube, les plaines occupent les hauteurs et le massif forestier se prolonge sur les ondulations du relief jouant à cache-cache avec le vignoble.

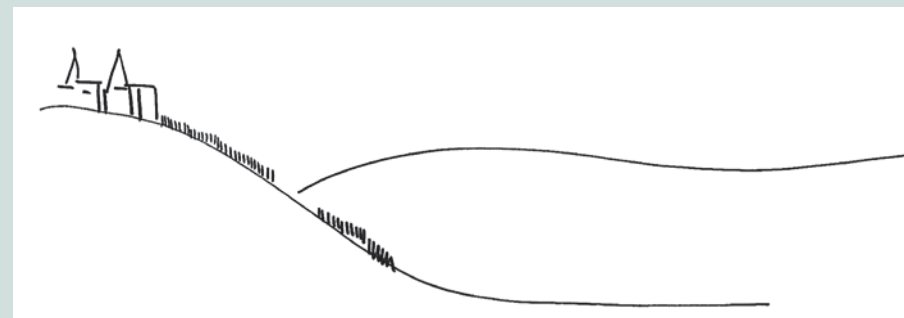
Les lignes de forces, les points dans le paysage guident et attirent le regard. On trouve des points d'appel qui attirent l'œil, lui permettant de se fixer sur un élément pour se reposer comme sur le village de Saint-Thierry, situé en hauteur...

Mais on trouve aussi des points de fuite, qui font converger le regard vers un point sur l'horizon, vers l'agglomération Rémoise par exemple.

L'insertion d'éléments verticaux de grandes dimensions au sein de cette composition paysagère si particulière est donc impactante.



Paysage de plaine (Vitryat) - Source AUDRR, © Margaux Henrion



Paysage de vallée (Vallée de la Marne) - Source AUDRR, © Margaux Henrion



Paysage de sommet (Flanc nord de la Montagne de Reims) - Source AUDRR, © Margaux Henrion

Ouvertures, points de vues

Le point de vue dépend de la position de l'observateur. Ainsi, les points de vue situés sur les hauteurs avec un avant-plan à moyenne ou à forte dénivellation sont les plus spectaculaires, et offrent la vision d'un paysage à protéger.

A Saint Thierry, par exemple, les points de vue sont ouverts grâce à un belvédère surplombant le vignoble qui s'étend vers Reims. D'autres points de vue, au détour d'une ruelle sont plus «confidentiels». Il en existe aussi des plus emblématiques comme depuis Hautvillers, qui nous offre une vue panoramique et emblématique du vignoble.

En contre-bas, des vues lointaines permettent de « prendre de la distance» avec les paysages de la Côte des Blancs par exemple.

Ces différents points de vues sont essentiels pour appréhender le paysage champenois. Ils offrent aux visiteurs toutes les richesses du territoire et l'opportunité de comprendre ce paysage culturel viticole unique.

Cependant les points de vues en contre-bas, le plus souvent depuis les plaines agricoles offrent eux aussi une vue imprenable sur le paysage. Elles permettent d'aborder et de visualiser le paysage d'une autre manière. De mieux comprendre cette composition «plateau-coteau-plaine».

La perception du paysage, approche sensible

Expérience sensorielle et personnelle, la perception du paysage fait appel à tous nos sens.

Les couleurs, la lumière et les textures structurent notre paysage qu'il convient de faire évoluer de la meilleure des manières pour préserver sa qualité.



Le point de vue sur la vallée de la marne depuis Hautvillers et le vignoble de la Côte des blancs



Une mer de vigne depuis Saint Thierry



La lumière du vignoble des Riceys en été

Les couleurs

Les couleurs et les contrastes sont les premiers éléments du paysage.

Les couleurs (de la vigne, de la forêt, des plaines) varient au fil des saisons et créent ainsi, une composition paysagère différente.

Les toits de tuiles rouges (ponctuellement d'ardoises), les façades enduites, en meulières ou parfois en pierres calcaires de l'habitat ajoutent des touches de couleurs supplémentaires au tableau paysager.



Les forêt et le vignoble en automne

Les matières et les textures

Une sensation « tactile » se dégage également en parcourant du regard le paysage.

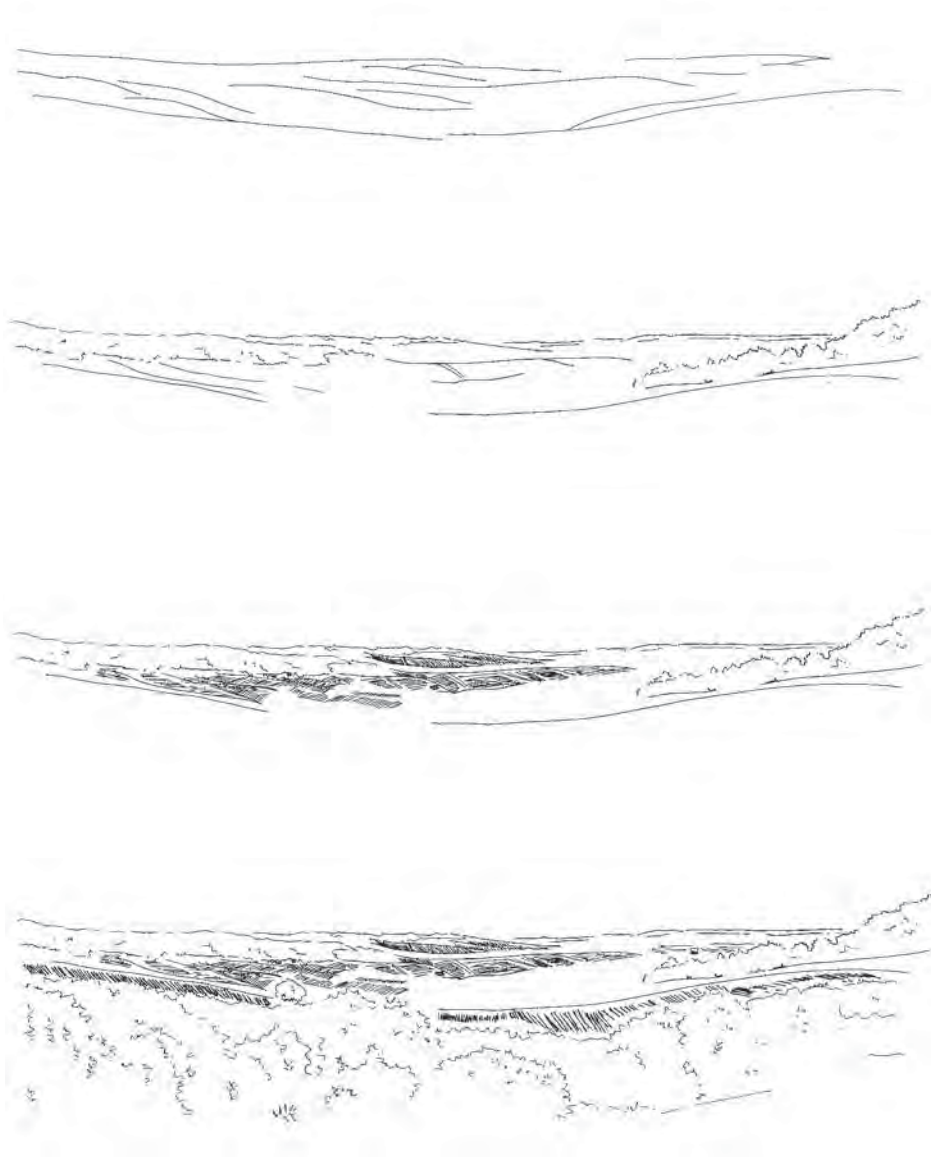
L'impression de « rugosité » du massif forestier qui domine le vignoble s'oppose à la quiétude des plaines champenoises. Ces sensations texturales font souvent naître chez l'observateur des impressions subjectives de douceur ou d'âpreté.

La lumière comme les matières sont autant d'éléments sensibles qui composent le paysage et qui le caractérisent.



Un patchwork de couleurs et de textures

2.5. Synthèse de l'état initial : les enjeux paysagers vis-à-vis de l'éolien

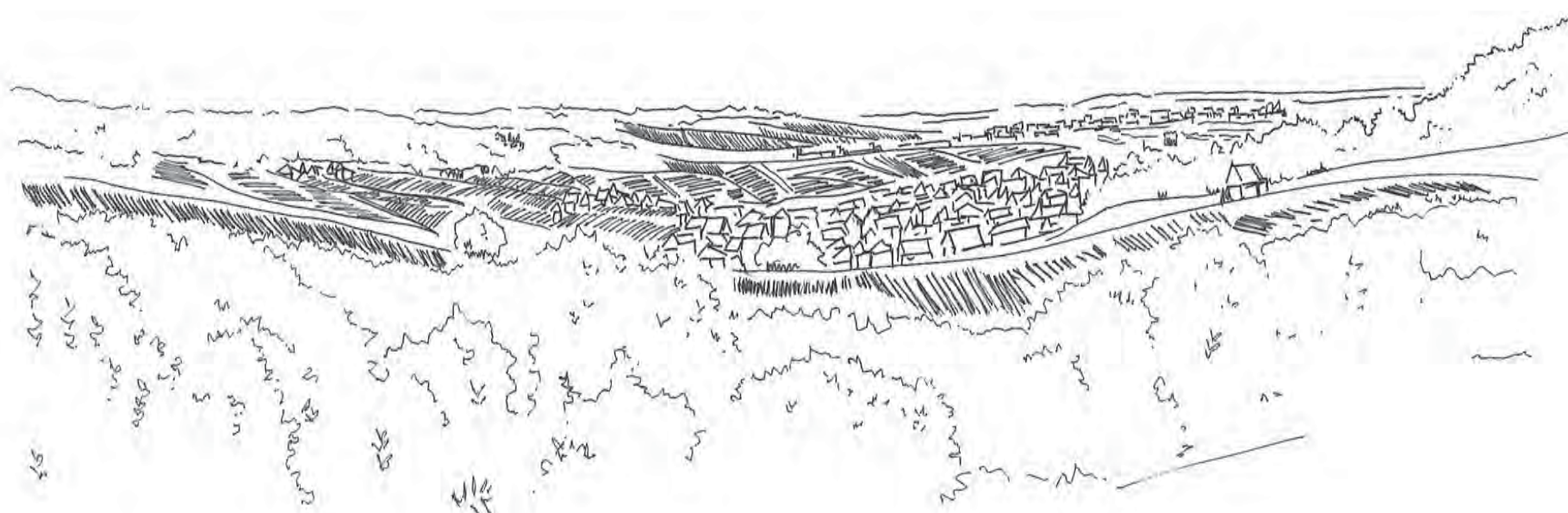


Les principaux motifs paysagers à retenir

A grande échelle, les secteurs étudiés sont marqués par :

- **La topographie**, sinueuse, marquée, courbée, plate, façonnée par la cuesta ...
- **Les motifs culturels** : Les cultures céréalières et oléagineuses enrichissent le paysage d'éléments toujours changeants. Ces plaines agricoles jouent un rôle fondamental, de respiration et de protection dans le paysage
- **Une association plateau - coteau - plaine** avec :
 - . **Les motifs boisés** : repère visuel, orientent les vues tout en préservant les perspectives (hauteur et densité)
 - . **La vigne** : Soignée et ordonnée, son parcellaire est plus morcelé que celui des plaines agricoles.
 - . **La plaine** : de longues étendues agricoles, donnant de la respiration au vignoble et du recul afin d'apprécier le paysage.
 - . **Les communes et leurs architectures** émergent au coeur du vignoble.
- **Les repères visuels**, les éléments parfois symboliques et architecturaux comme le clocher d'une église.

Il est important de comprendre que ce paysage présente des perspectives emblématiques à préserver. Il est nécessaire d'avoir une réflexion sur une vision globale de l'espace et non à partir d'un seul petit espace ou d'un seul point de vue d'où l'intérêt de travailler sur ce secteur plus large; la zone d'engagement.



3

Identification de l'Aire maximale d'influence paysagère

- 3.1 Identification du périmètre d'étude
- 3.2 Documents existants
- 3.3 Projets éoliens présents et à venir
- 3.4 Définition de l'AIP

3.1. Identification du périmètre d'étude



Cette étude se déroule à l'échelle de la zone d'engagement.

Cette dernière peut être décomposée en différents paysages. Ils seront analysés autant sur leurs caractéristiques paysagères, patrimoniales que sur l'impact de l'éolien présent. Suite à cette analyse des propositions seront établies ainsi que des recommandations spécifiques propres à chaque secteurs paysagers.

Les 5 secteurs étudiés:

La Montagne de Reims avec la petite Montagne de Reims, le Massif de Saint Thierry et le Mont Berru
La Vallée de la Marne Est et Ouest
La Côte des Blancs et la Côte du Sézannais
Le Vitryat
La Côte des Bar

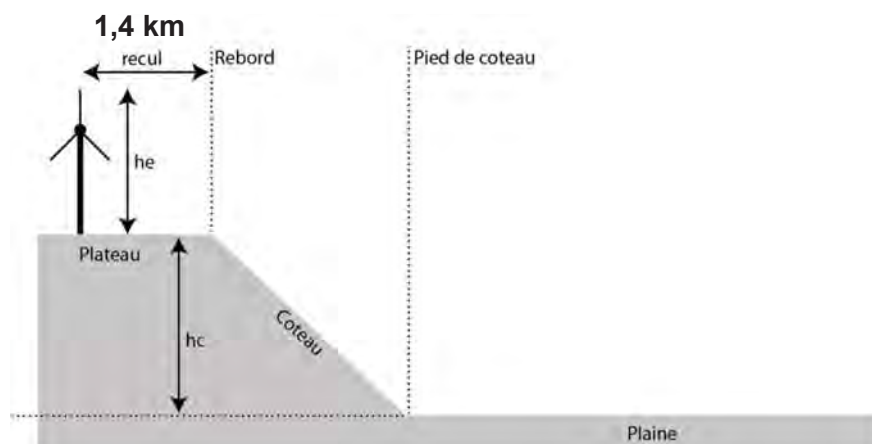
Charte Éoliennes et Paysages du Champagne

Les règles d'implantation des parcs éoliens :



Exemple :

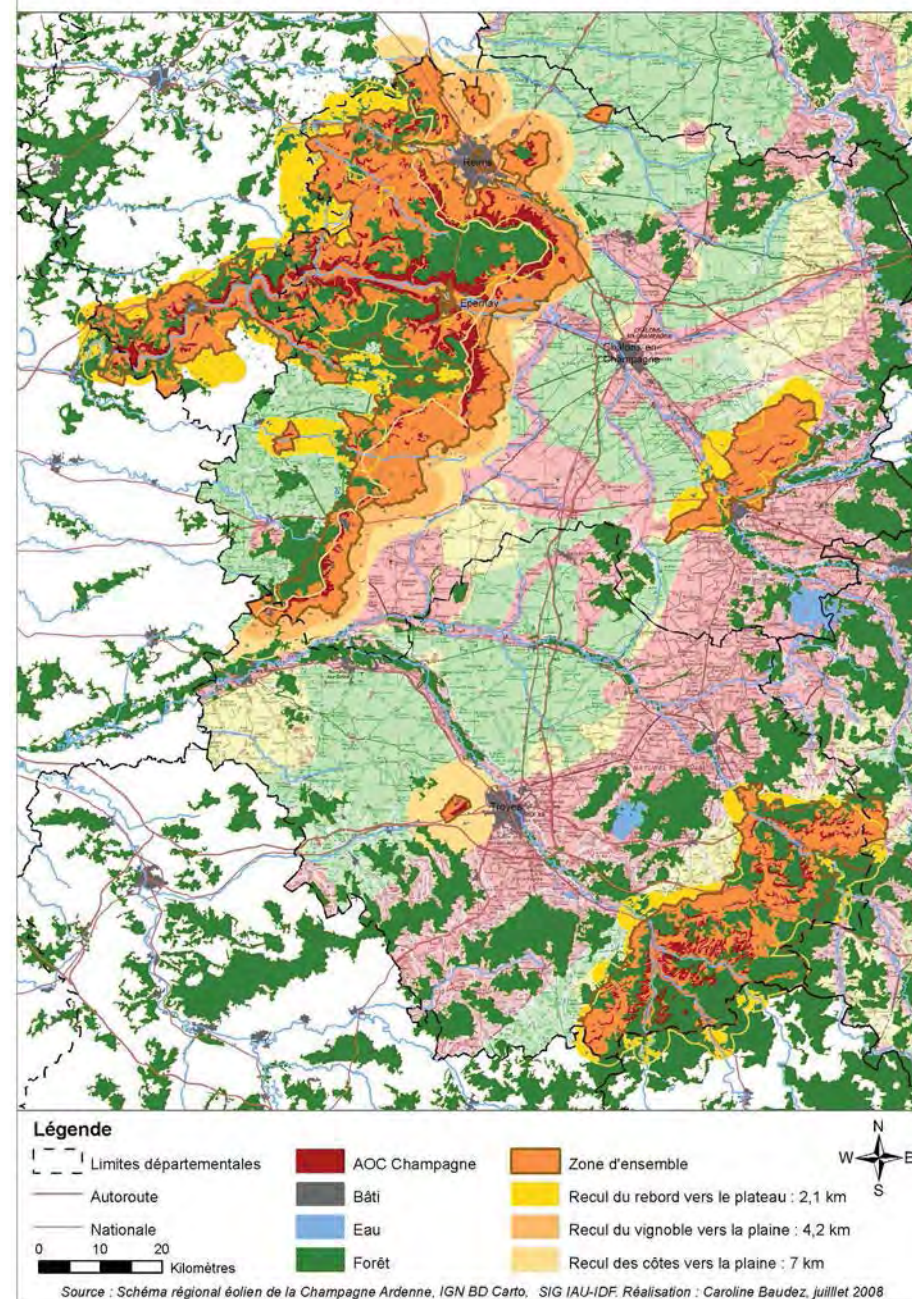
Une éolienne de 180 m peut être implantée en plaine à une distance d'au moins 5,4 km du pied du coteau et 9 km du haut du coteau



Exemple :

Une éolienne de 180 m peut être implantée sur un plateau à une distance d'au moins 1,4 km du rebord pour un plateau élevé d'au moins 200 m de sa plaine.

Carte des reculs des éoliennes de 140 m en fonction des reliefs et du vignoble



Charte Eoliennes et Paysages du Champagne

* La position des éoliennes selon le relief

Il ne doit pas y avoir d'éoliennes implantées dans le périmètre de la zone d'ensemble du bien Unesco.

En dehors de cette zone d'ensemble, les éoliennes peuvent être implantées, même à proximité des limites des communes viticoles à condition : de ne pas être vues du vignoble ou en même temps que le vignoble.

Dans la mesure où les nouveaux éléments verticaux concurrencent visuellement les anciens, l'implantation de parcs éoliens en co-visibilité avec des éléments patrimoniaux est à proscrire: points de vues depuis les zones habitées, voies de communication ou depuis les hauts lieux de tourisme particulièrement fréquentés.

* Les Dispositions des éoliennes entre elles

Éviter la dispersion dans le paysage.

Composer les parcs selon les lignes géométriques les plus lisibles possibles en liaison avec les éléments du paysage.

Il est préférable de réaliser des alignements simples et réguliers plutôt que des bouquets d'éoliennes.

* Le Cumul des impacts de plusieurs parcs éoliens

Il est préconisé de prendre un recul de 75% de l'emprise du plus grand des deux projets.

Pour des projets proches (distance inférieure à 15 km), il est nécessaire d'avoir une cohérence dans la géométrie des deux projets avec la même orientation des lignes d'éoliennes.

Bilan de l'implantation au regard de la Charte

Un document qui a permis de tenir à minima les développements éoliens à proximité de l'Appellation Champagne.

De nombreuses éoliennes sont visibles depuis le vignoble, mais aussi depuis certains points de vue comme à Hautvillers et dans les secteurs du Sézannais

Des bouquets d'éoliennes ou des parcs sont très proches avec une géométrie différente.

3.3. Projets éoliens construits et autorisés

« Les parcs éoliens font ainsi partie de ces nouveaux aménagements à caractère technique et énergétique qui transforment les paysages par l'introduction de nouveaux objets aux dimensions exceptionnelles et de nouveaux rapports d'échelle. »¹

Le nombre de projets de parcs éoliens ne cesse d'augmenter. Notre région présente à elle seule 25% de l'éolien en France.

Les objectifs régionaux pour 2020 sont d'atteindre 4 477 MW de puissance éolienne raccordée, soit près d'un quart de l'ambition nationale et l'équivalent de trois à cinq réacteurs nucléaires, principalement dans l'ancien périmètre de la Champagne-Ardenne.

Certaines régions sont plus « impactées » que d'autres comme la plaine du Vitryat ou encore le Sézannais et la Côte des Blancs.

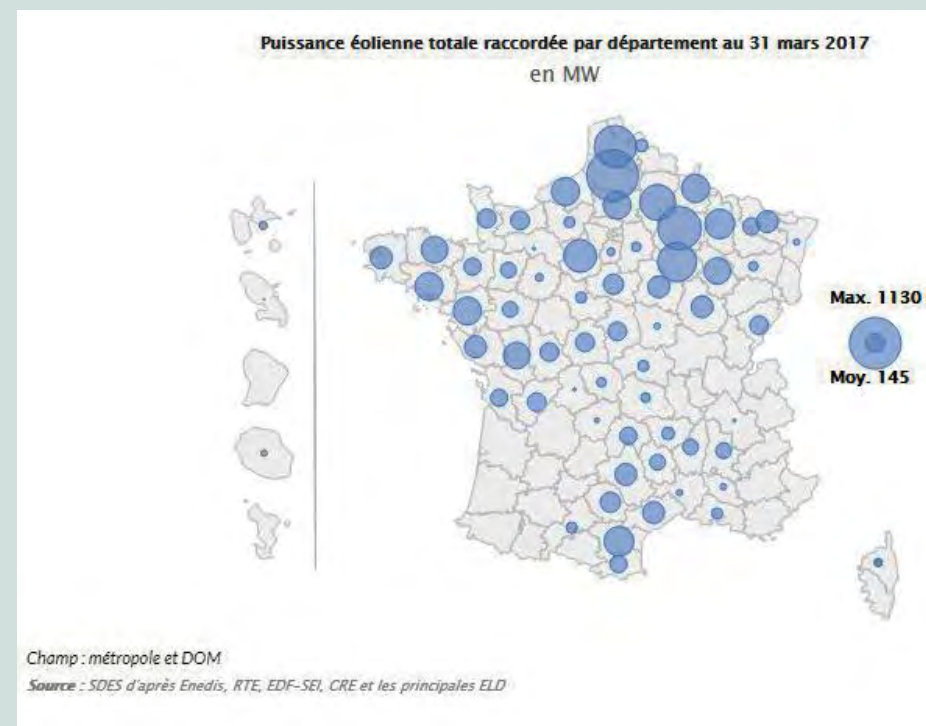
De nombreux projets sont installés, d'autres à venir sont autorisés ou en cours d'instruction.

Il est important de rappeler que pour les parcs construits et autorisés la Marne compte environ 480 éoliennes, l'Aube 390 et les Ardennes 200.

Si on ajoute les parcs en cours d'instruction, on compte 660 éoliennes pour la Marne, 450 pour l'Aube et 460 pour les Ardennes.

Soit près de 870 machines déjà construites et 1110 éoliennes à venir.

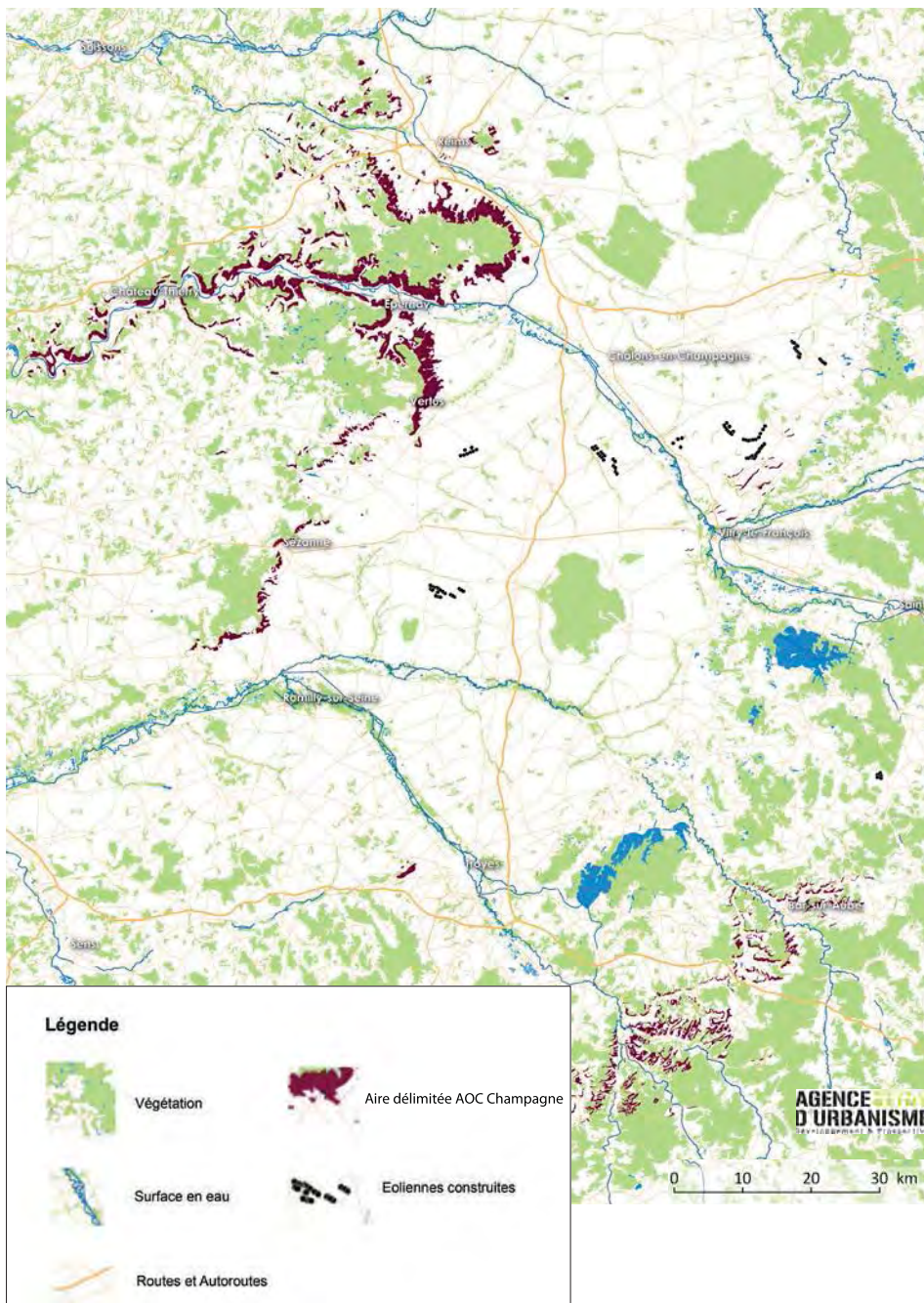
« La taille importante des éoliennes rend illusoire toute tentative de dissimuler des parcs éoliens dans les paysages. »²



Carte de la puissance éolienne totale raccordée par le département au 31 mars 2017
Site : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

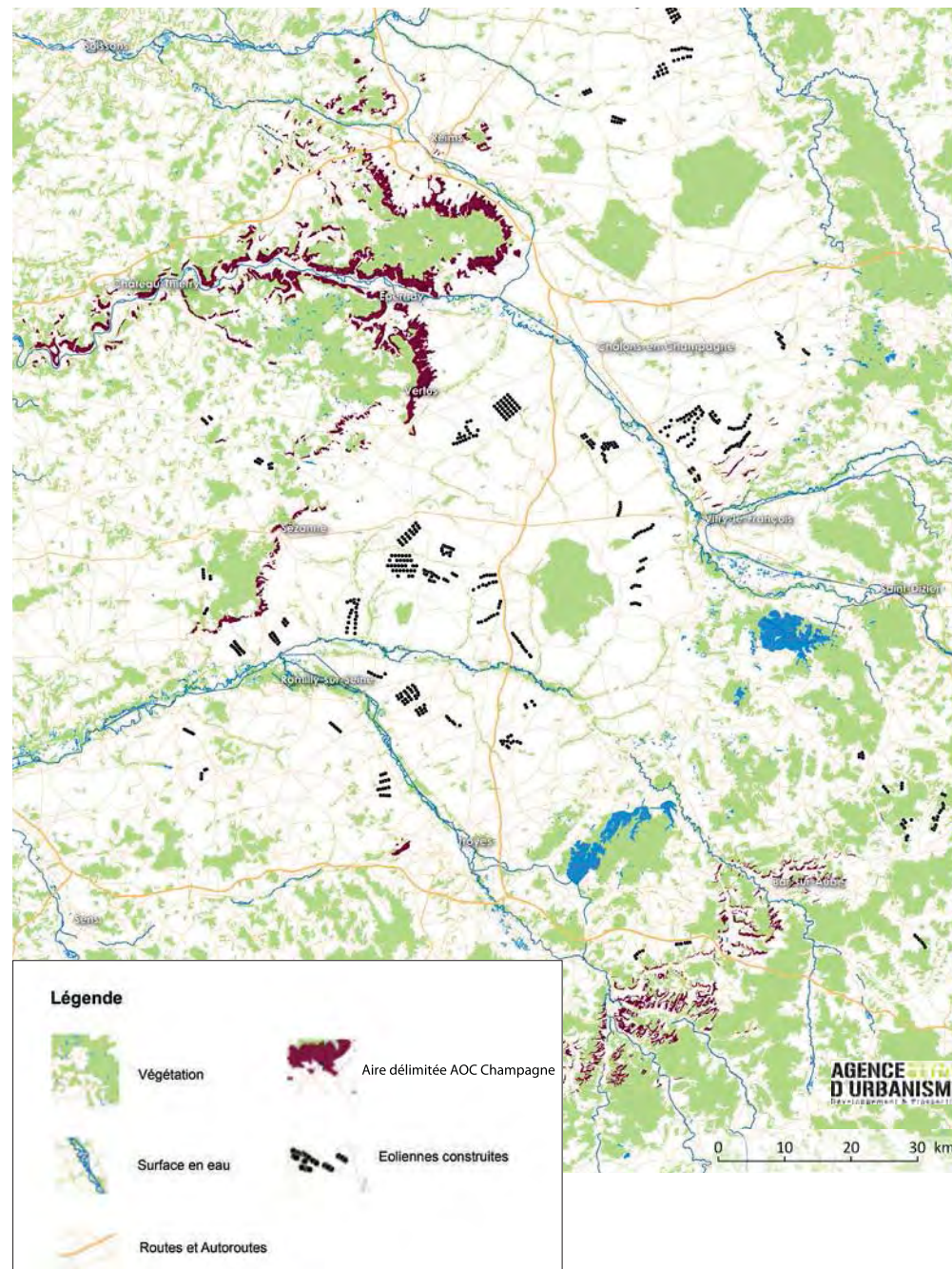
1/2 : Le Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres.

2008

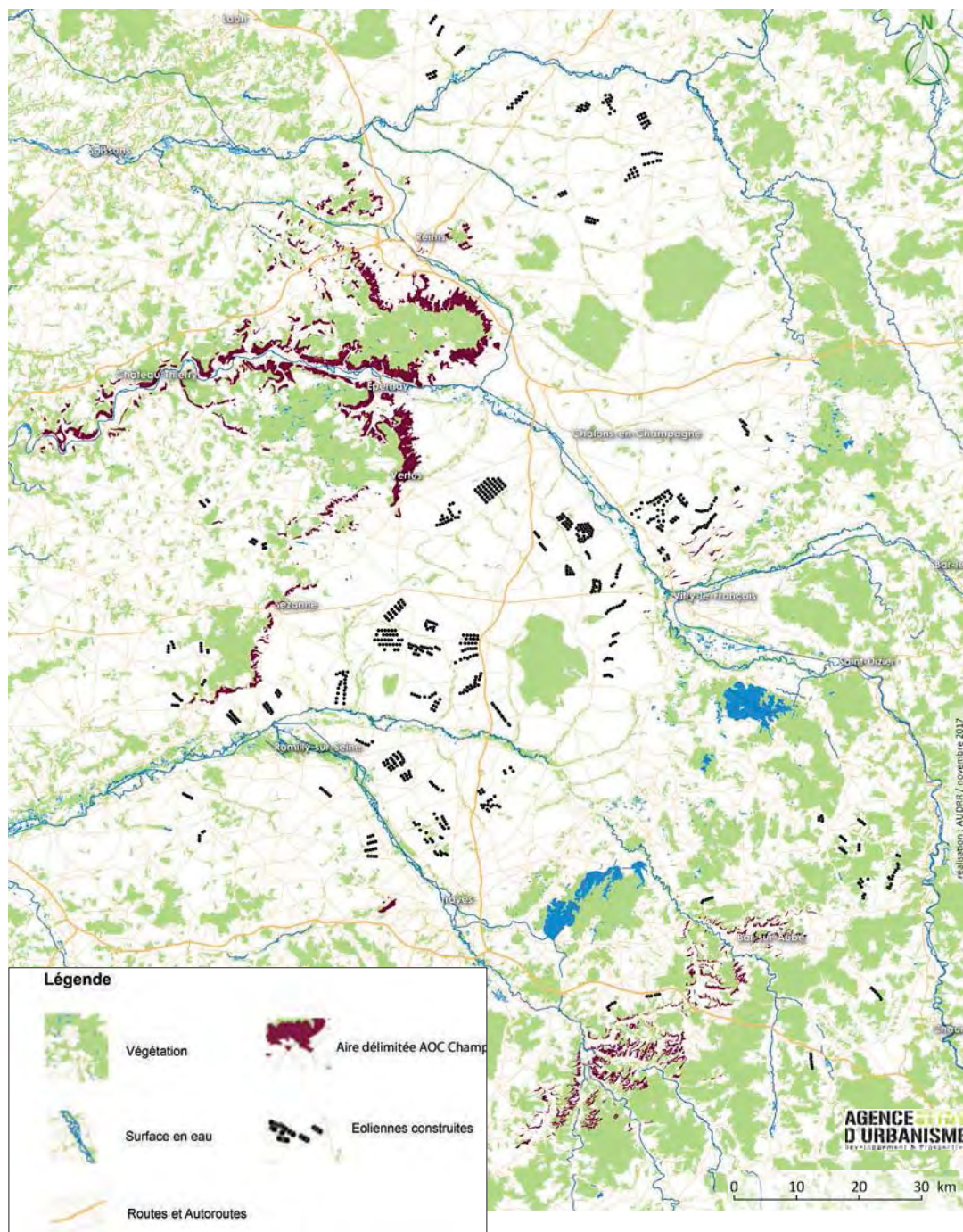


Etat de l'éolien en début d'année 2008

2015



Etat de l'éolien en début d'année 2015



Ces trois cartes présentent l'évolution de l'éolien de 2008 à 2017.

Trois dates ont été choisies ; 2008 date de création de la « Charte éoliennes et Paysages du Champagne », 2015 date de l'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne au Patrimoine mondial et 2017 pour établir un état des lieux actualisé.

Ces trois cartes ne mentionnent pas différents éléments. En 2008, le contexte éolien était différent. Les parcs éoliens n'étaient pas aussi présents et l'impact visuel peu important. Seuls quelques parcs éoliens étaient présents entre la Côte des Blancs, le Vitryat, la Côte des Bar et le Sézannais.

L'impact éolien était faible, les éoliennes alors mesuraient 140 m de haut.

A partir de 2015, la présence de l'éolien se renforce, environ 40 nouveaux parcs sont implantés. On constate une concentration sur le pôle Côte des Blancs, Sézannais et Vitryat en raison de la présence des postes de raccordements.

Enfin depuis début 2017, le nombre de parcs est en hausse.

Le paysage se trouve de plus en plus impacté ; les nouveaux parcs ne s'intègrent plus dans le paysage, oubliant la topographie et leur composition des parcs existants.

Certains parcs sont implantés à proximité des entrées de communes. L'intégration des parcs se fait essentiellement en rapport avec les postes de raccordements disponibles sans se soucier de l'impact paysager. Cependant cette composition engendre une densification et une saturation de l'horizon.

La lecture de ces 3 cartes met en avant l'évolution croissante de l'éolien. 11 parcs éoliens en 2005, 60 en 2015 et 90 en 2017.

Il est donc justifié de travailler à une meilleure intégration de l'éolien vis-à-vis de ces paysages emblématiques.

3.4. Définition de l'AIP

« La notion « d'Aire d'influence paysagère » est essentielle pour la préservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial qui ont une Valeur Universelle Exceptionnelle potentiellement sensible à l'impact paysager des éoliennes. »¹

Cette aire d'influence paysagère entretient des relations directes avec le bien patrimoine mondial mais aussi dans ce cas précis avec sa zone d'engagement.

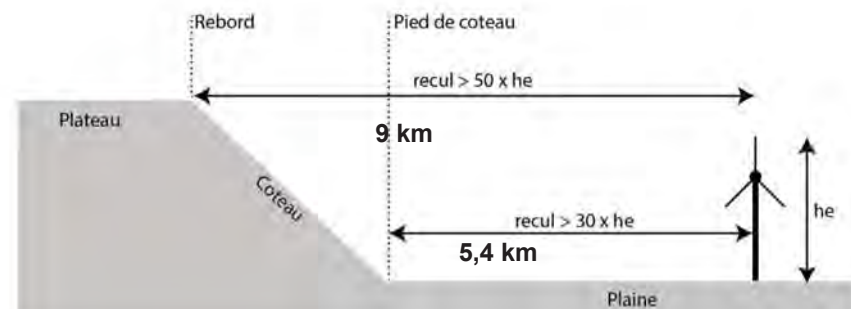
Elle est destinée à territorialiser la sensibilité paysagère depuis et vers un bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

Alors de quoi est composé cette Aire d'Influence Paysagère ? Quel a été le procédé pour créer ces deux zones d'exclusions et de vigilance ?

Afin d'établir ces nouveaux périmètres de protection, la première étape est de se référer à un document réalisé par la Mission CMCC en 2008 s'intitulant « La charte éoliennes et Paysages du Champagne ». Ce document proposait **une méthode de calcul du recul de l'éolien suivant la hauteur et l'implantation de l'éolienne** (140m). C'est-à-dire en se basant depuis le pied de coteau ou le haut de coteau. En calculant (en plaine) depuis le haut de coteau, le recul enregistré est de 7 km. Depuis le pied de coteau en le recul est de 3 km. Le recul depuis le rebord du plateau est de 1,08 km.

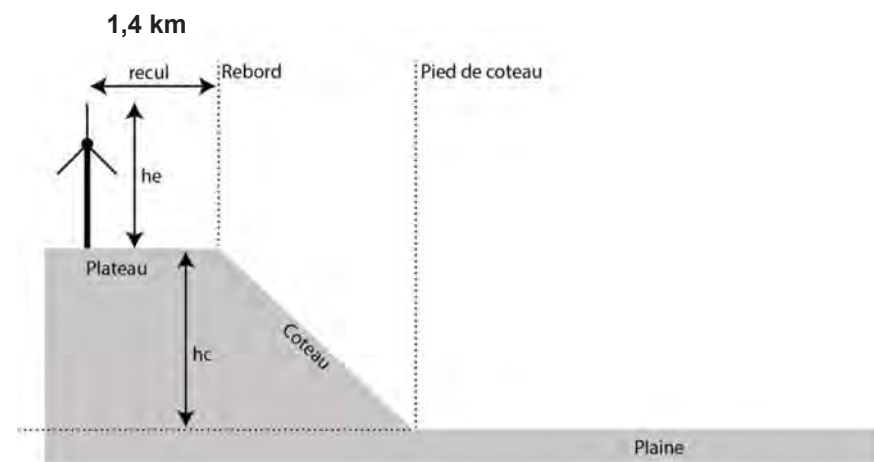
La même méthode de calcul du recul de l'éolien a été appliquée pour des éoliennes de **180 m** afin de comprendre l'impact paysager d'aujourd'hui et d'en déduire des préconisations.

1. Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres



Exemple :

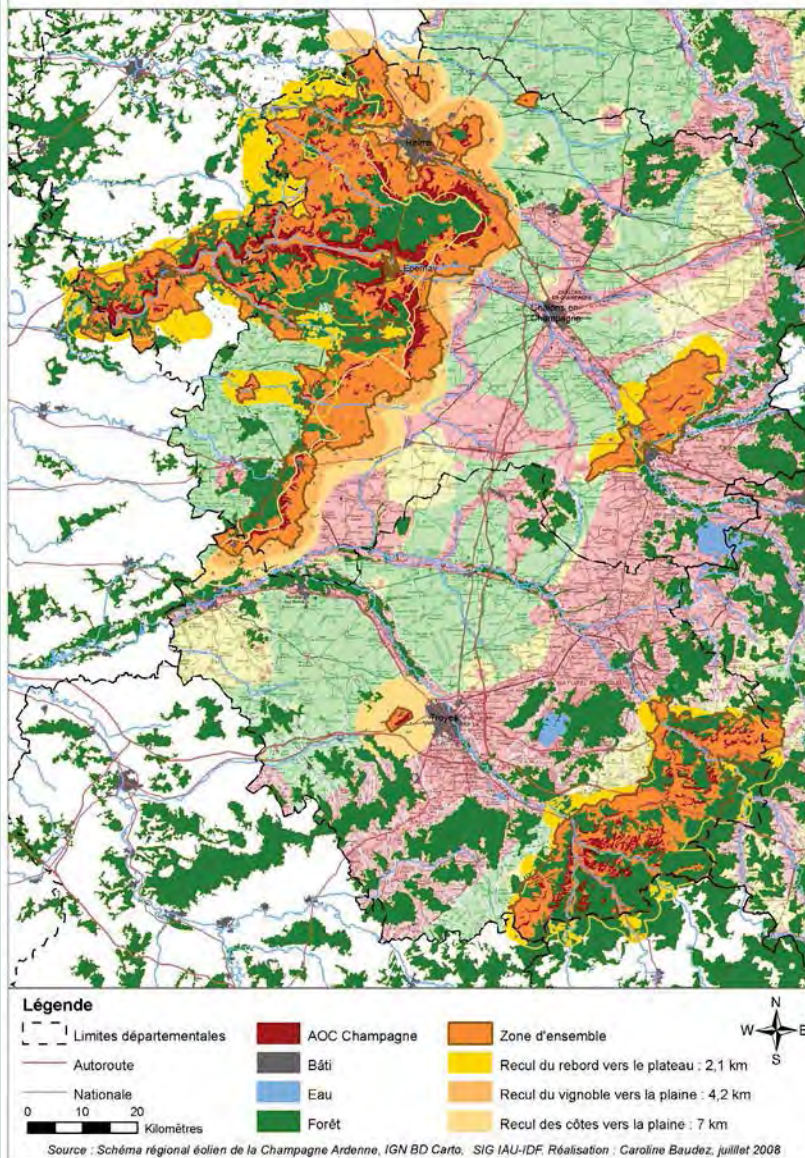
Une éolienne de 180 m peut être implantée en plaine à une distance d'au moins 5,4 km du pied du coteau et 9 km du haut du coteau



Exemple :

Une éolienne de 180 m peut être implantée sur un plateau à une distance d'au moins 1,4 km du rebord pour un plateau élevé d'au moins 200 m de sa plaine.

Carte des reculs des éoliennes de 140 m en fonction des reliefs et du vignoble

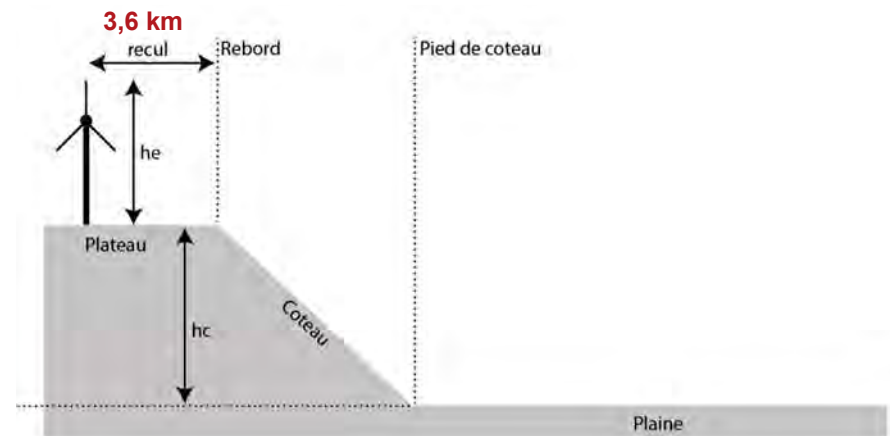
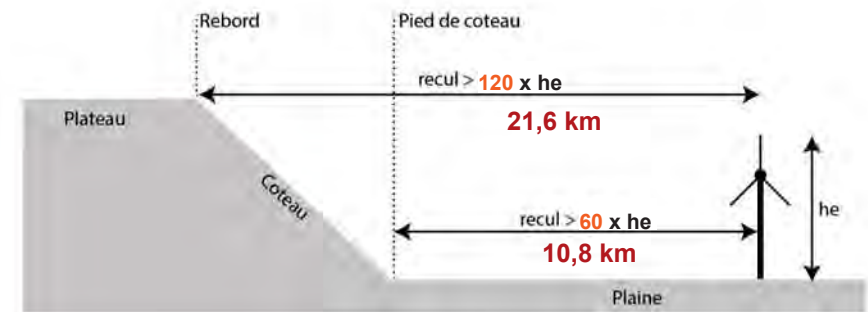


Cependant, il est important de rappeler que cette carte et ces calculs ont été réalisés en 2008, date à laquelle les éoliennes mesuraient au maximum 140 m, et que la densité des éoliennes était très faible.

L'éolien ayant fortement progressé, il s'est densifié d'où le besoin de nouvelles distances de recul et de préconisations.

Un nouveau scénario a donc été mis en perspective.

Celui-ci propose un **coefficient directeur augmenté** qui correspond à la situation actuelle de densité et aux hauteurs des développements éoliens.



Règles de calcul de la Charte éoliennes et Paysages modifiées mais toujours avec des éoliennes de 180 m

En plaine, depuis le pied de coteau, la **zone de recul passe pour une éolienne de 180 m de 5,4 à 10,8 km et depuis le haut de coteau de 9 à 21.6 km. En plateau de 1.4 à 3.6 km de recul depuis le rebord.**

La présence de l'éolien est en forte croissance. Les parcs éoliens s'installent rarement en accord avec le paysage mais le plus souvent en fonction des postes de raccordements présents, d'où certaines zones surchargées avec un **manque d'unité et de géométrie dans leurs compositions.**

Certaines zones comme le Vitryat présentent une surcharge de parcs éoliens. Dans la Côte des Blancs les parcs éoliens s'installent à quelques mètres du vignoble en créant une barrière visuelle.

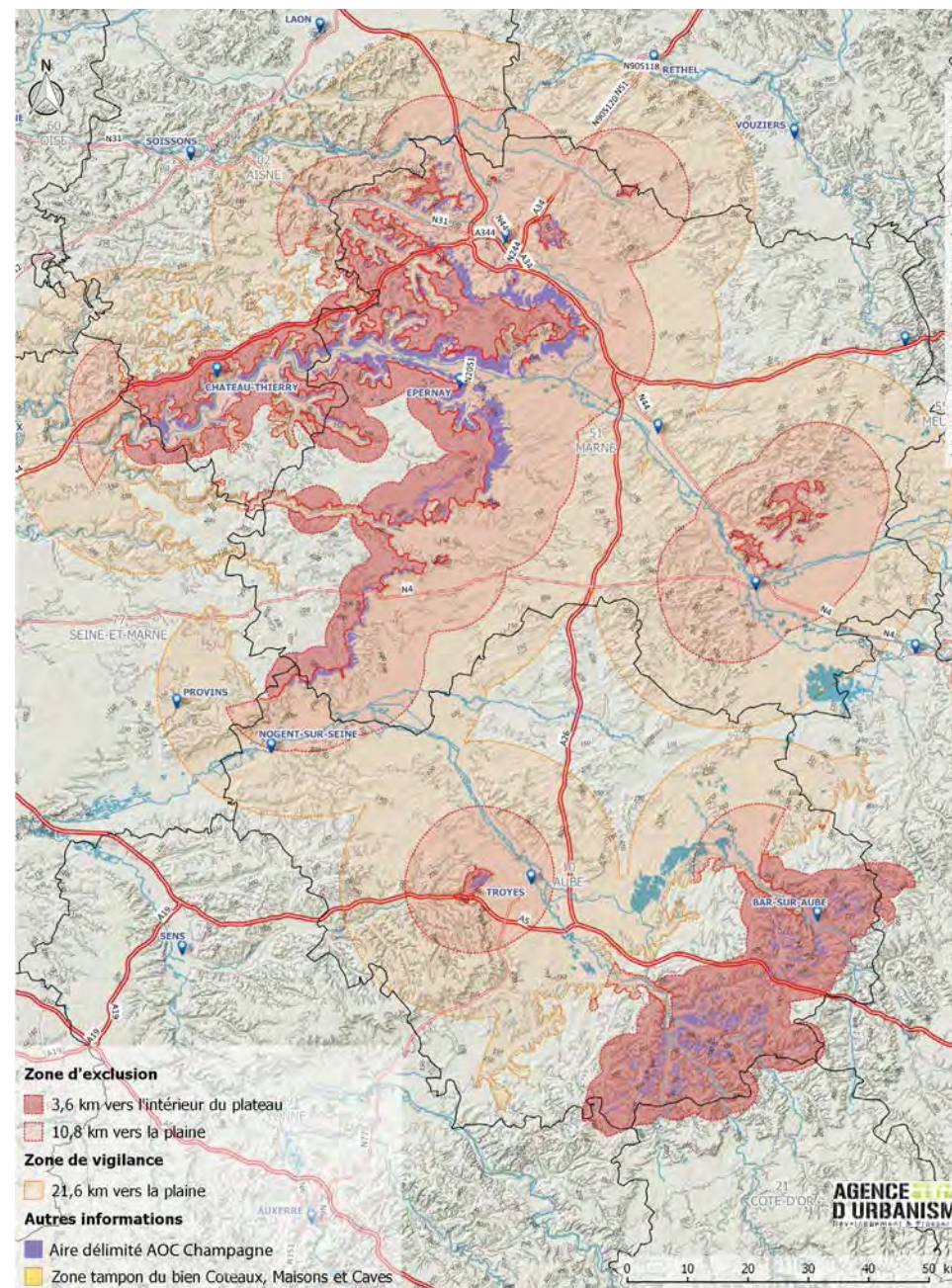
D'où l'importance de réinterpréter les distances de protection et de réaliser des préconisations spécifiques par secteur.

Ces nouvelles distances tiennent compte de la situation actuelle de l'éolien et des différentes typologies du paysage de la zone d'engagement. De plus elles sont en accord avec les distances de recul utilisées par les autres sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

La réactualisation du coefficient directeur au regard des hauteurs des machines actuellement implantées génèrent une **cartographie théorique, préfigurant une zone d'exclusion selon le haut et le bas du coteau et une zone de vigilance plus large vers la plaine.**

Certains éléments contextuels étaient eux aussi manquants, comme le périmètre de l'AIP zone centrale ou encore le périmètre des communes d'extension de l'Appellation Champagne. Ce dernier est un élément indispensable à prendre en compte et à protéger en amont.

Mise à jour de la Charte éolienne de 2008



C'est pourquoi sont également prises en compte les futures communes potentielles d'extension de l'Appellation Champagne dans le scénario retenu. Les parcelles de vignes n'étant pas encore localisées, il est donc évident que cette carte n'est pas figée et qu'elle évoluera dans les années à venir.

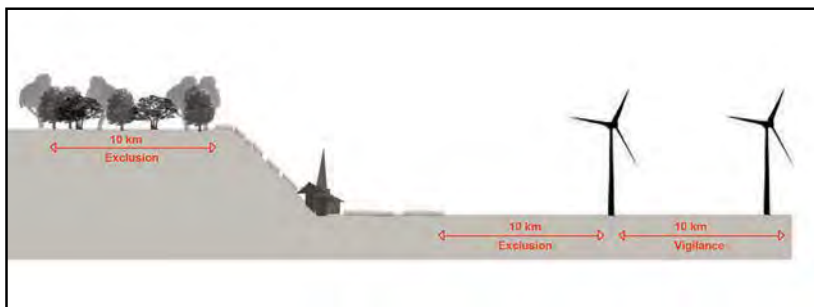
La méthode de calcul édictée par la Charte de 2008 s'est avérée complexe à manipuler. C'est pourquoi une règle simplifiée correspondant au scénario retenu propose une méthode plus appréhendable pour les porteurs de projets.

La vigne étant un élément fondamental dans les paysages inscrits au Patrimoine mondial, **le périmètre et donc le vignoble de l'Appellation Champagne a été choisi comme limite unique.**

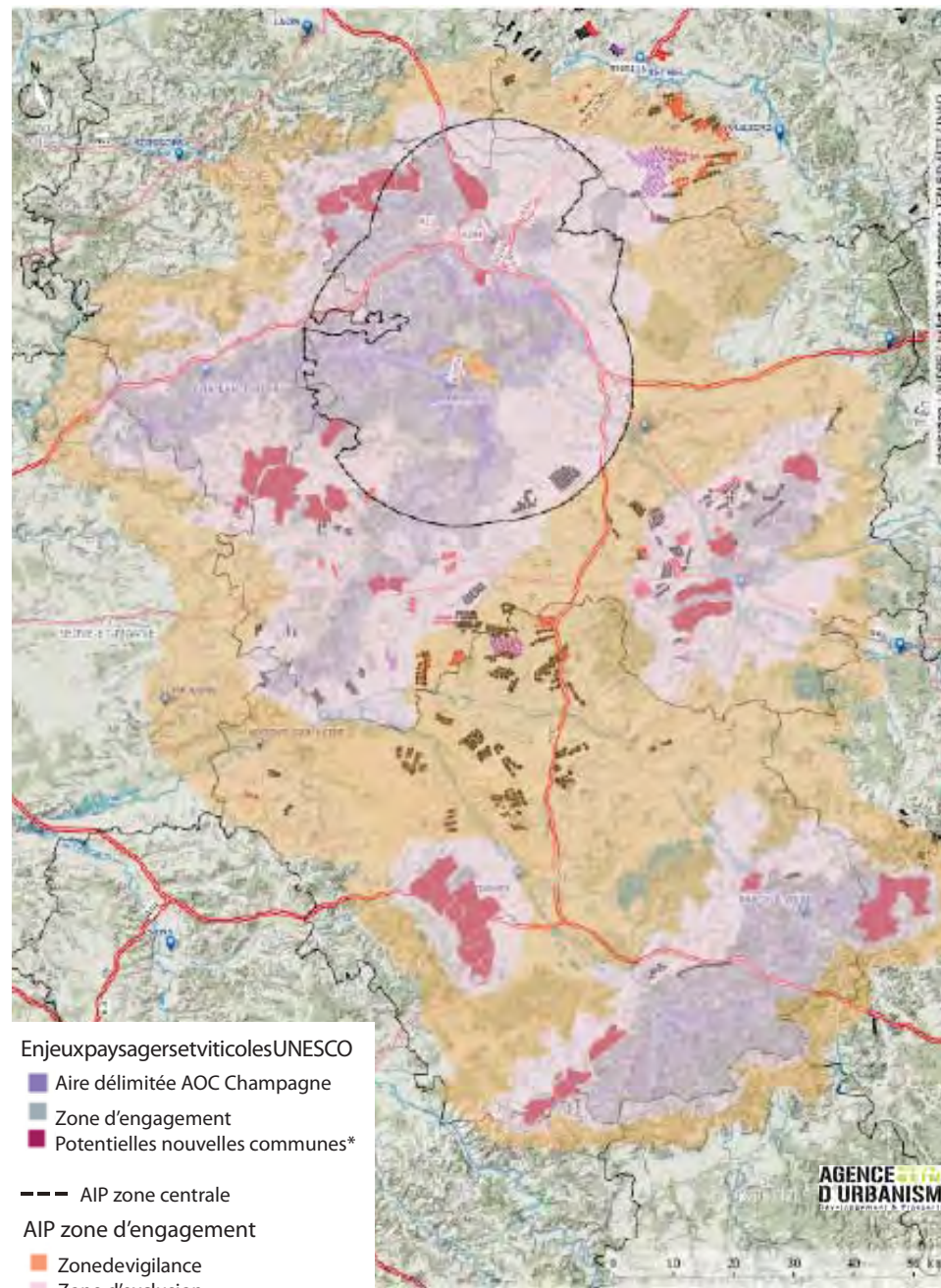
Il s'agit d'une limite physique, déterminée, claire. **La méthode de calcul reste donc la même mais** au lieu de se baser sur le bas de coteau ou le haut de coteau, **seule la limite extérieure de la parcelle viticole en Appellation Champagne est prise en compte.**

Les potentielles nouvelles communes en zone de production au vu du projet de révision de l'aire géographique mis en consultation publique en 2008 sont également comprises dans ce scénario.*

Enfin les distances de recul ont été arrondies à **10 km** pour la zone d'exclusion et à **20 km** pour la zone de vigilance pour des éoliennes de **toutes hauteurs confondues.**



Aire d'influence Paysagère , carte de travail



Aire d'influence Paysagère 2018 zone d'engagement et zone centrale

Attention, il est important dans cette étude de **prendre en compte le périmètre de l'Aire d'influence paysagère de la zone centrale** (étude menée par la DREAL).

En effet ce tracé situé sur la zone centrale (en rouge) présente le **périmètre de l'Aire de Préservation du Bien**.

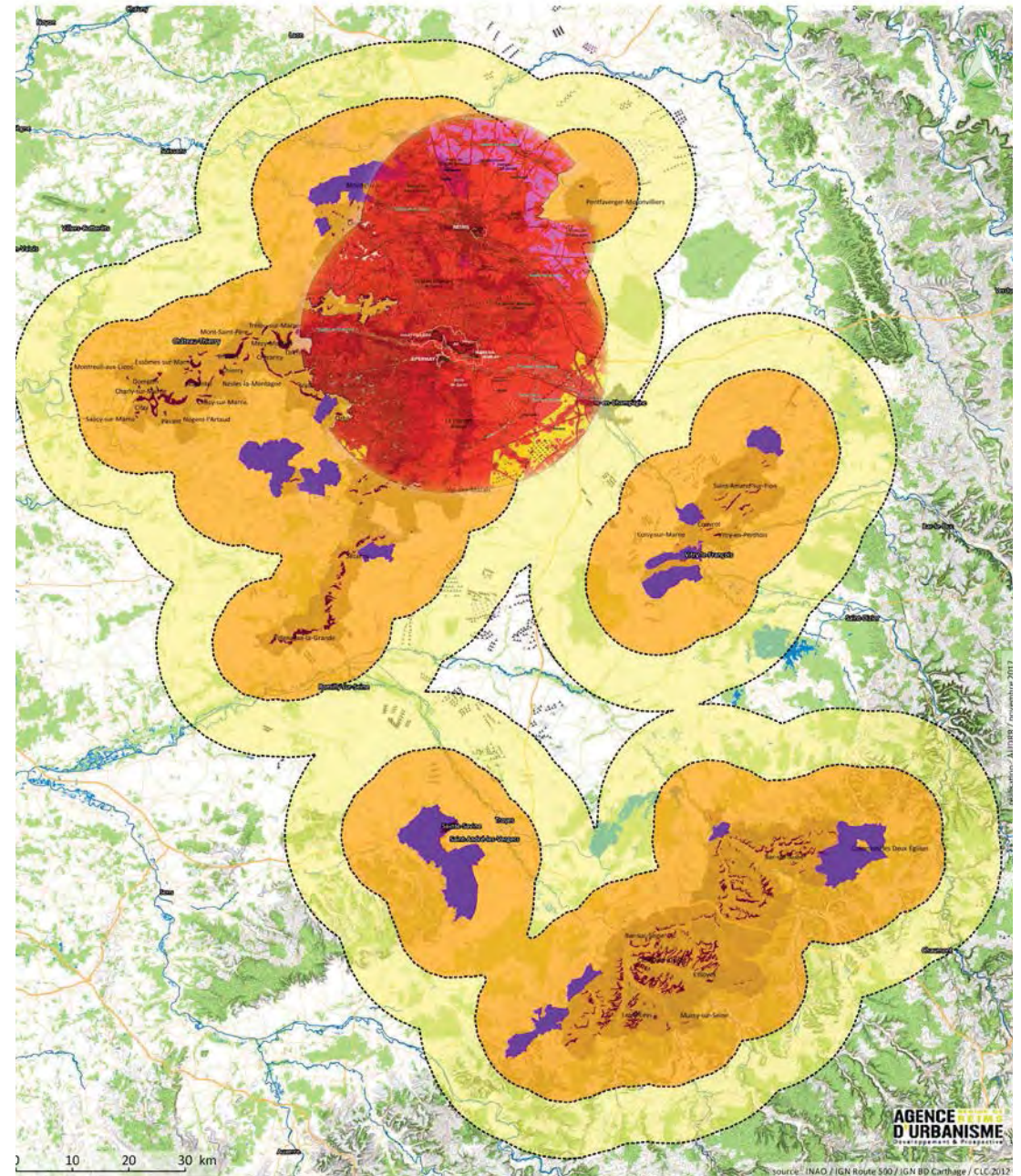
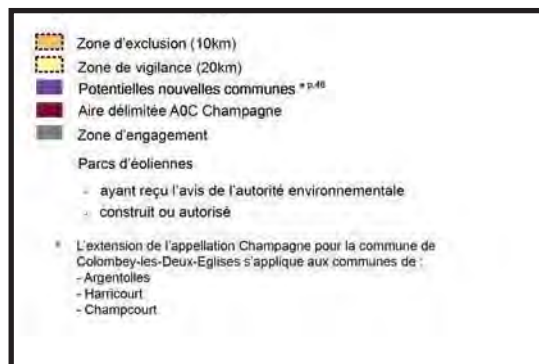
« Ce périmètre, résultat de l'étude, intègre **l'ensemble des zones d'exclusion à tout développement éolien** au coeur du périmètre d'étude. »

Etude de l'Aire d'influence paysagère des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne vis-à-vis des projets éoliens.

Légende zone centrale



Légende zone d'engagement



Préconisations pour la zone d'exclusion et la zone de vigilance

1. Zone d'exclusion

- **Pas de développement de nouveau parc éolien sauf en cas de non-covisibilité avec le vignoble.**
- S'il y a **extension de parc**, elle doit **respecter la trame d'implantation existante** ainsi que **les hauteurs de machines déjà implantées sur le site et ne pas fermer l'horizon.**
- Cette extension doit **considérer le paysage environnant, sa géographie, sa topographie et ses composantes.**

2. Zone de vigilance

- **Respecter les structures paysagères existantes.**
Les structures paysagères, symboliques et identitaires de la zone d'engagement devront être protégées et respectées.
- **Intégrer les extensions de parcs éoliens au trames des projets existants en suivant** la même géométrie et la même hauteur que le parc existant.
En effet la lecture du paysage ne doit pas être d'avantage perturbée par l'installation de ces nouvelles éoliennes.
- **Le respect de la profondeur du champ visuel depuis et vers la zone d'engagement.**
Il est important de conserver des respirations paysagères entre les différents parcs. Ne pas obstruer visuellement la vue, ne pas modifier l'horizon et ne pas surcharger le paysage.
- Il est demandé aux porteurs de projet de se **référer** :
 - . **aux trois méthodologies** exprimées dans le chapitre « Méthodologie pour **déterminer l'impact paysager dans la zone de vigilance**» page 49 pour **déterminer l'impact paysager.**
 - . **aux préconisations par entités paysagère** à partir de la page 55.

Méthodologie pour déterminer l'impact paysager dans la zone de vigilance

La Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne recommande un soin particulier sur l'étude d'impact paysager. Celle-ci, en cohérence avec les méthodologies développées lors de l'AIP Zone centrale menée par la DREAL, devra développer :

- Une analyse vis-à-vis de la concurrence visuelle entre les structures paysagères et le développement éolien.

Le but est d'analyser la concurrence visuelle entre les éléments structurants et identitaires du paysage avec l'éolien.

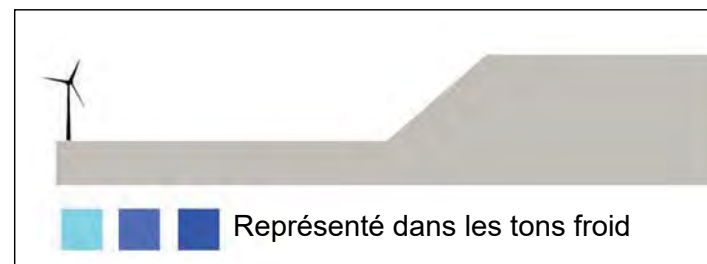
Les résultats de cette analyse doivent prouver que le projet éolien n'a pas d'impact sur les caractéristiques paysagères représentatives de la VUE de la zone d'engagement.

Pour cela différents outils peuvent être utilisés comme **la carte de concurrence visuelle**. Elle permet de mettre en évidence le rapport des hauteurs apparentes entre deux éléments depuis tout point de vue du territoire.

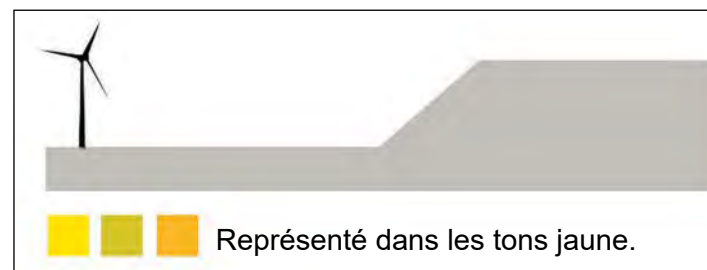
Elle déterminera ainsi les zones du territoire où la hauteur visible apparente des éoliennes existantes est identique à celle d'une caractéristique paysagère à protéger tel que la Côte du Sézannais ou la Côte des Blancs par exemple. Mais aussi les zones du territoire où la hauteur visible de l'éolienne est 2 fois, 10 fois, voire 20 fois plus grande.

La carte mettra en évidence les zones où le rapport d'échelle est :

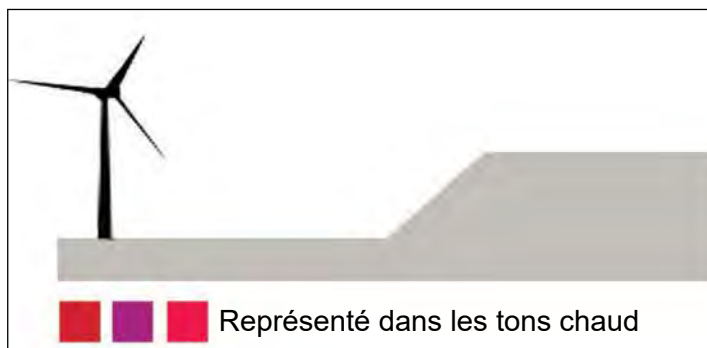
Inférieur à 1



Equivalent à 1 :



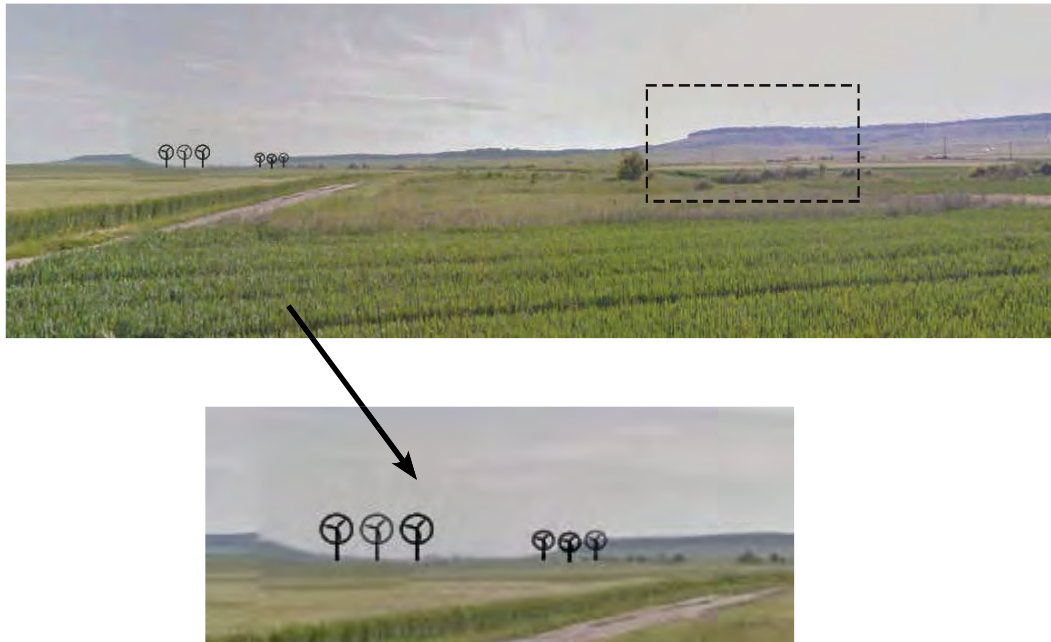
Supérieur à 1:



Les photomontages sont aussi très utiles pour présenter cette concurrence visuelle. En effet c'est un outil complémentaire à la carte de concurrence visuelle. Ils permettront d'appréhender la présence de l'éolien et donc son impact visuel dans le paysage.

A noter que sur ces photomontages les éoliennes devront être apparentes et différenciées de celles existantes.

Exemple de photomontage :



Il est conseillé de représenter les éoliennes en noir et encadré, pour une bonne visibilité et compréhension du projet. Quant au point de vue il doit être choisi, judicieusement, afin de bien comprendre l'impact visuelle du projet sur les caractéristiques du paysage.

- Une simulation des semis d'éoliennes depuis certains points de vues

Les simulations d'éoliennes réalisées doivent permettre, à travers des hypothèses d'implantations variées de donner un avis sur l'acceptabilité d'implantation du projet éolien proposé.

Elles permettront de retenir et d'affiner les critères d'acceptabilité d'implantation au cœur de la zone de vigilance.

Afin de réaliser ces simulations, les photomontages seront accompagnés d'une carte d'implantation des hypothèses de semis d'éoliennes.

Ils devront se référer aux points de vues utilisés dans l'étude (carte des points de vues p.56-57). Des points de vues de proximité seront également appréciés notamment depuis les axes touristiques et points focaux patrimoniaux.

Ils présenteront l'implantation des éoliennes sous différentes hypothèses. Les projets éoliens devront être visibles et différenciés de ceux existants.

L'appréciation de l'impact paysager du projet vis à vis de la zone d'engagement et de sa VUE est analysée et considérant les critères suivants :

- Le rapport d'échelle entre le projet et les caractéristiques paysagères de la zone d'engagement.
- La concurrence visuelle, par exemple entre le relief des coteaux et l'implantation d'un parc éolien.
- La distance du projet vis-à-vis de certains éléments emblématiques et symbolique de ce paysage.
- La présence de masques visuels avec par exemple une implantation d'éoliennes qui modifierait l'horizon.

A retenir

Zone d'exclusion depuis la limite du vignoble de l'Appellation Champagne de 10 km

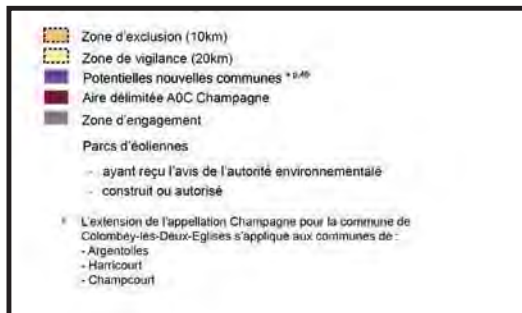
Aucun nouveau projet éolien à moins de 10 km du vignoble sauf en cas de non-covisibilité.

Zone de vigilance depuis la limite du vignoble de l'Appellation Champagne de 10 à 20 km.

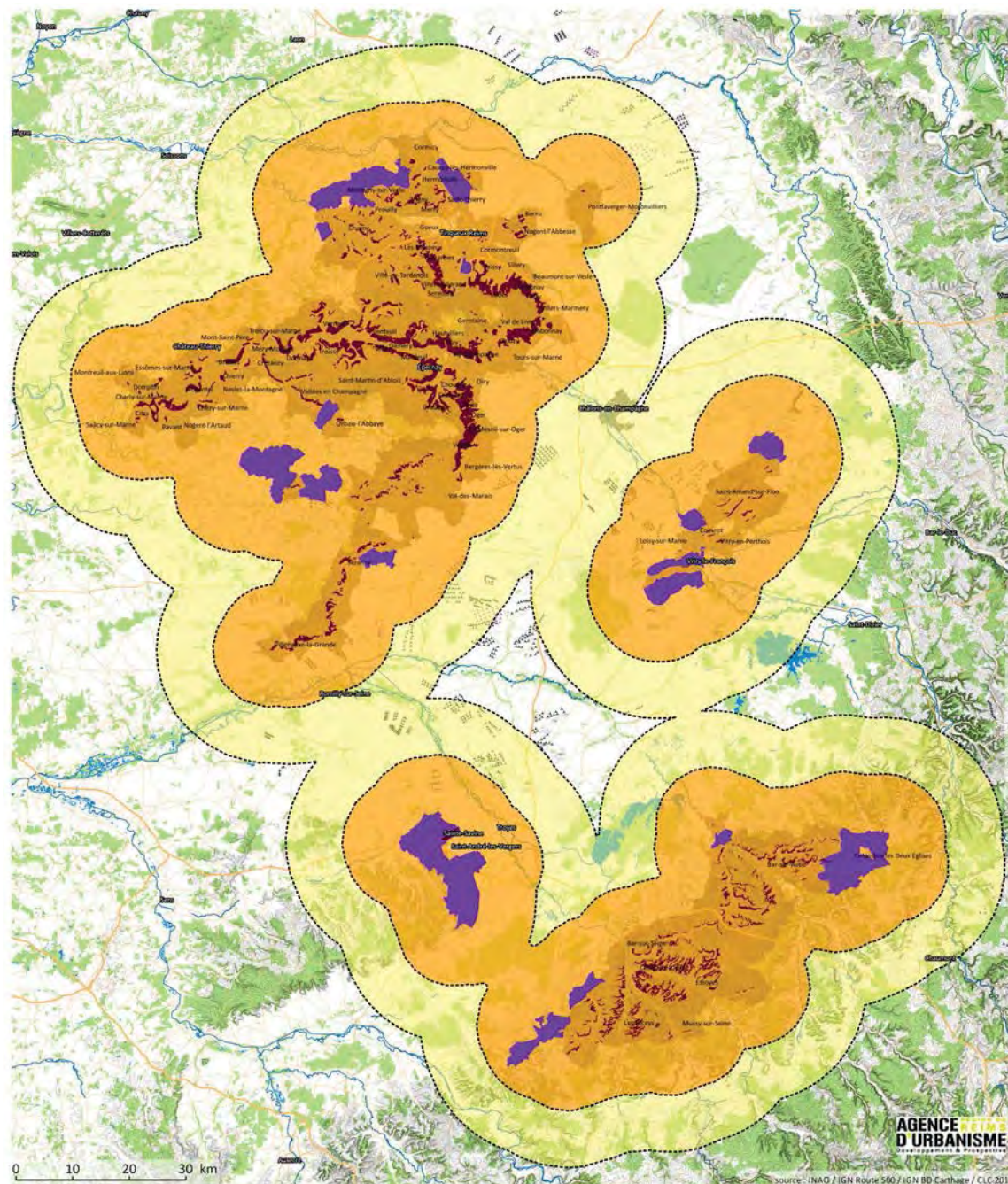
Elle est accompagnée :

- de méthodologies visant à déterminer l'impact paysager
- de préconisations spécifiques en fonction de leur appartenance à une unité paysagère caractéristique.

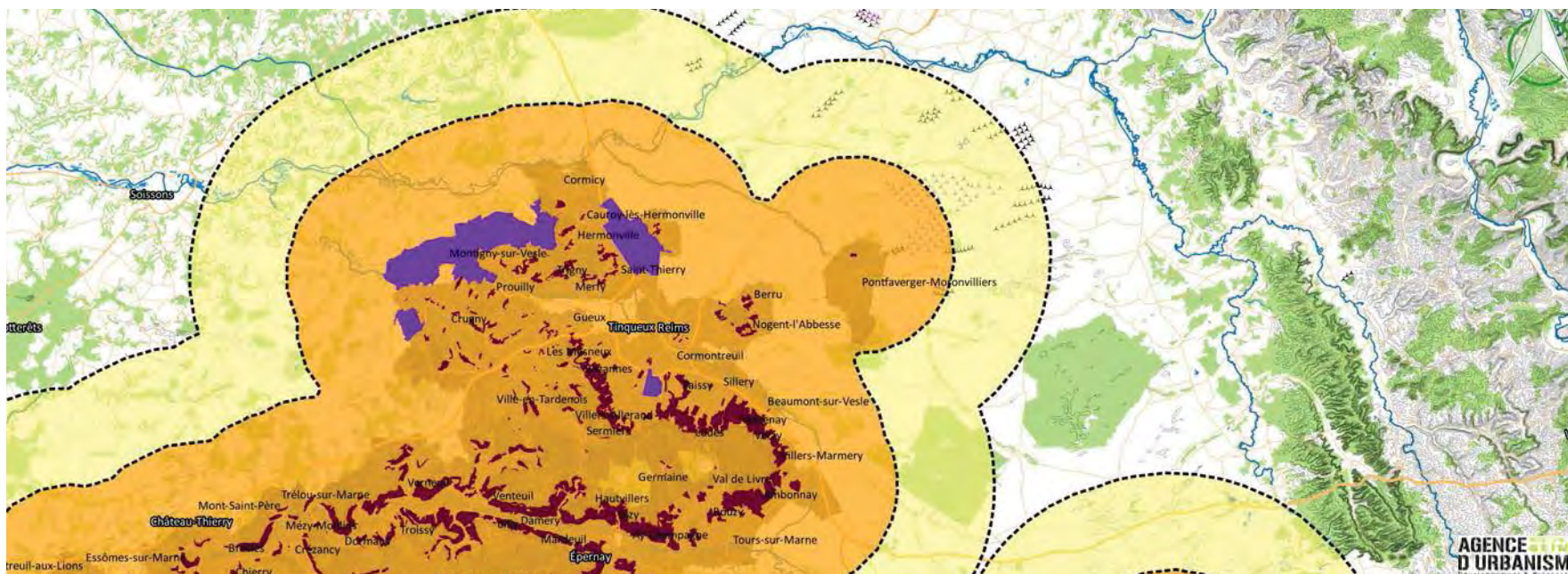
Légende



Aire d'influence Paysagère 2018



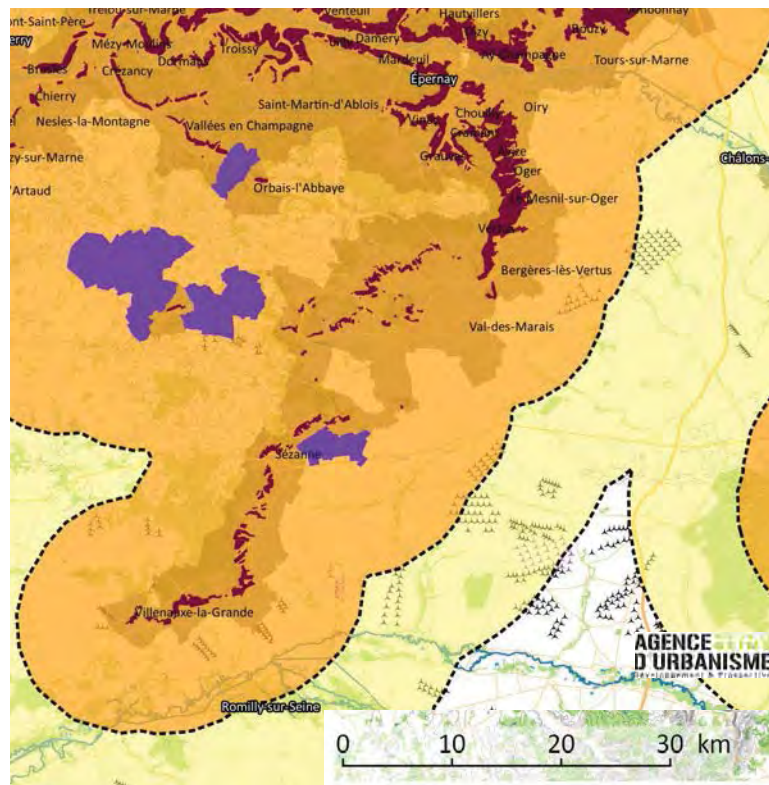
Zoom sur les différents paysages de la zone d'engagement



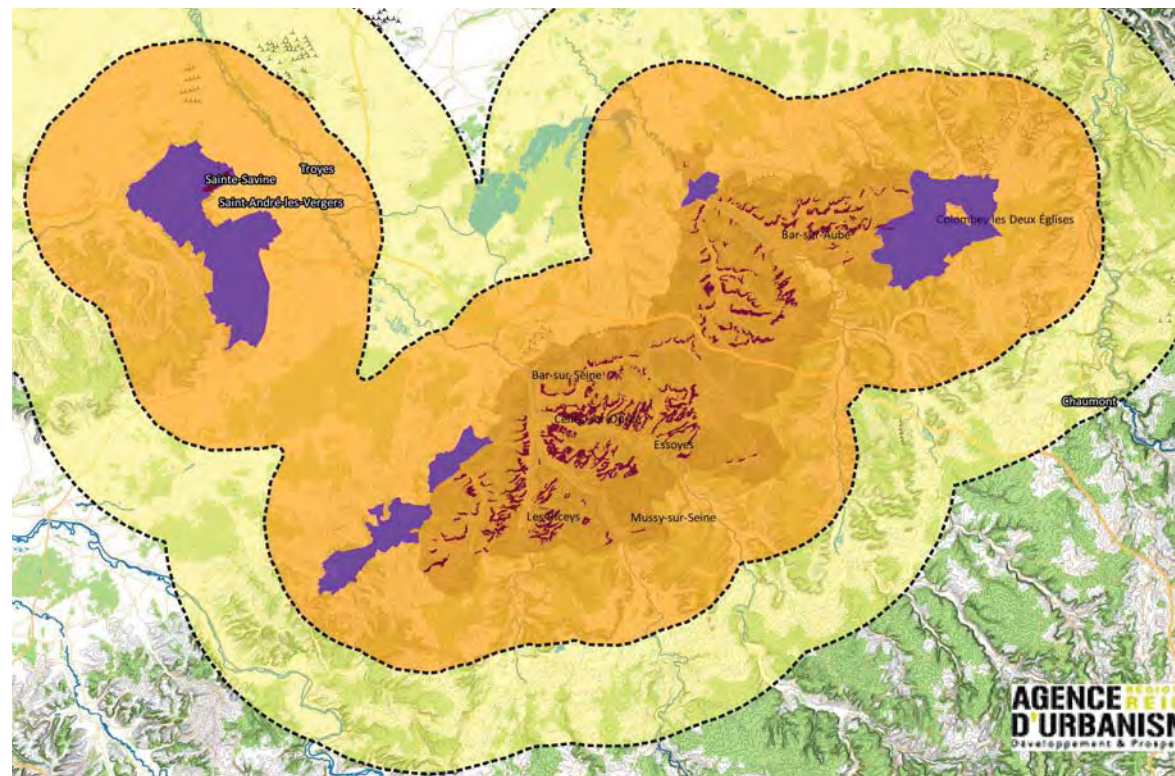
Zoom de plan sur le secteur de la Montagne de Reims



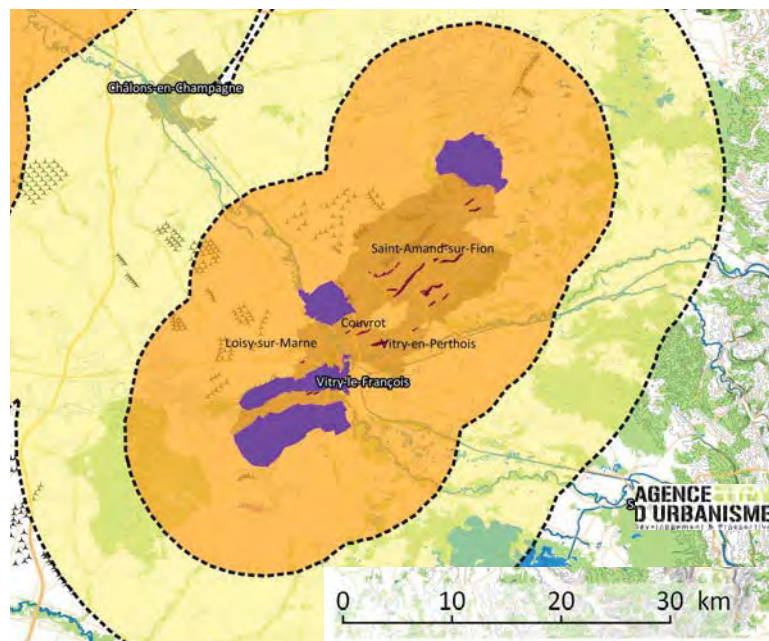
Zoom de plan sur le secteur de la Vallée de la Marne



Zoom de plan sur le secteur de la Côte des Blancs et de la Côte du Sézannais



Zoom de plan sur le secteur de la Côte des bar



Zoom de plan sur le secteur du Vitryat

Légende

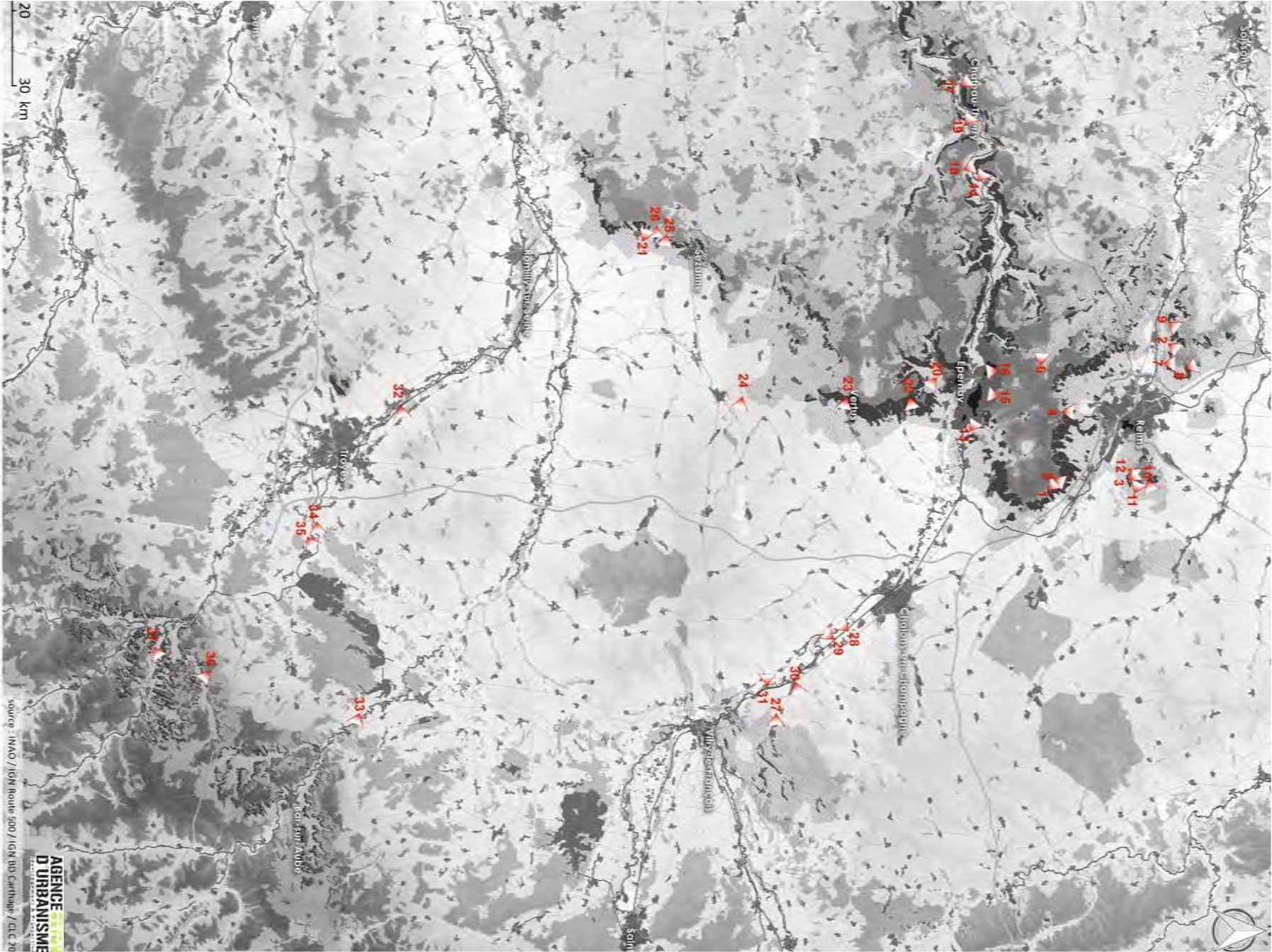


4

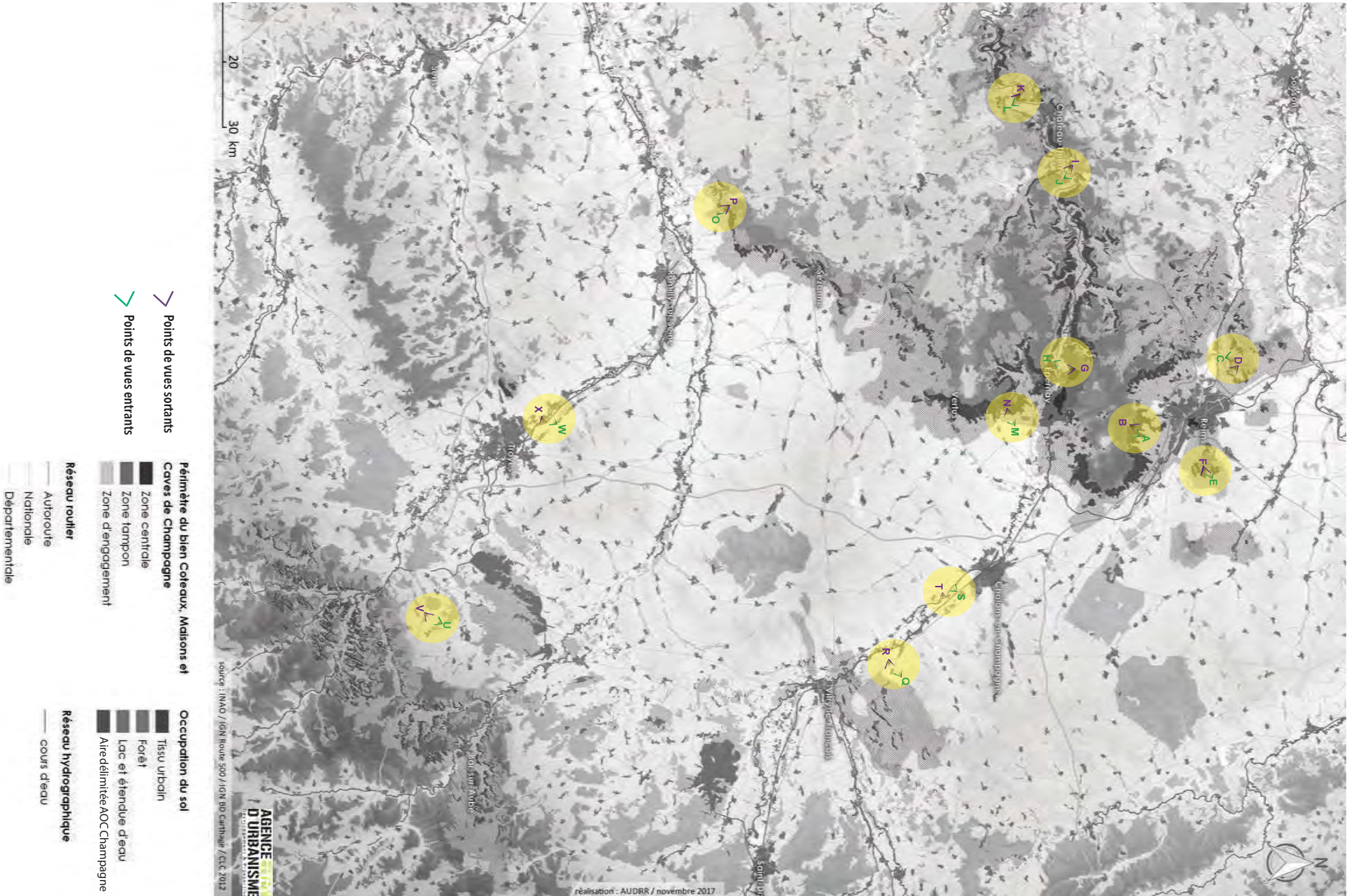
Préconisations pour l'éolien par entités paysagères

- 4.1 Montagne de Reims
- 4.2 Vallée de la Marne
- 4.3 Côte des Blancs et Côte du Sézannais
- 4.4 Vitryat
- 4.5 Côte des Bar

Carte des points de vues



Carte des vues entrantes et sortantes



Les 5 secteurs, paysages de la zone d'engagement



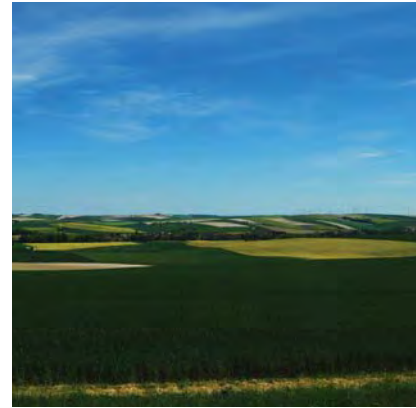
Montagne de Reims



La Vallée de la Marne Est et Ouest



*La Côte des Blancs et la Côte du
Sézannais*

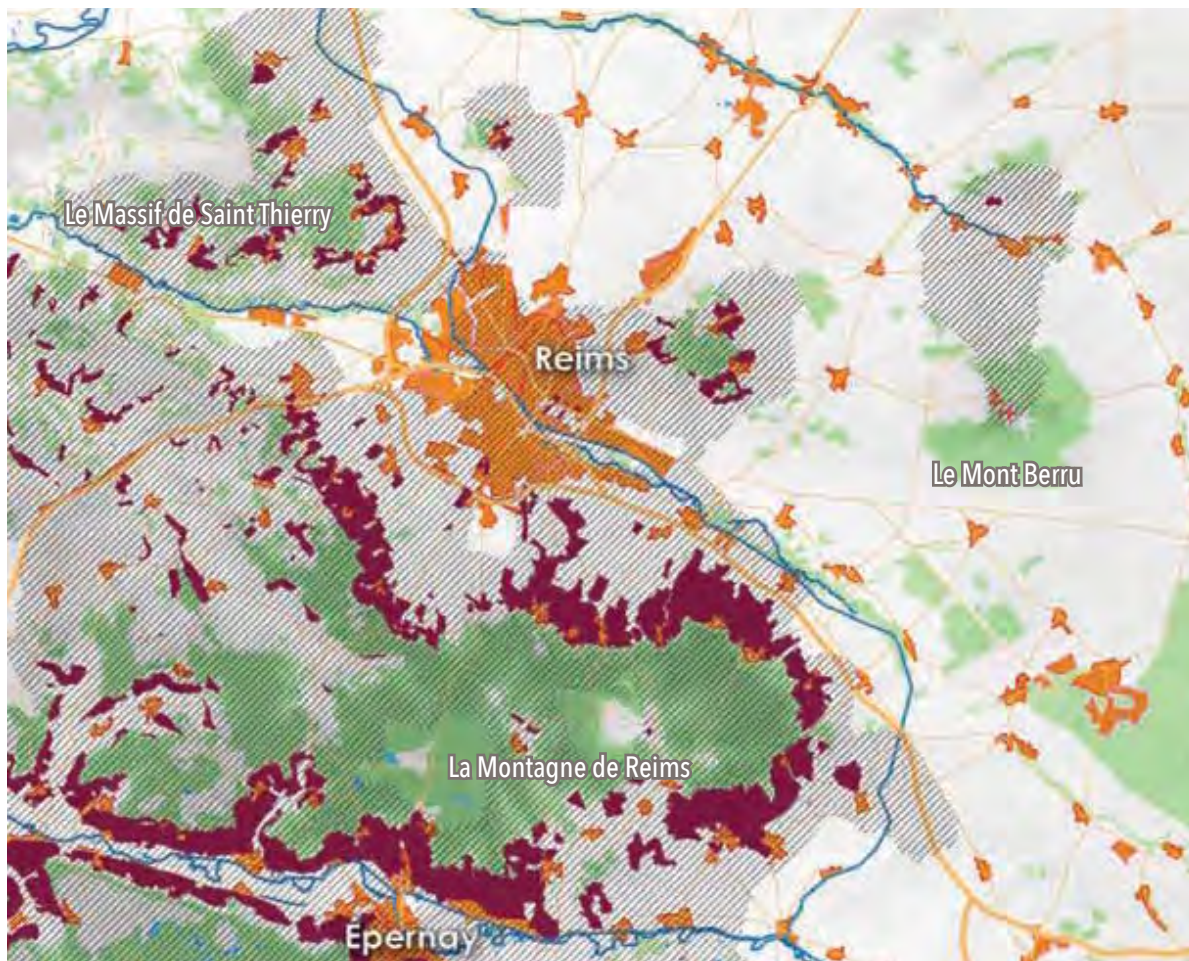


Le Vitryat



La Côte des Bar

4.1. La Montagne de Reims



Plan de situation de la Montagne de Reims



La Montagne de Reims (1)



Le Massif de Saint Thierry (2)



Le Mont Berru (3)

Structure du paysage

La Montagne de Reims rassemble 3 entités : la Grande Montagne de Reims, le massif de Saint-Thierry appelé aussi Petite Montagne de Reims et le Mont Berru

La Grande Montagne de Reims

Caractéristiques paysagères

- Le plateau de la Montagne de Reims est recouvert de forêts qui s'étendent sur les hauteurs des coteaux, en surplomb des vignes.
- La forêt couvre presque intégralement ce secteur et jusqu'au rebord supérieur de la Cuesta d'Ile-de-France. Le massif est composé essentiellement de feuillus avec 60% de chênes, 10% de frênes et quelques peuplement de conifères.
- Un des éléments attractifs se trouve être «Les Faux de Verzy».
- Le paysage viticole est de grande qualité, continu, il s'étend sur la plaine et sur les ondulations de la Côte d'Ile-de-France.
- De nombreuses communes viticoles, où les villages sont situés à flancs de coteaux sont entourés par les vignes.
- La ville de Reims occupe une large partie de l'horizon au nord.
- Des points d'appels : le Phare et le Moulin de Verzenay.

Valeurs et unité paysagère

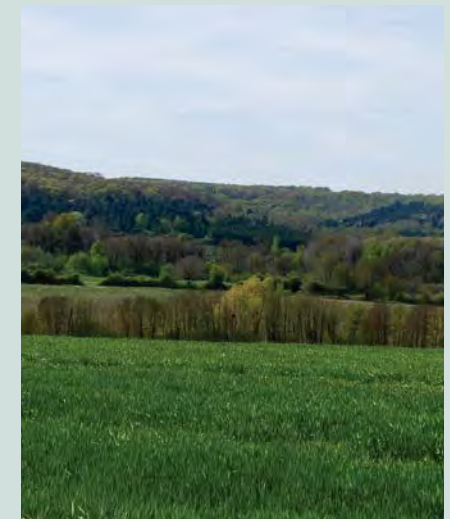
- Paysage de **Cuesta**.
- Un **patrimoine architectural** de grande qualité.
- De nombreux **points de vues panoramiques** sur ce paysage emblématique (ex : Phare de Verzenay).
- Un **relief marqué**, les silhouettes de la forêt, du vignoble et du bâti visibles depuis de nombreux points de vues.
- Des **ceintures végétales autour des villages**.
- Une **agriculture diversifiée au pied des coteaux**.
- Un **massif forestier** imposant.
- Une **vague de vignoble**.
- Des routes et chemins de **circulations douces** nombreux.



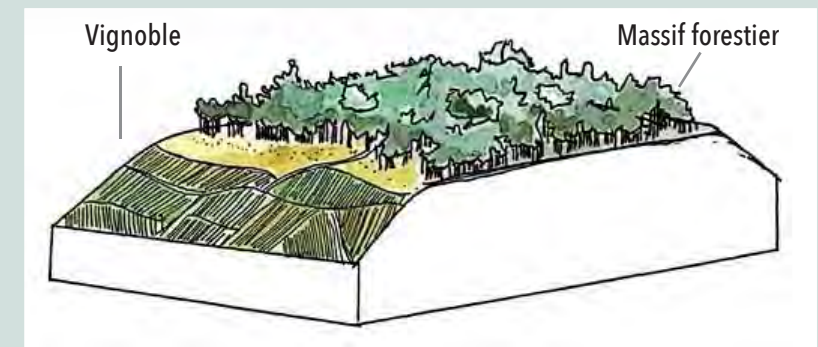
Vue depuis Villers-Allerand (4)



Phare de Verzenay (5)



Courtagnon (6)



Bloc diagramme de la Grande Montagne de Reims - Source AUDRR, © Margaux Henrion

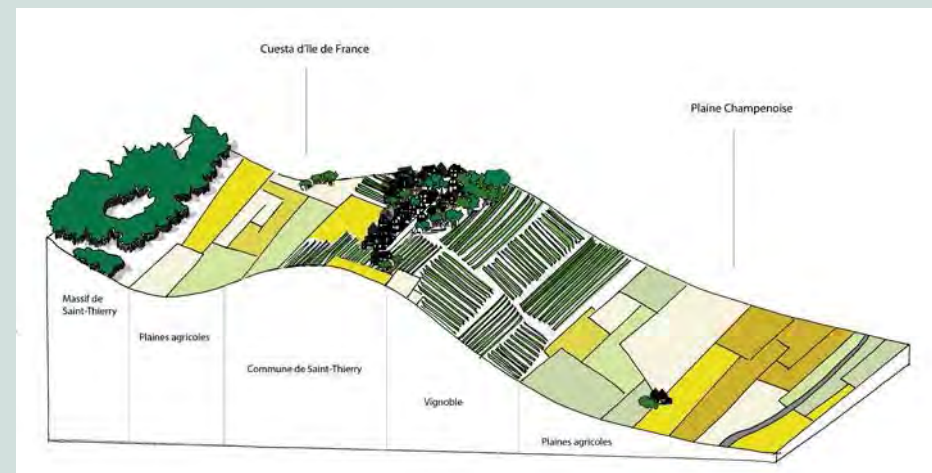
Le Massif de Saint-Thierry

Caractéristiques paysagères

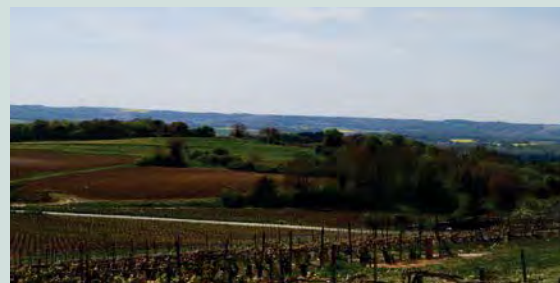
- Le massif de Saint-Thierry s'arrête à l'**Est en Champagne Crayeuse et au sud dans la vallée de la Vesle.**
- Le **vignoble est une succession de petits coteaux** implantés dans des cirques formés par la Cuesta d'Ile-de-France. Le vignoble est donc parfois caché.
A Saint-Thierry, le vignoble est implanté sur un promontoire de la cuesta, offrant une **vue panoramique sur la ville de Reims.**
- Le vignoble est **surmonté par la forêt**, sauf sur le sommet du promontoire à Saint-Thierry, où le village est implanté au-dessus du vignoble.
- Les **villages sont situés au pied des coteaux ou nichés dans les cirques viticoles.**
- L'**architecture** souvent très simple et d'une **grande homogénéité** (murs de pierre calcaire ocre et toits en tuile rouge).
- Ce sont les **parcelles viticoles les plus au nord de la Champagne**
- La **grande culture s'étale dans un parcellaire vaste et géométrique** dans la partie concave des vallons et sur les quelques plateaux aux plans développés.

Valeurs et unité paysagère

- Un **patrimoine architectural de grande qualité** (ex : Chenay).
- De nombreux **points de vues sur le paysage** notamment vers Reims (ex : Saint-Thierry).
- Un **relief marqué**, les silhouettes de la forêt, du vignoble et du bâti visibles de loin.
- Des **ceintures végétales autour des villages.**
- Une **agriculture diversifiée.**
- Un **massif forestier important** dans de nombreuses communes (ex : Cormicy).
- Un **vignoble imposant.**
- De **grandes plaines importantes, qui donnent du recul et de la respiration** à ces paysages.



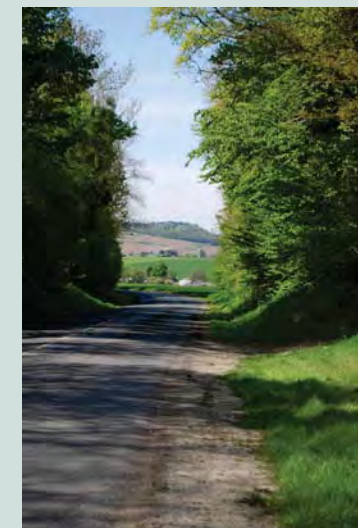
Bloc diagramme Massif de Saint-Thierry - Source AUDRR, © Margaux Henrion



Depuis Chenay (7)



Vers Trigny (9)



Vers Hermonville (8)

Le Mont Berru

Caractéristiques paysagères

- Butte témoin de la Cuesta d'Ile-de-France.
- Le **vignoble** est implanté autour de chaque village, il est **discontinu**.
- Un point d'appel : l'**antenne de télécommunication du Mont de Berru**.
- La **ville de Reims** est **omniprésente au sud** car elle est implantée à proximité du Mont Berru
- Les **villages sont répartis en triangle autour du Mont de Berru** (Berru, Nogent-l'Abesse, Cernay-les-Reims).
- A Nogent-l'Abesse et Berru, l'**horizon s'étend sur la plaine de Champagne**.

Valeurs et unité paysagère

- De nombreux **points de vue sur le paysage** notamment depuis la lisière du Mont Berru vers Epoye et Beine-Nauroy.
- Un **relief marqué** avec la présence du Mont Beru qui domine le paysage.
- Des **ceintures végétales autour des villages**.
- Une **agriculture diversifiée**.
- Un **massif forestier important sur le Mont Berru**.
- **Grandes plaines importantes**, donnent du recul et de la **respiration** à ces paysages.



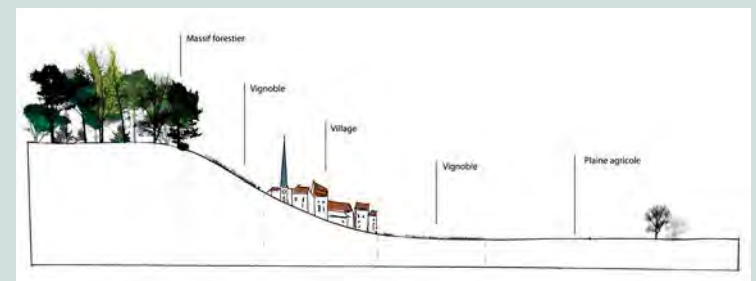
Depuis Nogent-l'Abesse vers Beine Nauroy (10)



Vers le Mont Berru (11)



Vers le vignoble et le massif forestier du Mont Berru (12)

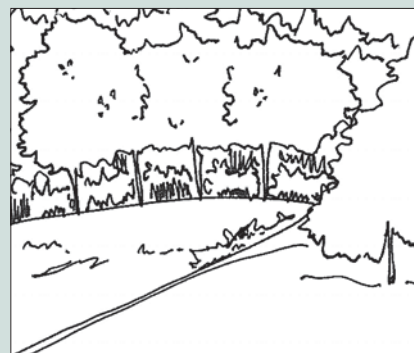


Coupe schématique du relief au Mont Berru - Source AUDRR, © Margaux Henrion

Perception et composantes visuelles

La Montagne de Reims

- * Relief marqué notamment avec la montagne de Reims, le massif de St Thierry et le Mont Berru.
- * Alternance de paysages ouverts (parcelles viticoles, cultivées, plateaux) et de paysages fermés (forêt).
- * Situations panoramiques ou en contre plongé, souvent en hauteur.
- * Rythme régulier et ponctuation du territoire donnés par les villes et villages, dispersés et marqués par leur clocher.
- * Points d'appels avec quelques éléments verticaux et symboliques comme le Phare de Verzenay.
- * Perception depuis les routes (autoroute, nationale, départementale, petites routes) de l'identité viticole, du massif forestier et du vallonnement principal.



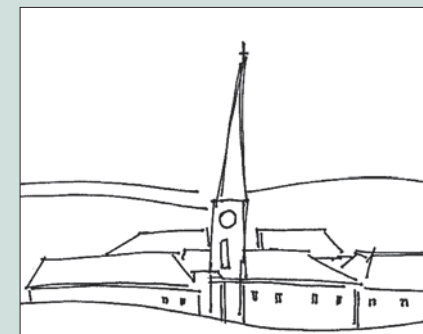
Forêt bouchée



Vue en hauteur



Ouverture sur le vignoble



Point de repère dans le paysage : Clocher de l'église



Vue en contrebas

Les Enjeux : identitaires, de développement et de protection

La Montagne de Reims

Des perspectives emblématiques à préserver au delà du simple principe de co-visibilité

Les enjeux et l'impact de l'éolien sur ces paysages

La Grande Montagne de Reims

- Paysages symboliques avec de nombreux points de vues à ne surtout pas obstruer (ex : phare de Verzenay).
- Perception depuis de grandes infrastructures autoroutières et depuis de nombreux circuits de découverte comme la route du champagne.
- Vignoble plus que présent avec des points de vues panoramiques : Villedommange, Ecueil, Phare de Verzenay..
- Depuis Chigny-les-Roses et Ludes : vues lointaines sur 4 éoliennes.
- Paysages vers Reims à protéger de la densification du développement éolien pour éviter la concurrence visuelle et un rapport d'échelle disproportionné.

Le Massif de Saint-Thierry

- Paysages très ouverts vers Reims à protéger de la densification du développement éolien.
- Relief marqué à ne surtout pas dénaturer.
- Pour le moment pas de vues sur l'éolien.

La Mont Berru

- Depuis le Mont Berru, paysages importants à préserver.
- Relief marqué à ne surtout pas dénaturer.
- Vues sur 3 parcs éoliens situés à la limite des Ardennes, visible depuis la lisière du Mont Berru. Le plus proche se situe à 16 km à Bétheniville. Deux parcs éoliens très visibles.
- Attention de nombreux parcs éoliens dans les Ardennes seront visibles depuis le Mont Berru. Limiter au maximum l'implantation de ce côté.

Identification des vues entrantes et sortantes

La Montagne de Reims



Vue entrante vers la Montagne de Reims (A)



Vue sortante vers Reims deouis Villers-Allerand (B)



Vue entrante vers le massif de Saint-Thierry (C)



Vue sortante vers Reims depuis Saint-Thierry (D)



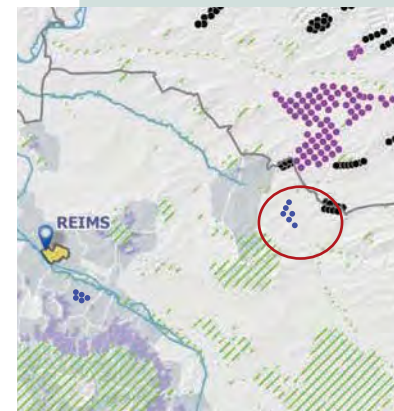
Vue entrante vers le Mont Berru (E)



Vue sortante vers les Ardennes depuis la lisière forestière du Mont Berru (F)

Photomontages

La Montagne de Reims



ETAT ACTUEL

Présence de l'éolien depuis la lisière forestière du Mont Berru. La vue vers les Ardennes commence à être obstruée et d'autres parcs éoliens sont à venir ...

HYPOTHÈSE AVEC ÉOLIENNES

Si les éoliennes s'implantaient sur ce secteur et de cette manière en ligne, cela créerait une barrière visuelle et une densification de l'éolien trop importantes.

Il est donc important d'être vigilant sur ce secteur autant en terme d'implantation que de densification de l'éolien.

NON

Préconisations spécifiques

La Montagne de Reims

Identité du lieu :

Le relief est marqué et rythmé. L'implantation d'éoliennes en lignes de crête est à proscrire. Éviter les bouquets d'éoliennes en contre bas des plaines directement visibles. Travailler avec le relief et le végétal pour masquer et intégrer les éoliennes.

Échelle du Paysage :

Grand paysage vallonné, les éoliennes seront donc visibles sur un grand périmètre. Rester cohérent en perception lointaine.

En perception semi-rapprochée (3 à 5 km) ne pas bouleverser les rythmes et la lisibilité du paysage.

Etre attentif aux rapports qui s'installeraient entre le projet éolien et les éléments forts de ce paysage comme le Phare de Verzenay, les clochers des églises....et bien évidemment le vignoble.

Axes de vues et perception :

Ne pas fermer les échappées visuelles.

Ne pas dénaturer des points de vues emblématiques comme à la Chapelle St Lié dans la Montagne de Reims ou à Saint Thierry dans le massif de Saint Thierry.

Favoriser l'implantation d'éoliennes en transition.

Densité :

Un écart minimum de 3 à 5 km entre chaque parc doit être respecté pour éviter d'obstruer l'horizon. Privilégier des espaces de respiration.

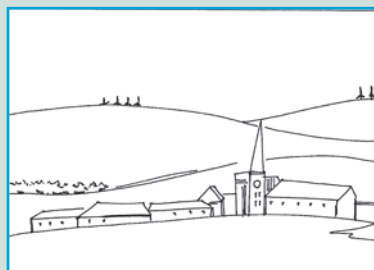
Géométrie:

Concernant les extensions de parcs éoliens, il faut privilégier les parcs géométrisés, alignés sur la trame parcellaire. L'extension doit s'adapter le plus possible à la composition paysagère existante.

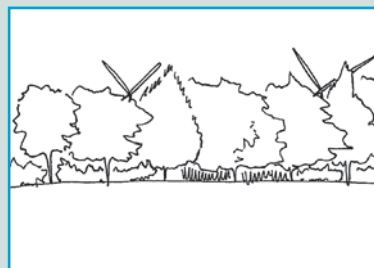
OUI

NON

Croquis - Source AUDRR, © Margaux Henrion



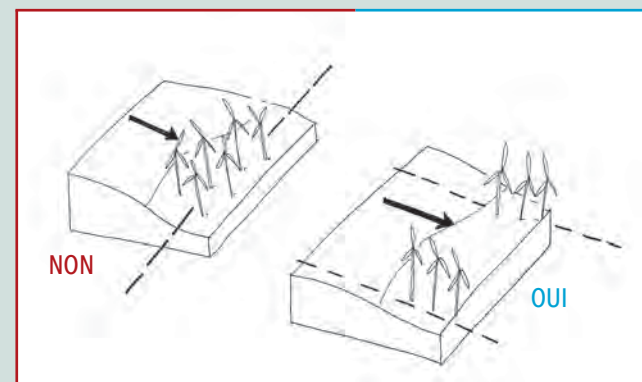
Atténuer la présence de l'éolien en jouant avec le relief avec par exemple le massif de Saint Thierry.



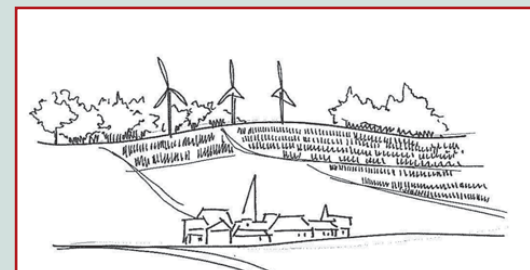
Utiliser les formations végétales existantes.



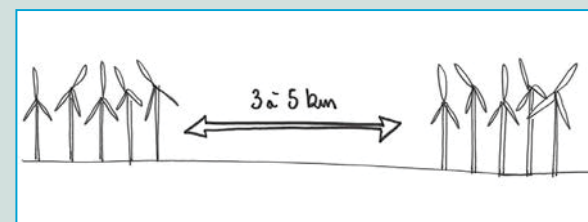
Projet éolien à proximité d'éléments forts; comme le Phare de Verzenay à éviter.



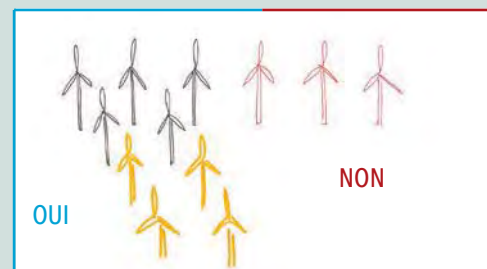
Ne pas boucher la vue, éviter l'insertion en ligne et de face, surtout depuis le vignoble dans la montagne de Reims. Aligner selon le paysage et sans obstruer la vue.



Éviter de prendre possession de la ligne de crête pour ne pas dominer à la fois le vignoble mais aussi les villages.

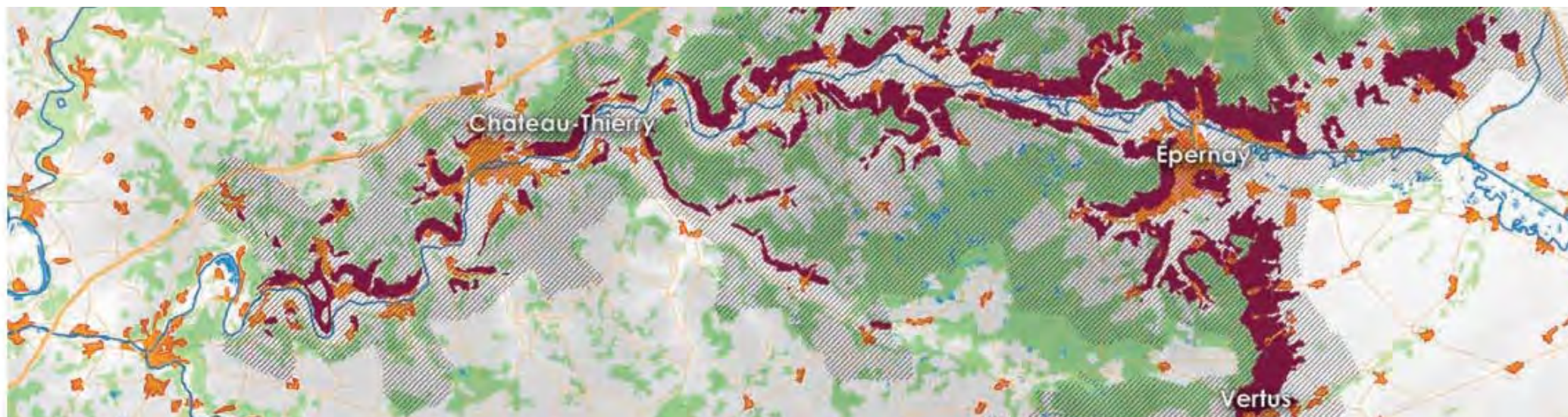


Respecter une distance de 3 à 5 km entre chaque parcs éoliens



Pour une extension de parc, privilégier une implantation en diagonale, qui n'obstruera pas la vue.

4.2. La Vallée de la Marne



Plan de situation de la Vallée de la Marne



Vallée de la Marne Est (13)



Vallée de la Marne Ouest (14)

Structure du paysage

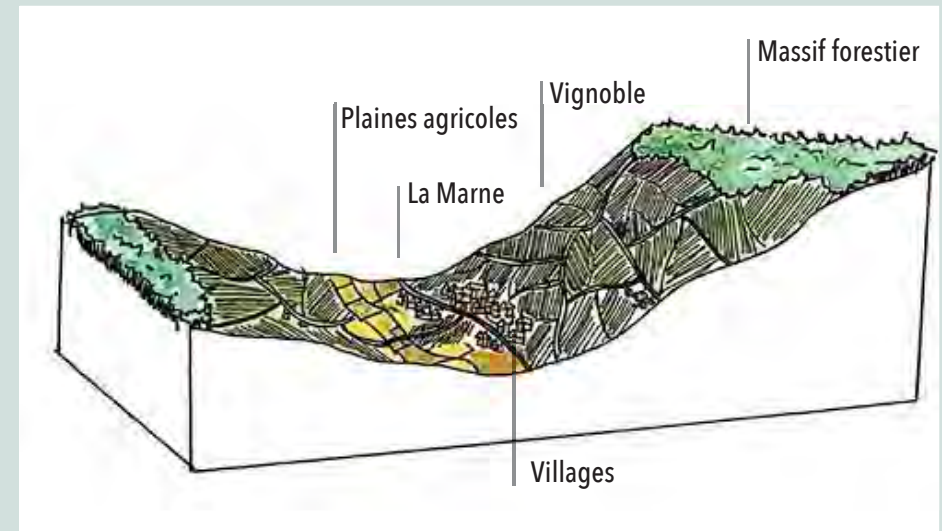
Vallée de la Marne Est

Caractéristiques paysagères

- Depuis la plaine de Champagne, on s'engouffre dans cette **vallée rectiligne**, recouverte de **vignes depuis les sommets** des coteaux jusqu'au fond de vallée.
- Des **ruisseaux ont creusé les flancs rectilignes** de cette large vallée, créant des vallons regardant la Marne, que le vignoble a recouvert.
- Les **villages sont parsemés sur les deux versants** de la vallée. Certains sont implantés au-dessus des vignes, d'autres au cœur des vignes, d'autres encore au-dessous des vignes, au contact de la Marne et ses affluents.
- **La Marne**, cachée sous sa ripisylve est lieux de **nombreuses promenades** et parcours (vélo route voie verte).
- La ville **d'Epernay**, située au pied des vignes et des rives de la Marne, marque **l'entrée de la vallée**, point de passage incontournable.

Valeurs et unité paysagère

- De nombreux **points de vue sur le paysage, emblématiques**.
- Un **relief vallonné**, les silhouettes de la forêt, du vignoble et du bâti, visibles de loin et surtout une présence importante de l'eau.
- Des **ceintures végétales autour des villages**.
- Une **agriculture diversifiée**.
- Une **vague de vignoble**.
- Des circulations douces nombreuses.



Bloc diagramme : Relief de la vallée de la Marne - Source AUDRR, © Margaux Henrion



Depuis Champillon (15)



Depuis Hautvillers (16)

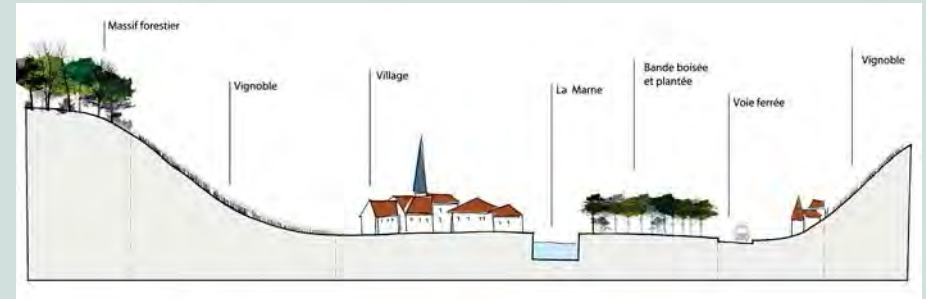
Vallée de la Marne Ouest

Caractéristiques paysagères

- Cette région prolonge la vallée de la Marne Est, où **le vignoble paraît s'étendre jusqu'à l'infini**.
- Le **vignoble s'étend principalement sur la rive droite** pour profiter de l'exposition au soleil, mais on retrouve quelques parcelles de vigne sur la rive gauche si le coteau regarde vers le sud-est.
- La **lisière forestière n'est pas continue**, depuis la vallée on voit les cultures des plateaux et parfois des fermes.
- **La Marne a creusé des méandres serrés, limitant ainsi la portée du regard.**
- Les **villages sont situés dans la vallée**. Ils sont de taille variable.
- **Château-Thierry**, une ville implantée sur les rives de la Marne, **au cœur d'un cirque de vigne**.
- Présence d'un **Monument Américain à Château-Thierry**, large bâtiment blanc qui surplombe la vallée. Ce site offre un point de vue panoramique sur la vallée de la Marne et constitue un très bon point d'appel.

Valeurs et unité paysagère

- De nombreux **points de vue sur le paysage**.
- Un **relief vallonné** apportant différents paysages au fil de la découverte.
- Des **ceintures végétales autour des villages**.
- Une **agriculture diversifiée**.
- Un **vignoble très présent** sur de larges surfaces.
- Des circulations douces nombreuses.
- **Monument Américain très imposant**, point de repère dans le paysage.



Coupe schématique à Damery - Source AUDRR, © Margaux Henrion



Monument Américain Marne-Aisne (17)



Vers Dormans (18)

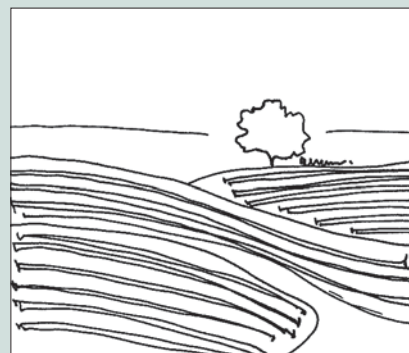


Vers Crézancy (19)

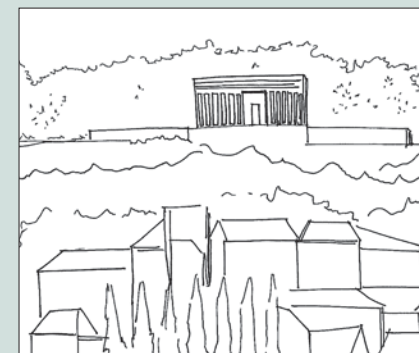
Perception et composantes visuelles

La Vallée de la Marne

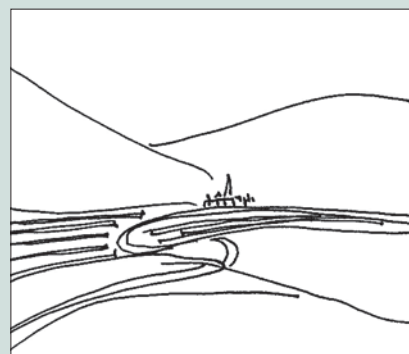
- * Relief de vallée marqué et sinueux.
- * Paysages ouverts (parcelles viticoles, cultivées, plateaux).
- * Situations panoramiques ou contre plongée, en hauteur ou en contre bas le long des cours d'eau.
- * Rythme régulier, territoire ponctué par les villes et villages dispersés et par leur clocher.
- * Points d'appels avec quelques éléments verticaux comme à Épernay (bâti) ou à Château-Thierry avec le Monument Américain.
- * Perception depuis les routes (autoroute, nationales, départementales, petites routes) de l'identité viticole, depuis la lisière forestière et du vallonnement principal.
- * Présence du canal de la Marne et de son paysage associé.



Vue en hauteur



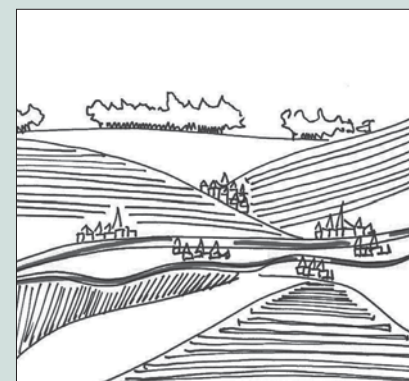
Point de repère dans le paysage



Ouverture sur le vignoble



Point d'appel avec les immeubles à Epernay



Présence de la marne en fond de vallée

Les Enjeux : Identitaire, de développement et de protection

La Vallée de la Marne

Des perspectives emblématiques à préserver au delà du simple principe de co-visibilité

Les enjeux et l'impact de l'éolien sur ces paysages

Vallée de la Marne Est

- De nombreux points de vue panoramiques sur le paysage, le vignoble, la Marne, sur un paysage inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco à protéger.
- Vues sur l'éolien depuis Ambonnay et Condé-sur-Marne, « imprenables ».
- Vues sur l'éolien depuis Hautvillers, notamment depuis le point de vue panoramique (à proximité de l'abbaye), bandeau éolien bien distinct.

Vallée de la Marne Ouest

- Paysage de qualité, vallonné avec une végétation associée à la Marne à préserver.
- Vues sur l'éolien très proche depuis Fossoy et s'accroissent jusqu'à Château-Thierry.
- Les éoliennes sont très présentes dans la commune de Château-Thierry alors qu'il existe un mémorial à l'architecture imposant surplombant la vallée de la Marne. Il y a une double vue, sur les éoliennes et en arrière plan sur ce monument.

Identification des vues entrantes et sortantes

La Vallée de la Marne



Vue entrante vers Hautvillers (G)



Vue sortante vers Epernay depuis Hautvillers (H)



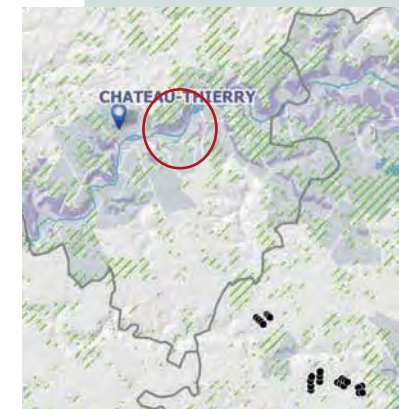
Vue sortante vers Fossoy puis Château Thierry (I)



Vue entrante vers Verdilly (J)



Confrontation entre le vignoble et l'éolien à Bonneil (K et L)



ETAT ACTUEL

Vallée de la marne ouest, à proximité de Château Thierry, vue vers le vignoble et le massif forestier dégagé.



HYPOTHÈSE AVEC ÉOLIENNES

Impact de l'éolien sur cette vue dégagée.
Le parc modifie l'horizon et surtout la composition du paysage.
Insertion à absolument éviter

← NON

Préconisations spécifiques

La Vallée de la Marne

Être attentif à l'emplacement des éoliennes qui ne doivent pas entraver certains éléments paysagers et architecturaux

Identité du lieu :

Relief marqué et vallonné éviter les éoliennes en lignes de crêtes et en contre bas. Travailler plutôt avec le relief pour masquer et intégrer l'éolienne.

Échelle du Paysage :

Paysage vallonné, les éoliennes seront donc visibles sur un grand périmètre en hauteur et en contre bas. Attention à rester cohérent en perception lointaine, ne pas confronter un projet en ligne et un projet en grappe sans réflexion. En perception rapprochée, ne pas bouleverser les rythmes et la lisibilité du paysage. Par exemple adapter l'implantation des éoliennes à l'implantation de la végétation existante.

Densité :

Un écart minimum de 3 à 5 km entre chaque parc doit être respecté pour éviter d'obstruer l'horizon. Privilégier des espaces de respiration.

Axes de vues et perception :

Être attentif aux rapports qui s'installeraient entre le projet éolien et les éléments forts de ce paysage comme le monument américain à Château Thierry ou encore les points de vues emblématiques à Hautvillers.

Prendre en compte les vues depuis ces endroits symboliques et éviter les implantations anarchiques de projets visibles depuis ces lieux touristiques.

Prendre en compte le relief de vallée.

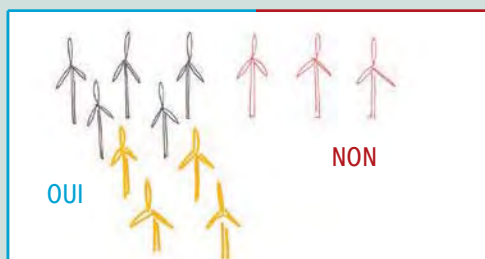
Géométrie:

Concernant les extensions de parcs éoliens, il faut privilégier les parcs géométrisés, alignés sur la trame parcellaire. L'extension doit s'adapter le plus possible à la composition paysagère existante.

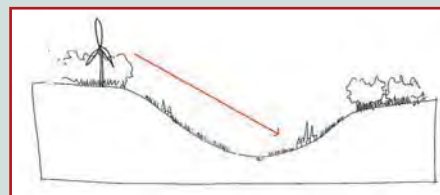
OUI

NON

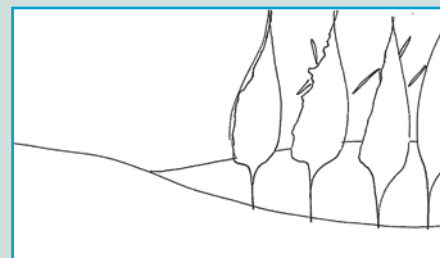
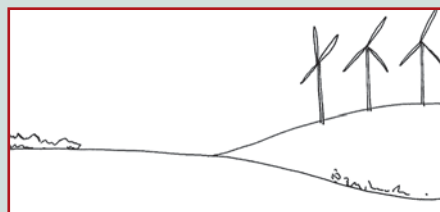
Croquis - Source AUDRR, © Margaux Henrion



Pour une extension de parcs, privilégier une implantation en diagonale, qui n'obstruera pas la



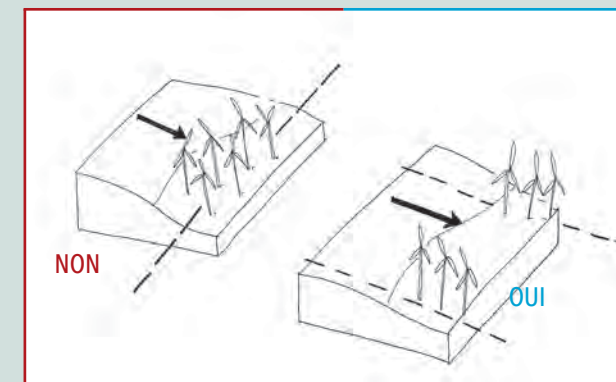
Ne pas implanter de parcs éoliens dans ce type de configuration (village et perspective en ligne de mire).



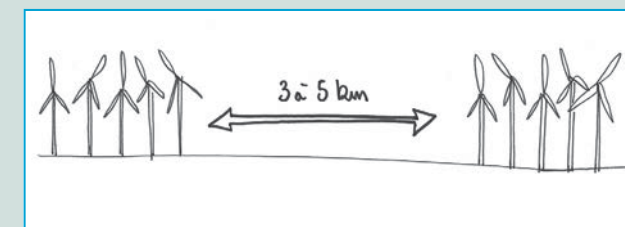
Avant sans végétation et après avec végétation, l'impact de l'éolien est amoindri.



Confrontation éolien et monuments emblématique impossible.

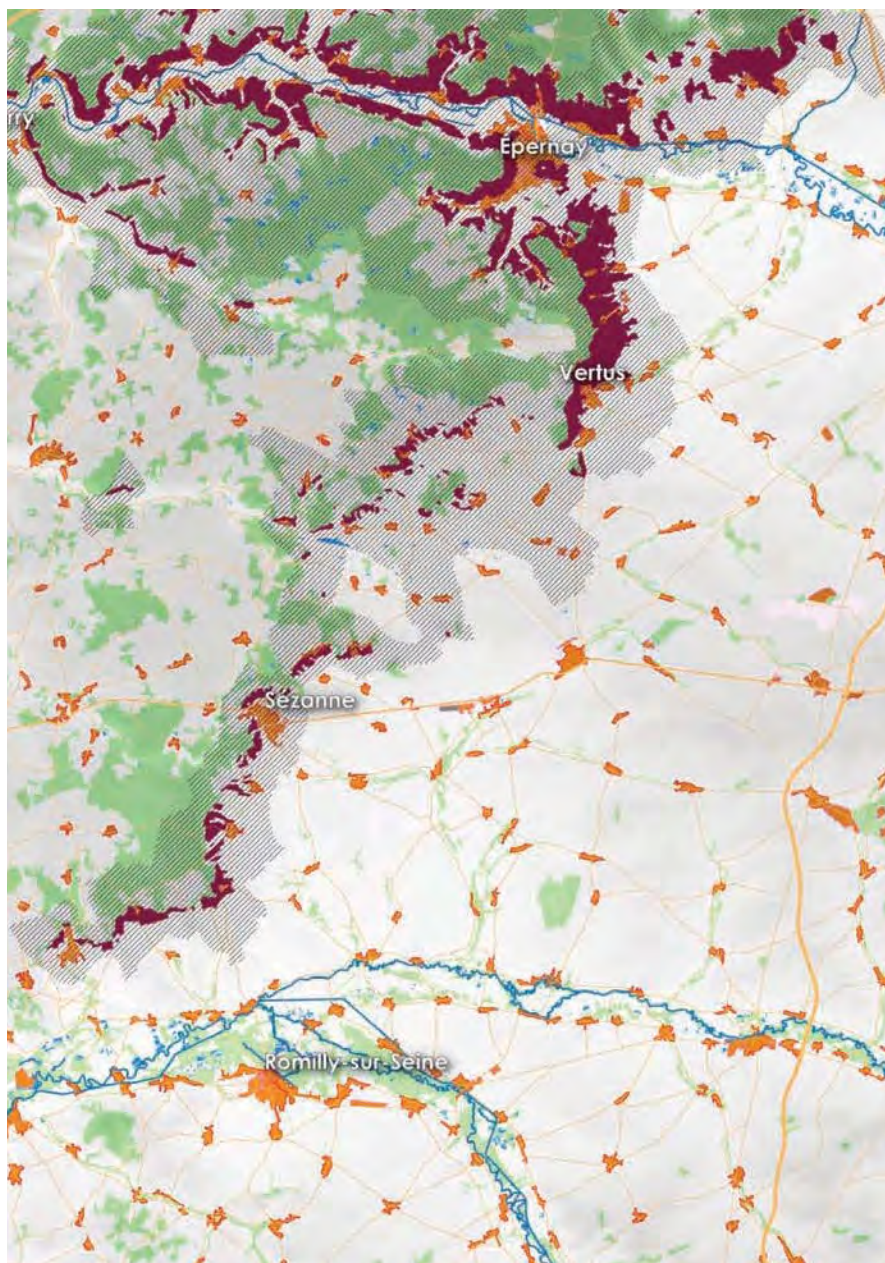


Ne pas boucher la vue, éviter l'insertion en ligne et de face, surtout depuis le vignoble dans la montagne de Reims. Aligner selon le paysage et sans obstruer la vue.



Respecter une distance de 3 à 5 km entre chaque parcs éoliens.

4.3. La Côte des Blancs et la Côte du Sézannais



Plan de situation de la Côte des Blancs et de la Côte du Sézannais



La Côte des Blancs (20)



La Côte du Sézannais (21)

Structure du paysage

La Côte des Blancs

Caractéristiques paysagères

- Le vignoble de la Côte des Blancs s'étend jusqu'aux avant-postes de la plaine de Champagne, à la limite du terroir viticole.
- Les villages implantés dans les vallons de la côte descendent le coteau pour aller toucher la plaine et garder une porte de sortie pour s'étendre encore.
- La forêt, implantée sur le plateau domine le vignoble tout en restant accrochée au sommet de la côte.
- Le vignoble occupe tout l'espace restant, il règne en maître sur le paysage de cette région.
- Le coteau est visible de très loin depuis la plaine.

Valeurs et unités paysagères

- Un vignoble symbolique et reconnu.
- Des villages emblématiques dont certains très touristiques au cœur du vignoble.
- La Côte des Blancs domine la plaine de la Champagne Crayeuse.



Depuis Cramant (22)



Vertus (23)



Avant Fère Champenoise (24)



Le vignoble, élément emblématique dans le paysage - Source AUDRR, © Margaux Henrion

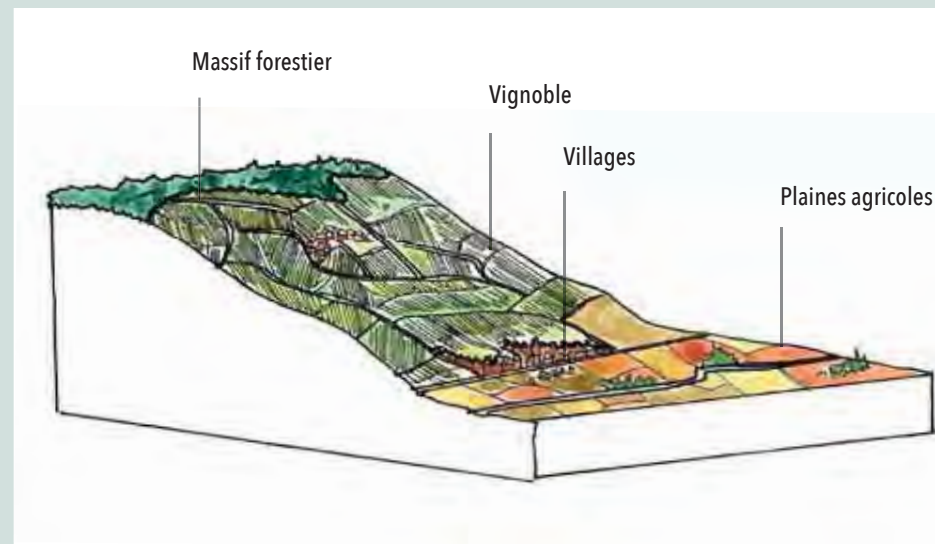
La Côte du Sézannais

Caractéristiques paysagères

- Cette région possède les mêmes caractéristiques géomorphologiques que la Côte des blancs.
- La côte se courbe un peu plus et crée des ondulations permettant de varier les expositions du vignoble au soleil.
- Les ondulations forment une succession de promontoires et de cirques où s'implante le vignoble. Les premiers offrent une vue sur la plaine de Champagne, les seconds protègent les villages du regard.
- La vigne est à égale importance avec les autres cultures, mais grâce à son implantation sur les coteaux et à son motif, elle continue d'occuper le champ de vision.

Valeurs et unités paysagères

- Un vignoble reconnu et présent visuellement autant que les plaines agricoles.
- On distingue bien une succession de coteaux.
- Entre vignes, forêts, marais et étangs ce sont des paysages multiples qui révèlent des richesses insoupçonnées.



Bloc diagramme : relief identique entre la Côte des Blancs et la Côte du Sézannais
Source AUDRR, © Margaux Henrion



Vers Villenaux la Grande (25)

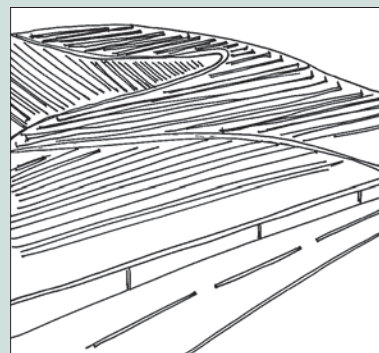


Depuis Barbonne-Favel (26)

Perception et composantes visuelles

La Côte des Blancs et la Côte du Sézannais

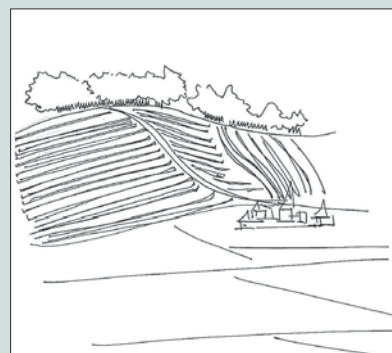
- * Relief présent avec des pentes souvent très marquées occupées par les vignes.
- * Paysages ouverts avec des parcelles cultivées, des plateaux et surtout des parcelles viticoles.
- * Succession de Coteaux viticoles.
- * Situations panoramiques ou contre plongées.
- * Rythme régulier du territoire ponctué par les villes et villages dispersés et leur clocher.
- * Perception depuis les routes (autoroute, nationales, départementales, petites routes) du massif forestier et du vallonnement principal et surtout de l'identité viticole.
- * De grandes plaines agricoles permettent d'apprécier la composition paysagère « plateau-coteau-plaine »



Perception du vignoble depuis la route



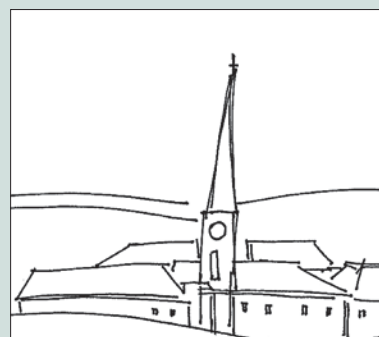
Les villages sont installés dans la pente et en contrebas le plus souvent entourés par le vignoble.



Depuis les plaines vue sur la mer de vignes et le massif forestier.



Vue en contrebas



Point de repère dans le paysage :
Clocher de l'église



Succession de Coteaux

Les Enjeux : Identitaire, de développement et de protection

La Côte des Blancs et la Côte du Sézannais

Des perspectives emblématiques à préserver au delà du simple principe de co-visibilité

Les enjeux et l'impact de l'éolien sur ces paysages

Côte des Blancs

- Un vignoble imposant et emblématique à préserver
- De nombreuses vues sur l'éolien très présent depuis le Mesnil-sur-Oger. Il s'agit ici d'un véritable rideau d'éoliennes à différentes distances.
- Secteur le plus dense en termes de développement éolien. Ce ne sont pas tant les Côtes qui sont l'objet de ce développement dense, mais plutôt la plaine agricole de Châlons en Champagne vers laquelle la Côte des Blancs et celle du Sézannais sont orientées d'où la sensibilité réciproque.
- Éoliennes visibles depuis les entrées de villages mais aussi depuis le vignoble emblématique.(environ 5 km)

Côte du Sézannais

- Paysage viticole très imposant et prestigieux
- Avant Fère-Champenoise les éoliennes sont très visibles.
- De Fère Champenoise à Villenauxe-la-Grande, le nombre de parcs éoliens est important, sensation d'encerclement par l'éolien.

Identification des vues entrantes et sortantes

La Côte des Blancs et la Côte du Sézannais



Vue entrante vers Cramant (M)



Vue sortante depuis Cramant (N)



Vue entrante vers Villenauxe-la-Grande (O)



Vue sortante depuis Villenauxe-la-Grande (P)

Photomontages

La Côte des Blancs et la Côte du Sézannais



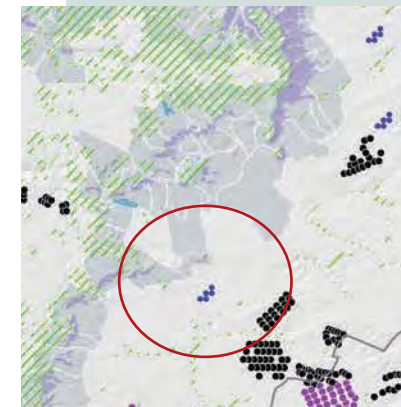
ETAT ACTUEL

Vignoble emblématique de la Côte des Blancs, à Vertus

HYPOTHÈSE AVEC ÉOLIENNES

L'implantation de parcs éoliens à quelques kilomètres du vignoble de la Côte des Blancs porterait atteinte à ce paysage emblématique. Il est donc important de garder une distance de recul de 10km minimum du vignoble pour éviter la concurrence visuelle.

← NON



ETAT ACTUEL

Vue ouverte et dégagée depuis le vignoble du sézannais et ses plaines en second plan

HYPOTHÈSE AVEC ÉOLIENNES

Il s'agit d'une dernière vue dégagée car de nombreux projets éoliens sont à venir sur ce secteur ce qui modifiera ces paysages. Il est donc important d'éviter la densification sur ce secteur et de travailler sur l'implantation et la géométrie des futurs parcs.

← NON

Préconisations spécifiques

La Côte des Blancs et la Côte du Sézannais

Identité du lieu :

Relief marqué et rythmé par la vigne, l'implantation d'éoliennes en hauteur ou à quelques mètres du vignoble est à limiter (10 km minium).

Échelle du Paysage :

S'agissant d'un grand Paysage vallonné, les éoliennes seront donc visibles sur un grand périmètre. Rester cohérent en perception lointaine, ne pas confronter un projet en ligne et un projet en grappe.

Attention en perception semi-rapprochée (3 à 5 km) de ne pas bouleverser les rythmes et la lisibilité du paysage.

Etre attentif aux rapports qui s'installeraient entre le projet éolien et les éléments forts de ce paysage comme le vignoble emblématique de ce secteur.

Le rapport d'échelle ne doit pas être le même entre les éoliennes et les éléments paysagers.

Axes de vues et perception :

Ne pas fermer les axes de vues ouverts. Favoriser l'implantation d'éoliennes en transition.

Densité :

la configuration du secteur et du paysage ne permet pas une densité élevée d'éoliennes, il est important de les éloigner au maximum du vignoble.

Géométrie:

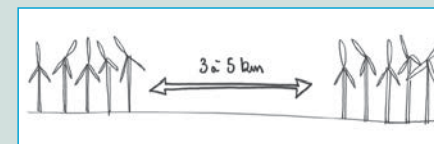
Concernant les extensions de parcs éoliens, il faut privilégier les parcs géométrisés. Alignés sur la trame parcellaire et surtout suivant la forme du parc existant.



OUI



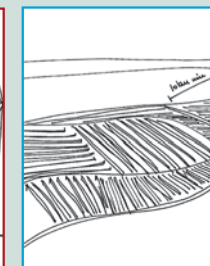
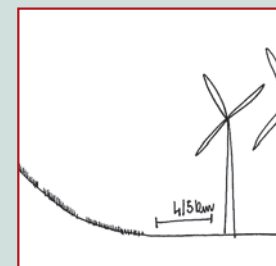
NON



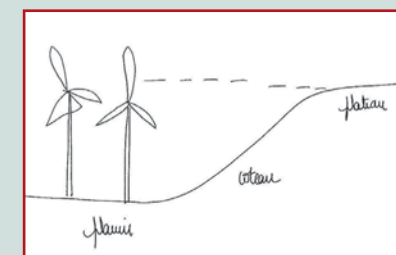
Respecter une distance de 3 à 5 km entre chaque parcs éoliens



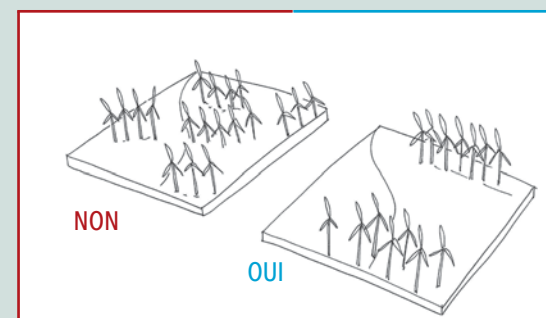
L'horizon ne doit pas être obstrué par des lignes d'éoliennes.



La distance entre l'éolien et le vignoble doit être augmentée



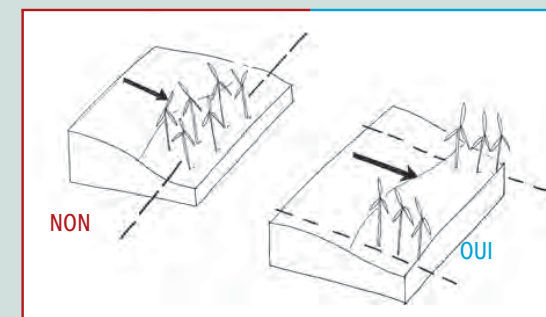
Le rapport d'échelle ne doit pas être le même entre l'éolien et la composition paysagère.



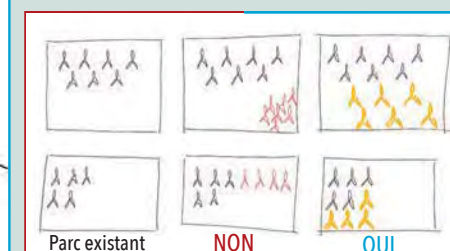
Il faut privilégier les parcs en groupe ou en ligne et les aligner sur le paysage existant. Il faut éviter la coexistence dans un même champ visuel de formes de parcs différentes.



Éviter de prendre possession de la ligne de crête pour ne pas dominer à la fois le vignoble mais aussi les villages.

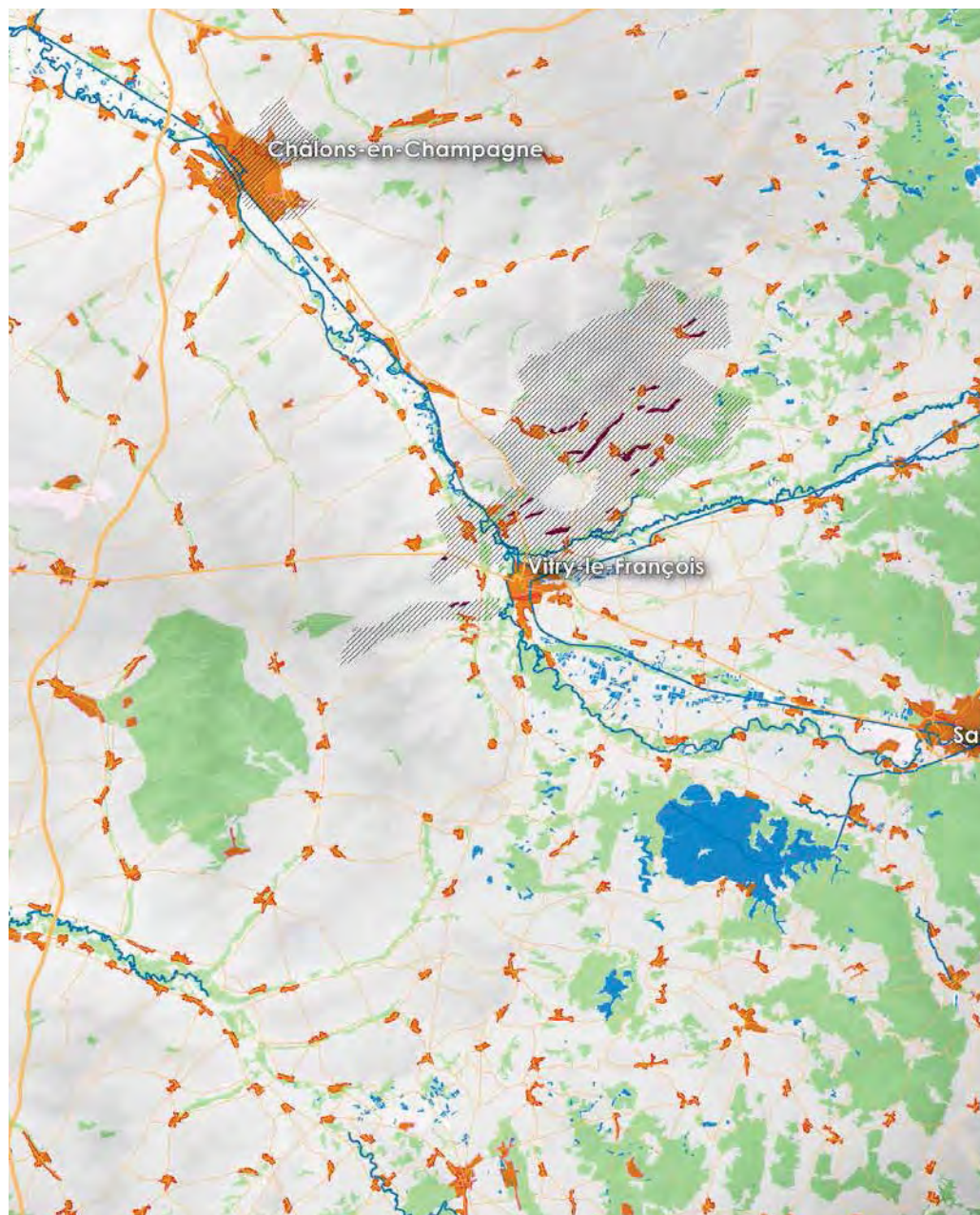


Ne pas boucher la vue, éviter l'insertion en ligne et de face, surtout depuis le vignoble . Aligner selon le paysage et sans obstruer la vue.



L'extension des parcs éoliens doit avoir la même géométrie que l'existant. L'implantation en diagonale, en arrière est préférée pour ne pas obstruer les vues.

4.4. Le Vitryat



Plan de situation du Vitryat



Les plaines agricoles du Vitryat (27)

Structure du paysage

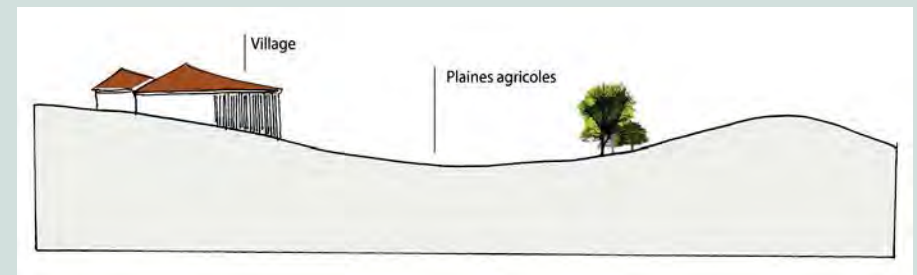
Le Vitryat

Caractéristiques paysagères

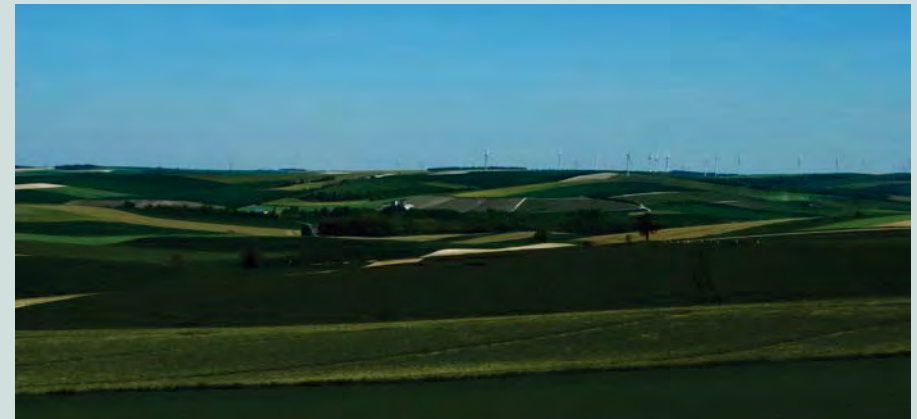
- Situé sur le rebord EST de la plaine crayeuse de Champagne.
- L'agriculture est dominante.
- Les Coteaux de vignes sont rarement surplombés par un bois ou une forêt mais plutôt par des cultures.
- Les coteaux sont situés en limite de la plaine du Perthois.
- Les villages sont situés dans les fonds de vallons, souvent éloignés du vignoble.

Valeurs et unités paysagères

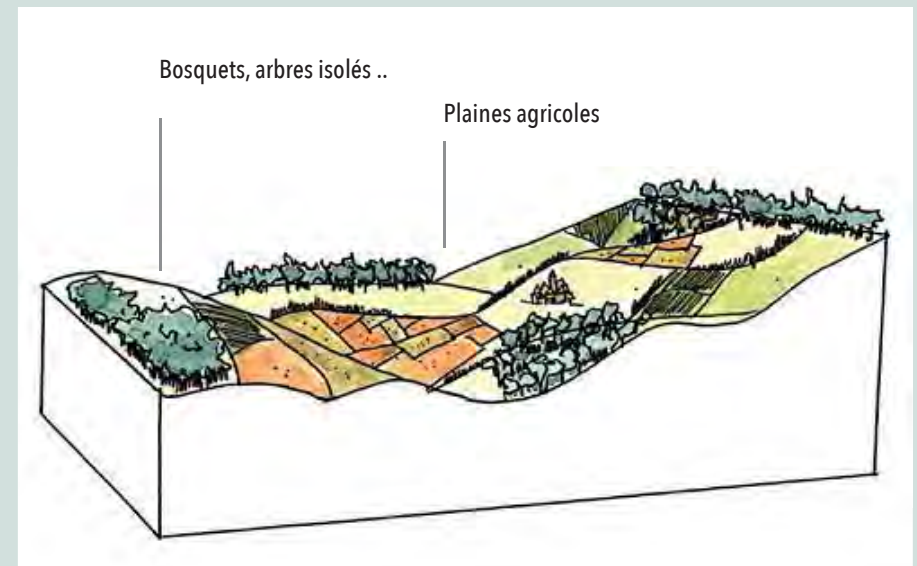
- La particularité de ce paysage réside dans l'immensité de son territoire qui, semble sans limite.
- Pleine expression des paysages de la Champagne Crayeuse.
- Les parcelles viticoles sont quelquefois intercalées dans les cultures céréalières jouant sur l'effet patchwork.



Coupe schématique du relief dans le Vitryat - Source AUDRR, © Margaux Henrion



Depuis St-Memmie (28)

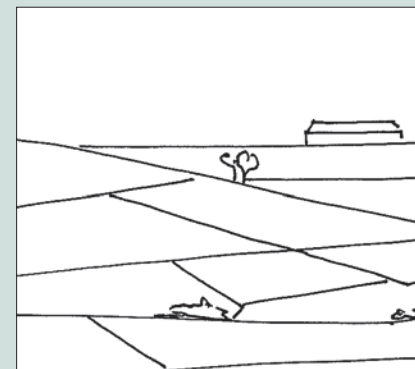


Bloc diagramme de la composition paysagère sur le secteur du Vitryat - Source AUDRR, © Margaux Henrion

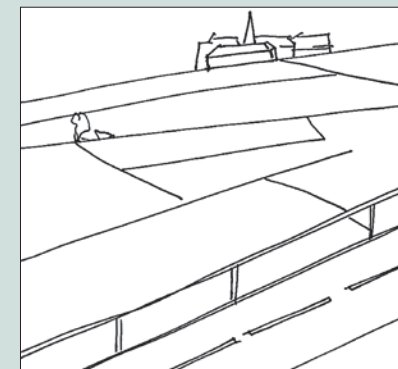
Perception et composantes visuelles

Le Vitryat

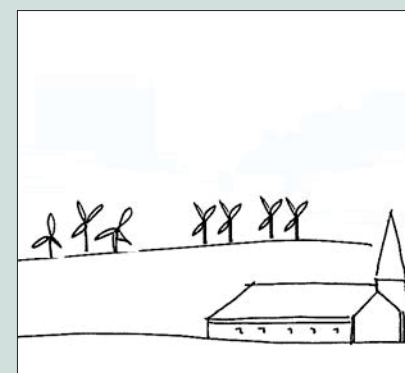
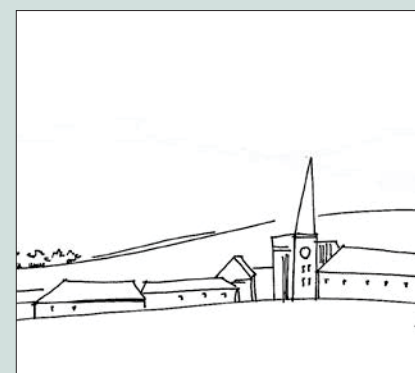
- * Modelés doux voir relativement plats sur certains secteurs.
- * Paysages ouverts type openfield avec des parcelles, cultivées et des plateaux.
- * Situations panoramiques.
- * Rythme régulier du territoire ponctué par les villes et villages dispersés, marqués par leur clocher ou leurs corps de ferme.
- * Perception depuis les routes (autoroute, nationales, départementales, petites routes) de l'identité agricole.



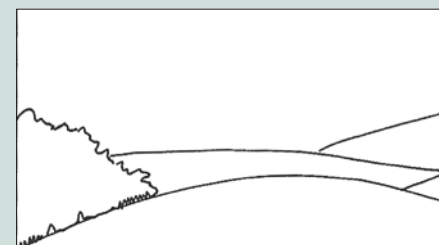
Paysage type openfield



Perception depuis la route



Les clochers jouent le rôle de marqueurs dans le paysage, tout comme l'éolien ..



Relief peu marqué, mais doux avec quelques courbes sinueuses

Les Enjeux : Identitaire, de développement et de protection

Le Vitryat

Des perspectives emblématiques à préserver au delà du simple principe de co-visibilité

Les enjeux et l'impact de l'éolien sur ces paysages

- Paysage type openfield donc soumis aux projets d'implantations d'éoliennes.
- Éolien très présent et très proche visuellement avec différents plans et distances sur les secteurs de La Chaussée sur Marne.
- Éolien visible à la fois depuis les grands axes mais aussi depuis de nombreuses communes dès leurs entrées.
- Sensation d'être encerclé par des éoliennes de tous horizons.
- Co-visibilité directe entre vignoble et éolien.



Le Vitryat, un paysage encerclé par l'éolien. (29)



Un contraste entre l'éolien et le paysage.(30)



Un horizon d'éoliennes dans les plaines agricoles du Vitryat. (31)

Identification des vues entrantes et sortantes

Le Vitryat



Vue entrante vers Ablancourt (Q)



Vue sortante la Chaussée-sur-Marne (R)



Vue sortante vers Pogny (S)



Vue entrante vers Mairy-sur-Marne (T)

Photomontages

Le Vitryat



4. Entités paysagères et préconisations

ETAT ACTUEL

Paysage ouvert, de bocages avec une forte présence de l'éolien.



HYPOTHÈSE AVEC LES FUTURES PARCELLES DE VIGNOBLES ET ÉOLIEN

Paysage du Vitryat avec les futures parcelles viticoles et présence de l'éolien.
Le paysage prend une autre dimension. Il est donc important de le préserver.

NON



ETAT ACTUEL

Eolien déjà très présent dans ce paysage sur différents plans.



HYPOTHÈSE EXTENSION D'UN PARC ÉOLIEN

Une extension de parc éolien doit se faire en cohérence avec l'implantation et la hauteur du parc présent. Ici l'extension ne suit pas la même géométrie, ni la même hauteur.

← NON

Préconisations spécifiques

Vitryat

Identité du lieu :

Paysage à la fois structuré et au modelé doux. De larges plaines agricoles et habitées se succèdent. Identité à conserver dans le secteur du Vitryat

Échelle du Paysage :

Grande échelle, grand paysage ouvert.

Limiter ou ne plus implanter d'éoliennes sur ce secteur déjà saturé. Concernant les extensions suivre les géométries existantes.

Axes de vues et perception :

Ne pas fermer les axes de vues ouverts ce qui est déjà le cas aujourd'hui. Il est important de ne pas faire front au paysage et éviter l'effet d'encerclement.

Densité :

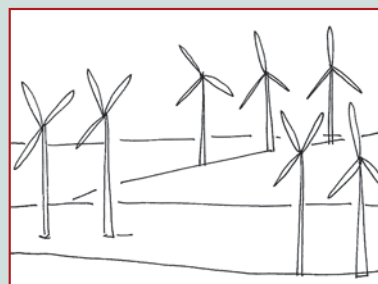
Un écart minimum de 3 à 5 km entre chaque parc doit être respecté pour éviter un effet de saturation, de mitage et d'éparpillement. Cependant nous sommes en présence d'une densité beaucoup élevée sur ce secteur. Il faudra donc veiller à limiter au maximum l'implantation d'éoliennes. Concernant les extensions de parcs existants les intégrer au mieux dans le paysage.

Géométrie:

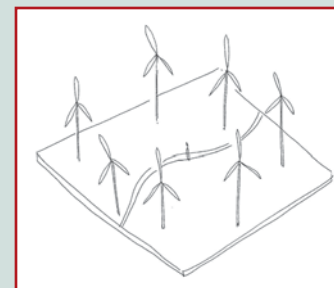
Concernant les extensions de parcs éoliens, il faut privilégier les parcs géométrisés. Ils doivent être alignés sur la trame parcellaire et surtout suivant la forme du parc existant.

 OUI

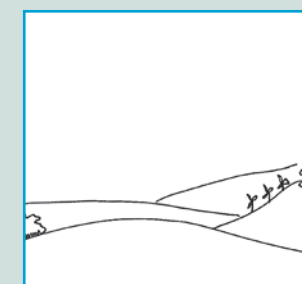
 NON Croquis - Source AUDRR, © Margaux Henrion



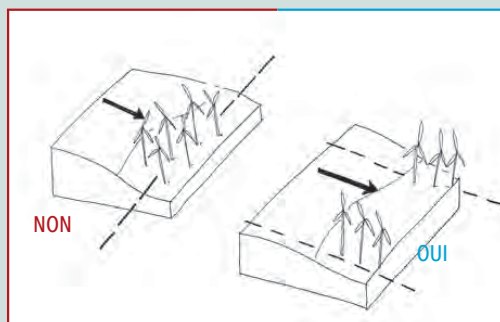
Paysage saturé par l'éolien



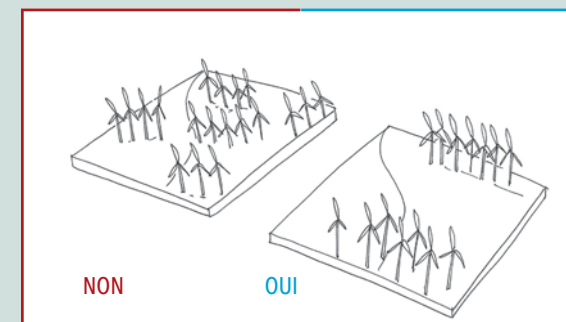
Paysage encerclé par l'éolien



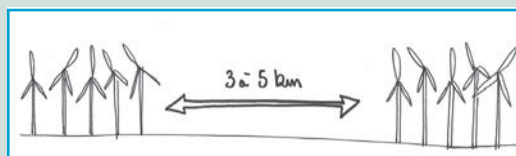
Les éoliennes peuvent s'implanter si le projet est cohérent



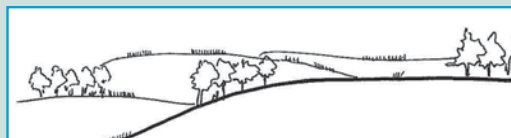
Ne pas boucher la vue, éviter l'insertion en ligne et de face. Aligner selon le paysage et sans obstruer la vue.



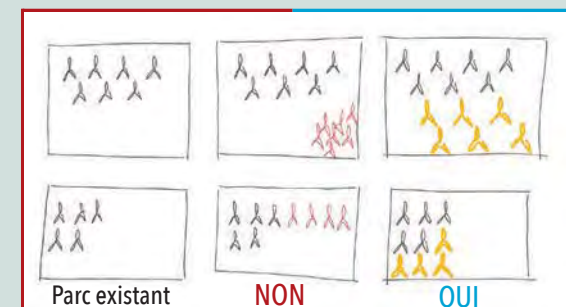
Il faut privilégier les parcs en groupe ou en ligne et les aligner sur le paysage existant. Il faut éviter la coexistence dans un même champ visuel de formes de parcs différents.



Respecter une distance de 3 à 5 km entre chaque parcs éoliens

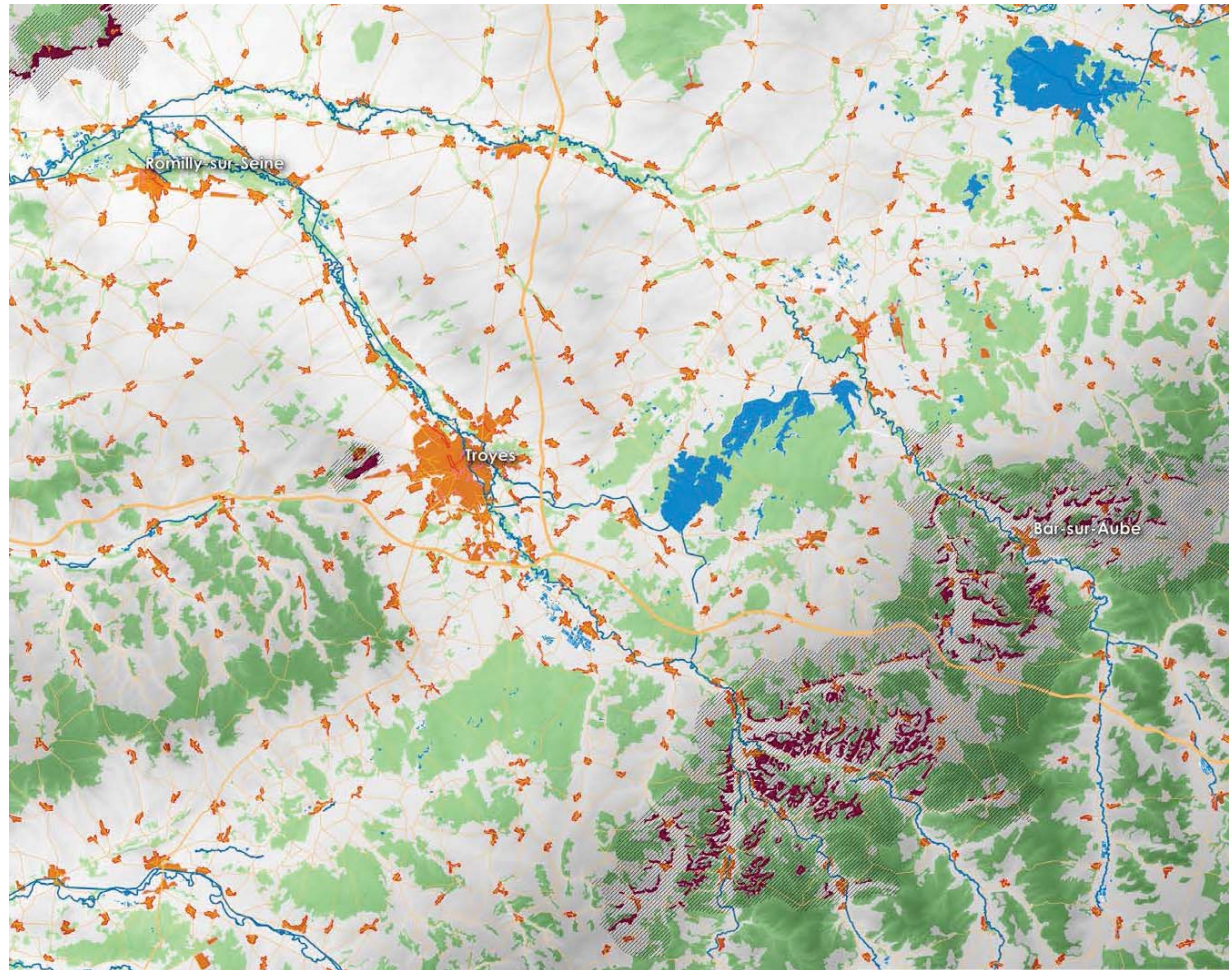


L'intimité des paysages de bocages ne doit pas subir de transformation radicale par l'implantation de l'éolien



L'extension des parcs éoliens doit avoir la même géométrie que l'existant. L'implantation en diagonale, en arrière est préférée pour ne pas obstruer les vues.

4.5. La Côte des Bar



Plan de situation de la Côte des Bar



La plaine de Troyes (32)



Le Barrois (33)

Structure du paysage

La plaine de Troyes / La butte de Montgueux

Caractéristiques paysagères

- Une plaine ample en continuité avec la vallée de la Seine.
- Des espaces agricoles et naturels imbriqués dans le tissu urbain.
- Une agriculture marquée par les grandes cultures.
- Un paysage sous l'influence de Troyes.
- Une silhouette peu visible depuis la plaine agricole.

Valeurs et unités paysagères

Des villages ruraux et des villes urbaines

- Maintien des coupures d'urbanisation
- Caractère rural des villages
- Faible péri-urbanisation (au nord)

Un riche patrimoine architectural et urbain

- Les coteaux du pays d'Othe
- Un balcon naturel sur Troyes

Des continuités d'espaces naturels en coeur d'agglomération

- La Seine, le canal, les continuités cyclables



Vers Aubeterre (34)



Vers Lusigny sur Barse (35)

Le Barrois champenois (A ne pas confondre avec le Barrois lorrain de Bar-le-Duc)

Caractéristiques paysagères

- Le Barrois ouvert : il se compose d'un léger relief avec des grandes cultures très présentes.
Les alignements et les petits bois rythment ces grands paysages ouverts.
- Le Barrois viticole : un relief marqué par des coteaux très raides parfois en falaise.
- Une organisation verticale du paysage très caractéristique : une couronne boisée séparant le versant du plateau, des parcelles de vignes concentrées sur le coteau, une ouverture en pied de côte sur la plaine et la vallée agricole.
- Le Barrois forestier : une couverture importante du territoire par la forêt. Des fonds de vallée très cultivés où les pâturages sont en recul. Des villages en relation étroite avec les rivières et des routes bien implantées par rapport au relief.

Valeurs et unités paysagères

Un patrimoine architectural de grande qualité

- Qualité du traitement de l'eau dans les villages et les villes mais aussi des formes urbaines et de l'architecture.

Des ceintures végétales autour des villages

- Présence de végétation en limite d'espace bâti, accompagnant souvent la silhouette du village.

Les coteaux agricoles et forestiers

- Alternance de cultures, prairies, vignes et boisements sur les pentes raides.



Paysage des Riceys - Source AUDRR, © Margaux Henrion



Vers Bligny (36)

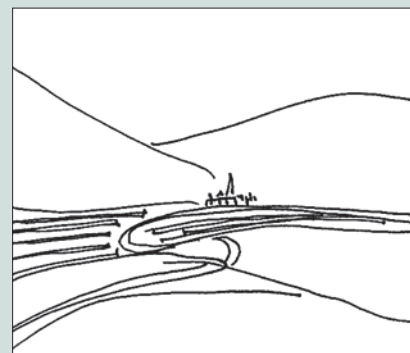


Depuis les Riceys (37)

Perception et composantes visuelles

La Côte des Bar

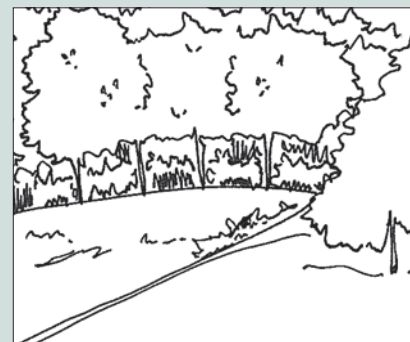
- * Relief vallonné, le paysage est composé de plusieurs petites vallées.
- * Ces nombreuses petites vallées offrent une multitude de coteaux ayant une exposition favorable à la vigne.
- * Paysages ouverts avec des parcelles cultivées, viticoles et des plateaux.
- * Mais aussi des masses boisées, avec une couverture végétale dense.
- * Des espaces naturels sensibles sur les versants et sommets qui dominent les vallées.
- * Situations panoramiques.
- * Rythme régulier, ponctué du territoire par les villes et villages dispersés et marqués par leur clocher.
- * Les villages implantés au pied des vignes et au bord des cours d'eau, leur authenticité renforce l'identité de cette région.
- * Perception depuis les routes (autoroute, nationales, départementales, petites routes) de l'identité agricole et viticole.



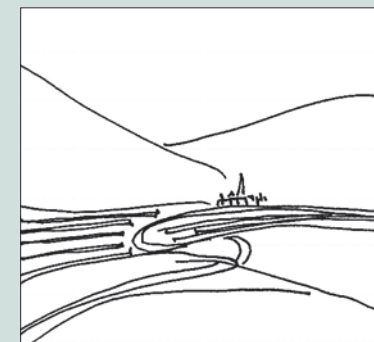
Ouverture sur le vignoble



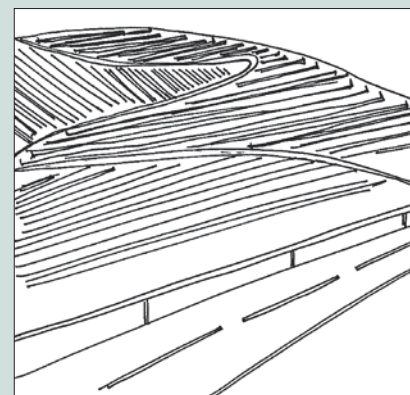
Les clochers : points d'appels dans le paysage



Forêt bouchée



Vue en hauteur



Perception du vignoble depuis la route

Croquis - Source AUDRR, © Margaux Henrion

Les Enjeux : Identitaire, de développement et de protection

La Côte des Bar

Des perspectives emblématiques à préserver au delà du simple principe de co-visibilité

Les enjeux et l'impact de l'éolien sur ces paysages

- Paysage marqué en terme de relief et de composition paysagère. Un vignoble très présent à protéger.
- Forte présence de l'éolien avant Troyes, à proximité d'Arcis-sur-Aube. Le long de l'autoroute.
- Le développement éolien n'est pas présent dans le secteur de Bar-sur-Aube.
- A Colombey-Les-Deux-Eglises des éoliennes sont légèrement visibles depuis le mémorial Charles de Gaulle.
Peu nombreuses et plutôt lointaines, sur ce site emblématique en terme de paysage et de patrimoine, à préserver.
- De Troyes vers Nogent-Sur-Seine paysage impacté par l'éolien.

Identification des vues entrantes et sortantes

La Côte des Bar



Vue entrante vers Vandreuve sur Barse (U)



Vue sortante depuis Vandreuve sur Barse (V)



Vue entrante vers Arcis sur Aube (W)



Vue sortante depuis Arcis sur Aube (X)

Photomontages

La Côte des Bar



4. Entités paysagères et préconisations

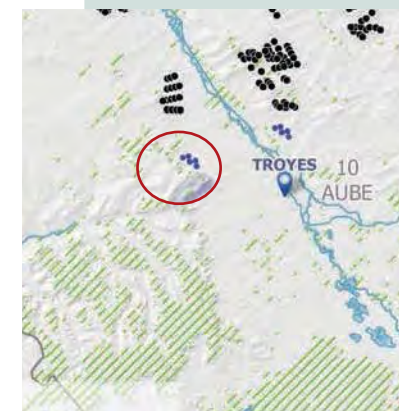
ETAT ACTUEL

Vue depuis Colombey Les Deux Églises, au pied du mémorial Charles De Gaulle. Point de vue panoramique avec en fond quelques éoliennes qui se dessinent.

HYPOTHÈSE AVEC ÉOLIENNES

Les vues vers le vignoble seront obstruées laissant le premier plan à l'éolien.

← NON



ETAT ACTUEL

Butte de Montgueux, entourée des plaines céréalières du sud de la Champagne. Un vignoble reposant sur un promontoire à protéger.



HYPOTHÈSE AVEC ÉOLIENNES

Les éoliennes viennent obstruer la vue vers la butte de Montgueux. De plus la distance depuis le vignoble n'est pas de 10 km. Il ne faut pas fermer les axes de vues surtout lorsqu'un élément paysager caractéristique est présent.

← NON

Préconisations spécifiques

La Côte des Bar

Identité du lieu : Relief marqué et rythmé l'implantation d'éoliennes en lignes de crête est à éviter. Tout comme les bouquets d'éoliennes en contre bas des plaines directement visibles. Travailler plutôt avec le relief pour masquer et intégrer les éoliennes.

Échelle du Paysage : grand paysage vallonné, les éoliennes seront donc visibles sur un grand périmètre. Rester cohérent en perception lointaine, ne pas confronter un projet en ligne et un projet en grappe sans réflexion.

En perception semi-rapprochée (3 à 5 km) ne pas bouleverser les rythmes et la lisibilité du paysage.

Être attentif aux rapports qui s'installeraient entre le projet éolien et les éléments forts de ce paysage comme le vignoble ou encore le mémorial Charles De Gaulle.

Axes de vues et perception : Ne pas fermer les axes de vues ouverts. Favoriser l'implantation d'éoliennes en transition. Ne pas impacter des éléments caractéristiques du paysage comme la butte de Montgueux.

Densité : Un écart minimum de 3 à 5 km entre chaque parc doit être respecté pour éviter un effet de mitage et d'éparpillement tout comme la saturation.

Géométrie:

Concernant les extensions de parcs éoliens, il faut privilégier les parcs géométrisés. Aligner sur la trame parcellaire et surtout suivant la forme du parc existant. L'extension doit s'adapter le plus possible à la composition paysagère, ne pas obstruer les cônes de vues.



OUI

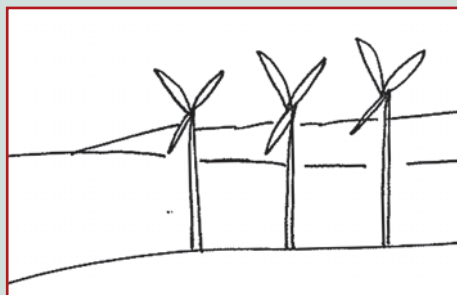


NON

Croquis - Source AUDRR, © Margaux Henrion



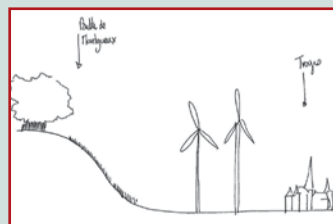
Atténuer la présence de l'éolien en jouant avec le relief



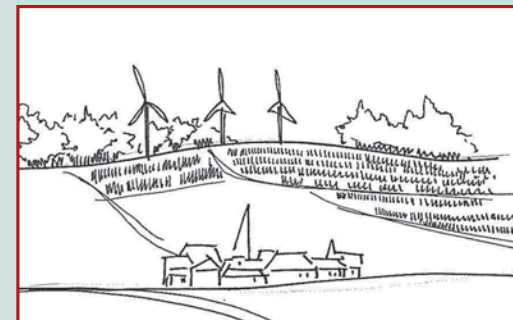
Axe de vue fermé par l'éolien



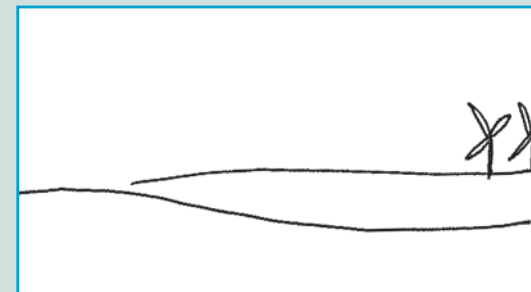
Utiliser les formations végétales existantes



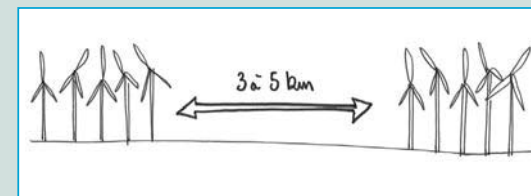
Élément emblématique dans le paysage, la butte de Montgueux impactée par l'éolien.



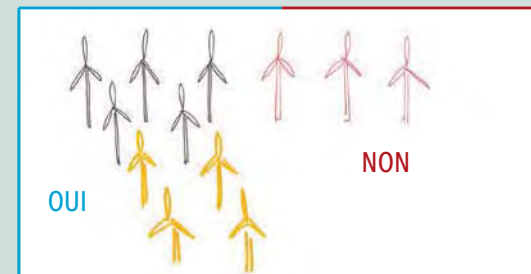
Éviter de prendre possession de la ligne de crête pour ne pas dominer à la fois le vignoble mais aussi les villages.



Axe de vue ouvert, éoliennes en second plan



Respecter une distance de 3 à 5 km entre chaque parcs éoliens



Pour une extension de parcs, privilégier une implantation en diagonale, qui n'obstruera pas la vue.

Ouverture : Préconisations pour des projets de grandes ampleurs

La reconnaissance par l'UNESCO doit être un point de départ d'une démarche de valorisation du territoire afin de faire vivre et partager la valeur universelle de ce paysage culturel.

Un diagnostic patrimonial et paysager systématique avant l'implantation de tout nouvel aménagement et qui plus est de grande hauteur, dans le périmètre UNESCO, zone d'engagement incluse est recommandé.

Ces projets ne doivent pas altérer les caractéristiques paysagères et patrimoniales du site, ni l'esprit du lieu, ni l'identité vitivinicole qui justifie l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les principaux enjeux résultent de la **réalisation d'équipements de moyenne à grande hauteur, contrastant avec la composition paysagère.**

Cependant une fois les enjeux sur le patrimoine établis, **des propositions d'actions peuvent être mises en place afin de préserver et valoriser le patrimoine, ces paysages remarquables.**

Elles se déclinent en 5 thématiques :

1. Atteinte aux structures paysagères

- Étalement urbain
- Voiries de grandes dimensions
- Une urbanisation diffuse
- Une intégration paysagère parfois inexistante



Lignes à haute tension dans le paysage

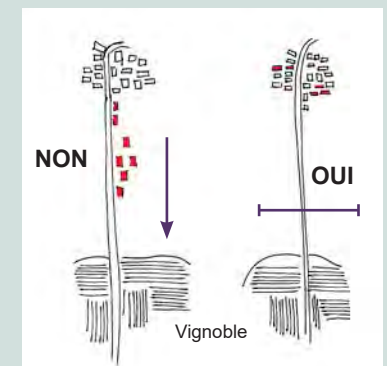


Schéma de l'étalement urbain

Source AUDRR, © Margaux Henrion

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Face à une urbanisation diffuse qui s'étire d'un noyau urbain à un autre le long d'axes routiers, il faut requalifier le tissu urbain.
 - Définir dans le SCOT les secteurs de localisation préférentiels des futures extensions urbaines
 - Par le PLU afin de permettre une densification raisonnée dans le développement urbain existant.
 - Préserver la qualité paysagère du vignoble face à l'étalement urbain.
- Rechercher l'intégration paysagère des nouvelles lignes électriques
 - Chercher à réduire le nombre de lignes aériennes et le nombre de supports
 - Enfouir à terme certaines lignes à haute tension
 - Enfouir les réseaux de distributions dans les zones urbaines et les villages

2. Construction d'aménagements hors de proportion, écrasant le paysage par une rupture d'échelle

- En hauteur :
 - * Les éoliennes : la visibilité d'éoliennes est de nature à provoquer une rupture d'échelle dommageable à la préservation de l'identité du site. La co-visibilité avec de nombreux sites remarquables présents dans les paysages de Champagne doit être absolument évitée.
 - * Les immeubles de grande hauteur (exemple : bâtiment imposant dans le paysage.)
- En volumétrie :
 - * Centre commerciaux et zones d'activités



3. Destruction des points de vue

- Construction d'aménagements, de lotissements, zones d'activités, parkings sur des points de vues emblématiques
- Présence de Bâtiments de grande hauteur ou d'éolien devant ces points de vues



PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Réussir à intégrer dans le paysage les nouveaux équipements
- Éviter l'implantation hors échelle
- Choisir le lieu d'implantation de parcs éoliens en rapport avec le paysage présent et en limiter le nombre sur certains secteurs



- Préserver les belvédères et les points de vue remarquables
- Préserver cette vue longue et les grands panoramas



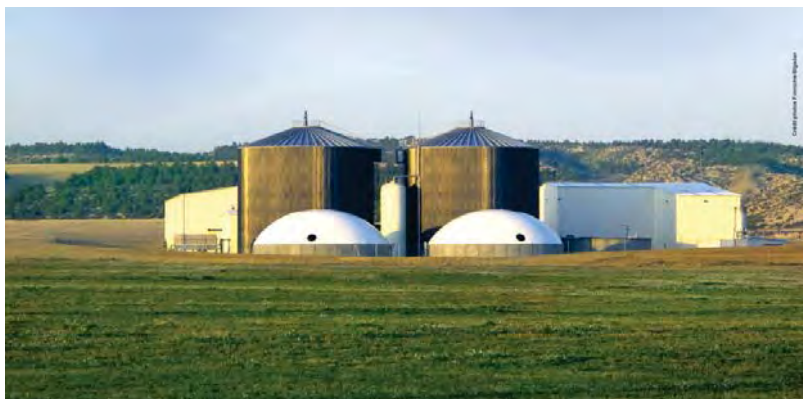
Point de vue à Mutigny

4. Dégradation et banalisation des paysages agricoles : perte de texture et de diversité

- Mutation des pratiques agricoles (intensification-industrialisation)
- Dégradation du bâti agricole
- Apparition d'unité de méthanisation

L'évolution des pratiques agricoles a généré des besoins nouveaux en bâtiments de stockage... Souvent problématique, l'implantation de ces nouveaux bâtiments agricoles présente un impact très fort par leur dimension et l'emploi de matériaux contrastant (tols, métal, enduit de couleur clair...). Paysagement les abords des nouvelles constructions sont délaissés.

Quant aux unités de méthanisation elles s'installent dans le paysage et leur impact est important. Infrastructure haute de 9 à 10 m, une unité de Méthanisation est un système biologique naturel transformant de la matière organique en biogaz.



Unité de Méthanisation

PROPOSITIONS D'ACTIONS

- Consulter les règles concernant les constructions extensions et rénovations de bâtiments agricoles dans les documents d'urbanisme, PLU mais aussi dans les guides proposés par le Parc naturel régional de la Montagne de Reims.
- Être attentif aux matériaux. Au métal préférer les bardages de bois et privilégier les couleurs «terre naturelles»
- Éviter l'implantation en ligne de crêtes
- Soigner la qualité paysagère autour des bâtiments

AFFIRMATION d'une identité locale

- Réhabiliter l'ancien dans le respect de l'existant
- S'inspirer des matériaux locaux, sinon des couleurs, pour mieux s'intégrer dans le grand paysage



Exemple de hangar viticole à Mutigny, reprenant les couleurs du bourg.
L'urbanisme durable en Montagne de Reims, PNRMR

POUR LES UNITÉS DE MÉTHANISATION

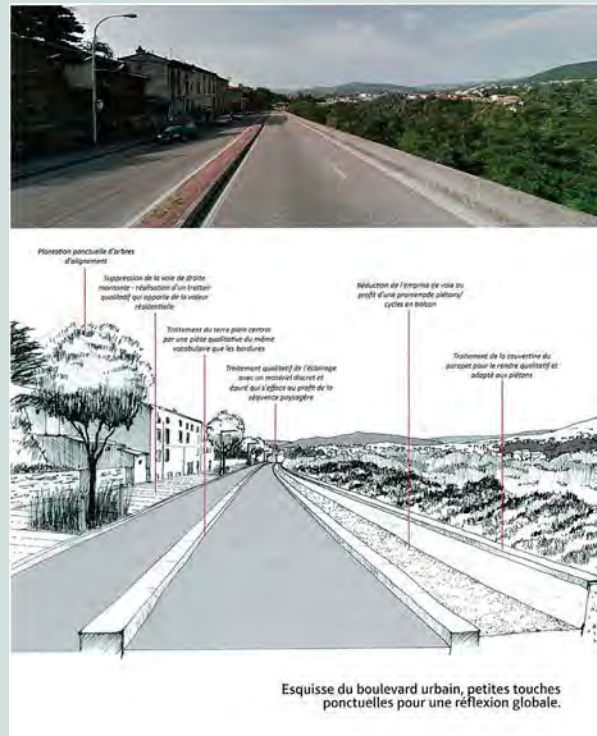
- *Choix stratégique du site en fonction du relief : éviter la co-visibilité depuis le vignoble.*
- *Préserver l'identité viticole des communes de la zone d'engagement.*
- *Enfouissement partiel des cuves de stockage*
- *Implantation de haies avec des végétaux, arbres de grandes hauteurs autour du site. Certains conifères servent d'écran agissant en filtre et absorbent le bruit.*
- *Implantation impossible d'une unité de méthanisation à proximité d'un site doté d'un intérêt touristique.*

5. Constructions d'aménagements aux forts contrastes et impact visuel

- Zones d'activité en entrée de ville
- Banalisation et dégradation de la qualité des paysages urbains (lotissements, pavillons)
- Signalétique et publicité excessives

PROPOSITIONS D'ACTIONS

- Réaliser un diagnostic patrimonial et paysager avant l'implantation de tout nouvel équipement ou aménagement
- Repenser les entrées de ville. Redonner place au piéton, alléger la signalétique et les publicités...
- Eviter les constructions hétérogènes



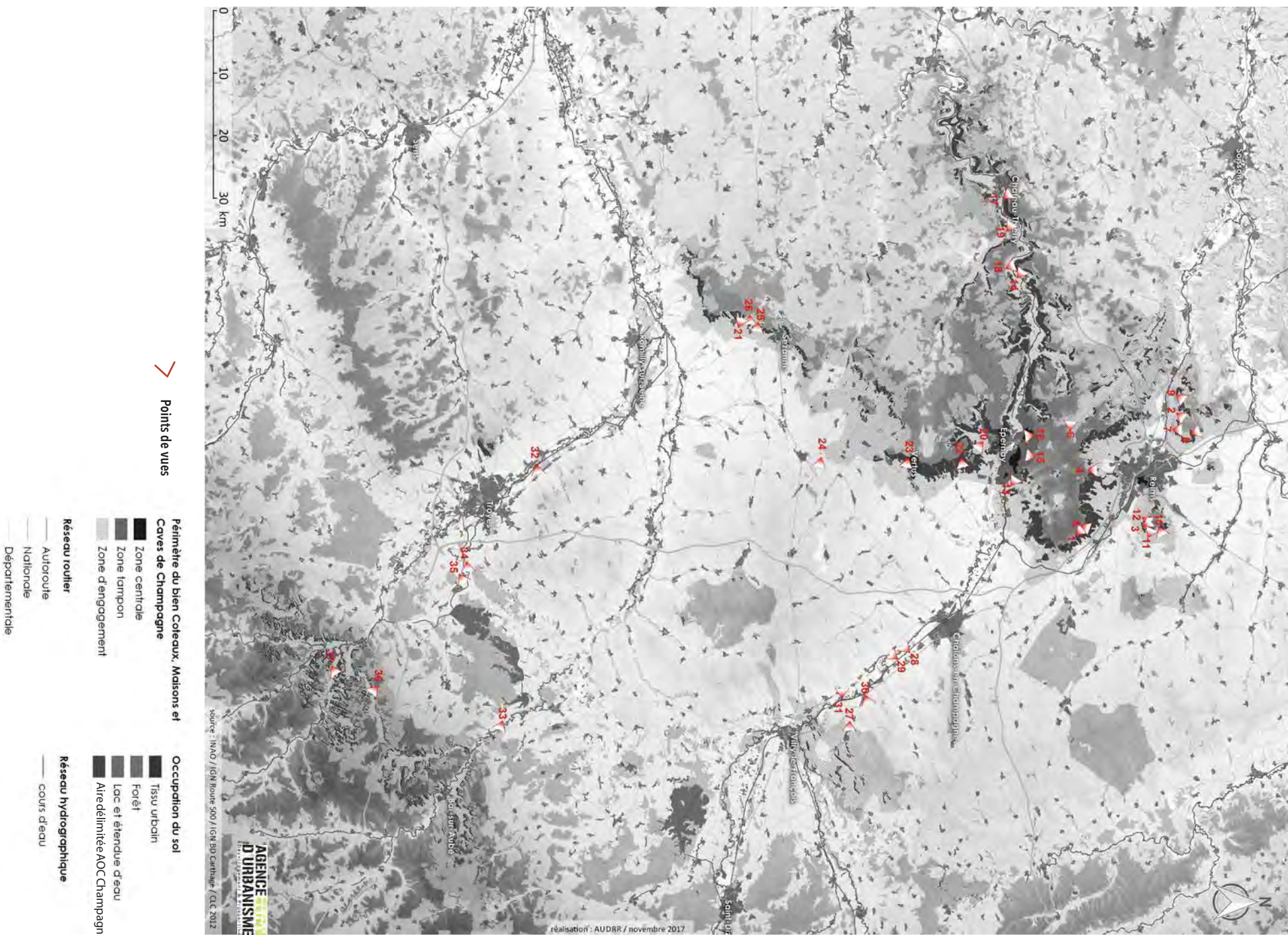
Exemple d'aménagement redonnant la place au piéton

Annexes

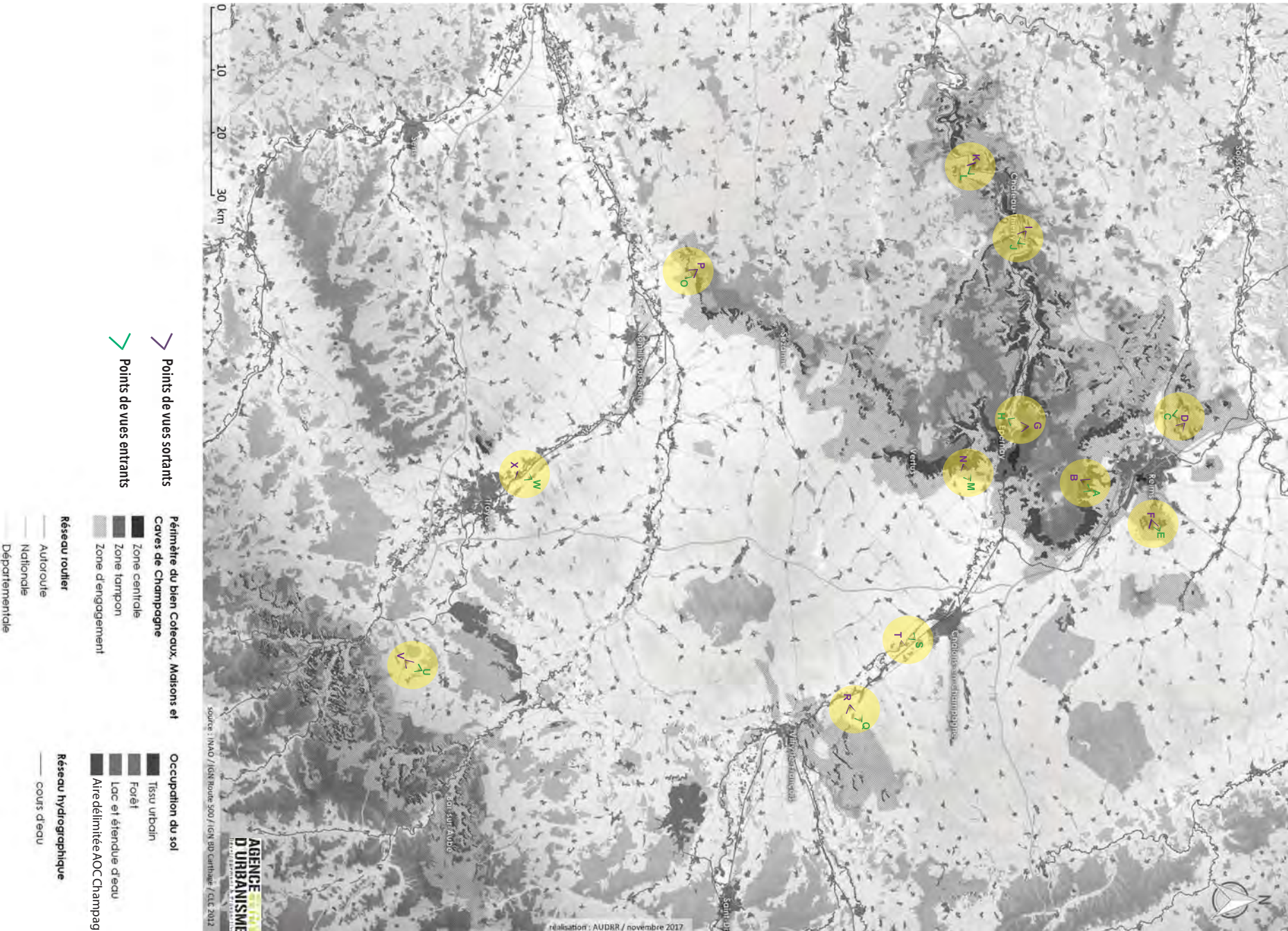
Map of the Paris region showing the 'Aire d'Influence de la Région de Paris' (AIRP) in 2017. The map is color-coded: red for the Paris urban core, orange for the inner AIRP, and yellow for the outer AIRP. It includes labels for various towns and districts, a scale bar (0-30 km), and the Agence Régionale d'Urbanisme logo.

Légende zone d'engagement





Carte des vues entrantes et sortantes



Glossaire

AIP : Aire d'Influence paysagère

CMC : Coteaux, Maisons et Caves de Champagne

ZE : zone d'engagement

VUE : Valeur universelle exceptionnelle

SRE : Schéma régional éolien

ICOMOS : International Council on Monuments and Sites (Conseil international des monuments et des sites)

Sources

Sites internet

- . www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr
- . champagne-patrimoine mondial.org
- . cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr
- . mappavini.com

Ouvrages, études

- . Schéma Régional Eolien de 2012 - Région Champagne Ardenne
- . Charte éoliennes et paysages de 2008 - Association Paysages du Champagne
- . Référentiel de l'Aube 2011 - Direction départementale des Territoires de l'Aube
- . Plan de gestion du Val de Loire patrimoine mondial
- . Plan de paysage éolien du département des Ardennes - DDE Ardennes
- . Étude de l'Aire d'influence paysagère des «Coteaux, Maisons et Caves de Champagne» vis-à-vis des projets éoliens (phase 1 et 2)
- . Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la mer
- . Étude du potentiel éolien de la région Alsace - Région Alsace
- . Atlas des Paysages de Champagne
- . Inventaire des Paysages viticoles Champenois - Association Paysages du Champagne
- . Charte éoliennes Aisne
- . Document complémentaire de la proposition d'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne au Patrimoine mondial de l'Unesco
- . L'urbanisme durable en Montagne de Reims, publication du Parc naturel régional de la Montagne de Reims

Cartographies

- . AUDRR, Benoît Leboucher
- . DREAL, CHAMPAGNE-ARDENNE - Atelier JDM Paysagiste

